



DOSSIER DE CANDIDATURE
AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®



FORÊTS DES VOLCANS DE MARTINIQUE

FORÊT
CANDIDATE

UN ÉCRIN DE NATURE SUR LES PENTES DES VOLCANS



DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®



FORÊT
CANDIDATE

Le présent dossier a été élaboré entre 2016 et 2018 par :

- Tiphaine AUGIER de MOUSSAC
- Yvonne REMY
- Cécile SAVRY

en collaboration avec :

- Thierry LEFEBVRE
- Jean-Pierre THIBAUT

avec le soutien de :

- Christèle GERNIGON

EDITORIAL

La Montagne Pelée et les Pitons du Carbet, monuments naturels exceptionnels

Situés dans la moitié Nord de la Martinique et en position centrale, ces deux poumons verts de l'île représentent un patrimoine d'exception à plus d'un titre. Exception géologique et historique, la Montagne Pelée est la référence mondiale du volcanisme de type péléen, l'éruption de 1902 ayant permis de décrire pour la première fois le phénomène des nuées ardentes. Exception biologique, les deux massifs forestiers abritent quelques reliques de forêts primitives ainsi qu'un très grand nombre d'espèces, dont certaines sont rares ou endémiques. Exception, ces deux monuments naturels captent les nuages qui ont traversé l'Atlantique et constituent ainsi les châteaux d'eau de la Martinique. Ils sont des éléments écosystémiques structurants des paysages Nord martiniquais.

La Montagne Pelée et les Pitons du Carbet remplissent également des fonctions sociales et économiques majeures, telles que l'accueil du public sur de nombreux sites et itinéraires de randonnée ainsi que, pour les Pitons du Carbet, l'essentiel de la production ligneuse.

Le caractère exceptionnel de ces deux forêts conduit les acteurs du territoire à certes les préserver mais aussi à les valoriser, notamment au-travers de démarches de labellisation.

En matière de protection, elles sont classées en réserve biologique intégrale (entièrement pour la Montagne Pelée et partiellement, cœur du massif, pour les Pitons du Carbet) et font partie intégrante du territoire du Parc naturel de la Martinique. On y trouve un site classé (les « Versants nord-ouest de la Montagne Pelée ») et un site inscrit (la « Vallée de la Rivière Blanche » dans la forêt des Pitons du Carbet).

Consciente de la valeur d'un tel patrimoine naturel, la Collectivité territoriale de Martinique porte, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, deux projets de labellisation qui permettront de reconnaître officiellement le caractère exceptionnel et universel de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet au-delà de la Martinique, mais aussi sa valorisation concertée sur le territoire. Il s'agit du projet d'obtention du label « Forêt d'exception » pour les forêts territoriales-domaniales de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, pour la période 2018-2023 ainsi que le projet d'inscription des « Aires forestières et volcaniques de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique » au patrimoine mondial de l'UNESCO, ces deux forêts constituant le cœur de Bien du projet UNESCO.

Le label « Forêt d'exception » viendra enrichir le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et permettra ainsi de poursuivre cette ambition partagée de mise en valeur des richesses naturelles de la Martinique.

Monsieur Alfred MARIE-JEANNE
Président du Conseil Exécutif de la Collectivité territoriale de Martinique

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.9
1. LA FORÊT DES VOLCANS	
«UNE MONTAGNE QUI SE DÉLITE EN ORGIE D'ÎLES EN ARBRES CHALEUREUX»	p.10
1.1. LA FORÊT TROPICALE HUMIDE : UN ÉCRIN DE NATURE SUR LES PENTES DES VOLCANS	p.12
1.1.1. Une forêt, à flanc de volcan	p.12
1.1.2. Une forêt tropicale humide, entre montagne et brouillard	p.15
1.1.3. Une réserve biologique remarquable	p.16
1.1.4. Les statuts de protection	p.20
1.1.5. Une forêt de feu et d'eau : les volcans et les châteaux d'eau de la Martinique	p.22
1.1.6. Des paysages emblématiques	p.24
1.2. L'HOMME ET LA FORÊT, «BEAUCOUP D'ÂMES S'Y SONT DISPERSÉES»	p.27
1.2.1. La période amérindienne, un équilibre entre l'homme et son environnement	p.27
1.2.2. Esclavage, habitations et commerce de bois précieux	p.30
1.2.3. De la colonie à la départementalisation	p.32
1.2.4. Du reboisement utile à la découverte des milieux	p.42
1.3. L'IMAGINAIRE CRÉOLE	p.47
1.3.1. La forêt refuge	p.47
1.3.2. La forêt ressource	p.50
1.3.3. La forêt en héritage	p.53
2. L'EXCEPTION D'UNE FORÊT TERRITORIALO-DOMANIALE	p.57
2.1. UNE MULTITUDE DE PROJETS STRUCTURANT SUR LE TERRITOIRE	p.57
2.1.1. Des acteurs engagés	p.57
2.1.2. Un territoire riche de projets de valorisation	p.58
2.2. UN PROJET FÉDÉRATEUR	p.62
2.2.1. Les membres fondateurs du CoPil	p.62
2.2.2. Les organes de discussion et de concertation	p.64
2.2.3. Une démarche très volontaire, mais ralentie par une évolution institutionnelle	p.65
3. LE DÉFI DE LA FORÊT DES VOLCANS	
UN ESPACE À PROTÉGER, MAIS AUSSI UNE VITRINE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	p.70
3.1. UNE VOLONTÉ D'EXEMPLARITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES	p.70
3.2. DES ACTIONS AMORCÉES, DE LA CÉLÉBRATION DE LA BIODIVERSITÉ À LA RÉAPPROPRIATION CULTURELLE	p.72
3.2.1. Le développement de techniques en génie écologique et ripisylves pour la protection des rivières et de la maîtrise des écoulements	p.74
3.2.2. Réalisation du schéma d'accueil du public et mise en œuvre de quelques actions	p.74
3.2.3. Sensibilisation au développement durable et diffusion des connaissances	p.77
3.2.4. Etude de suivi du processus de labellisation d'un territoire forestier multifonctionnel	p.77
3.3. DES ENGAGEMENTS SUR LE LONG TERME, AVEC UN SUIVI ET UNE ÉVALUATION DES ACTIONS	p.79
CONCLUSION	p.82
BIBLIOGRAPHIE	p.84
ANNEXES	p.90

INTRODUCTION

UNE FORET, UN TERRITOIRE, UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

Les forêts du Nord de la Martinique sont exceptionnelles de par leur héritage culturel et naturel.

Dès 2012, tous les acteurs du territoire se sont engagés dans une gouvernance partagée autour de ces espaces. L'objectif était double : valider ensemble un projet pour ce territoire et obtenir une reconnaissance du caractère exceptionnel du site et de la démarche menée. De cette collaboration naît la démarche de labellisation Forêt d'Exception® de la forêt des Volcans de Martinique qui doit aujourd'hui franchir une nouvelle étape au travers de ce dossier de candidature.

Ces 6 années d'échanges et de concertation ont permis de mesurer la richesse de la forêt des Volcans. Cette forêt, qui regroupe les forêts territoriales-domaniales de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, est exceptionnelle non seulement pour ses aspects écologiques et paysagers mais également pour ce qu'elle représente en tant que patrimoine culturel et historique. Ce travail formalise le lien étroit qui a toujours existé entre les activités humaines et ces espaces naturels.

Aujourd'hui après des phases plus ou moins intenses d'échanges entre les 32 membres du comité de pilotage, nous avons la conviction que cette forêt mérite la labellisation Forêt d'Exception®. En tant que première forêt d'outre-mer à demander cette distinction, nous savons que l'importance du symbole mais également la responsabilité que cela représente.

Pou nou, Pou ich-nou, Pou péyi-a

Pour nous, pour nos enfants, pour le pays.

1. LA FORÊT DES VOLCANS

«UNE MONTAGNE QUI SE DÉLITE EN ORGIE D'ÎLES EN ARBRES CHALEUREUX»

A. Césaire, 2006

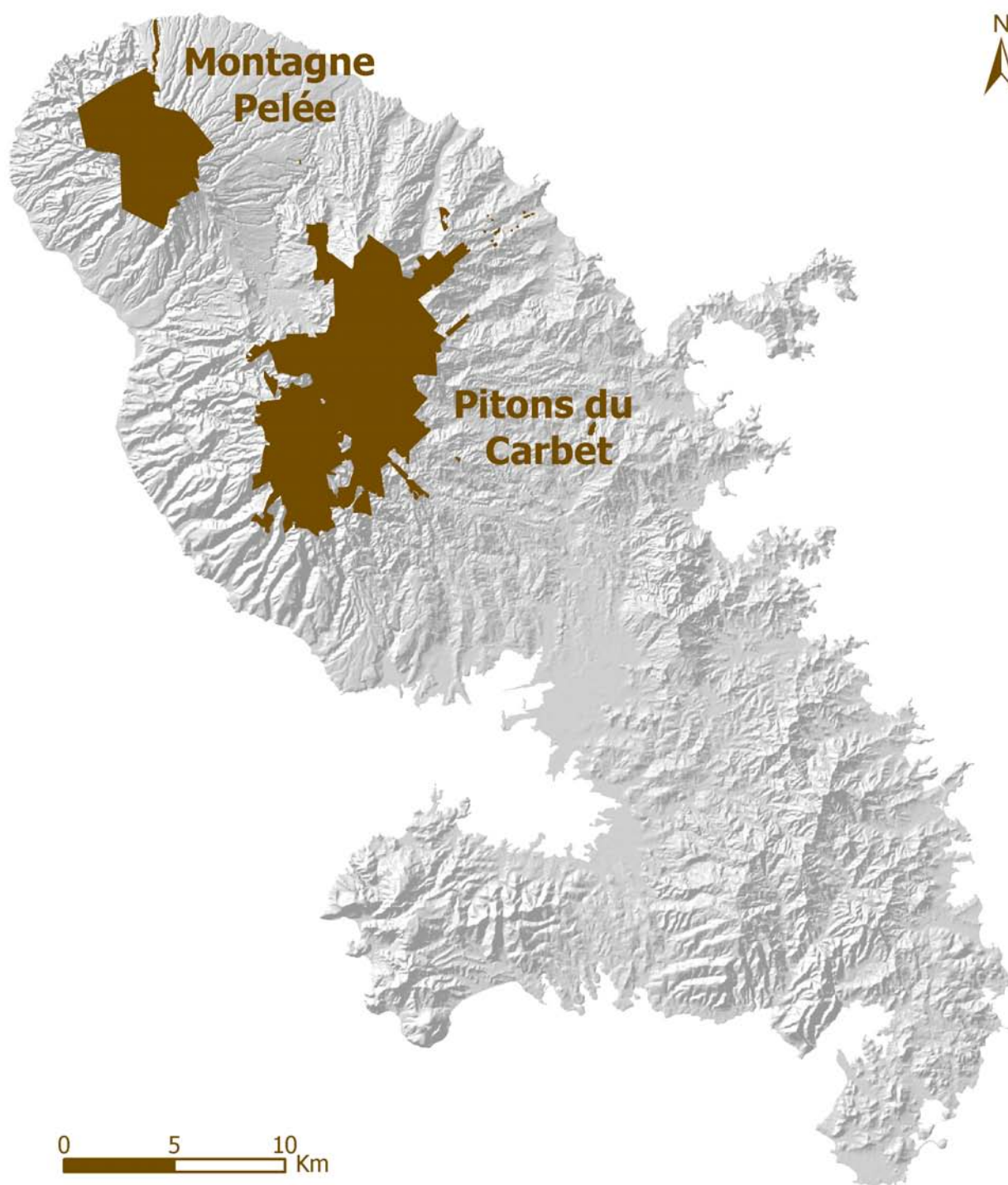


Figure 1 : Carte de situation de la forêt des volcans

La forêt des Volcans de Martinique est constituée de la forêt territorialis-domaniale (FTD) de la Montagne Pelée ainsi que celle des Pitons du Carbet. Ces forêts sont les héritières des forêts du domaine royal, puis des forêts coloniales. Elles sont propriété publique depuis la cession des premières concessions de terres en Martinique au XVIIIème siècle, et leur superficie correspond plus ou moins à la surface de terres conservées par l'Etat (non vendue aux colons) dans les débuts de la colonisation. Elles deviennent forêts départementalo-domaniales en 1947. Récemment leur statut a évolué à des forêts territorialis-domaniales.

Ces deux ensembles forestiers couvrent 9 313 ha (2 329 ha pour la FTD de la Montagne Pelée et 6 984 ha pour la FTD des Pitons du Carbet). Ils s'étagent entre 250 et 1 397 m d'altitude.

La FTD de la Pelée et la FTD des Pitons du Carbet représentent respectivement 14% et 42% des forêts publiques Martiniquaises. Soit au total 5.6% de la surface de l'île.

Les deux massifs sont les derniers bastions d'une forêt tropicale humide subclimacique, rescapée des défrichements massifs des XVIIème, XVIIIème et XIXème siècles grâce aux reliefs escarpés et aux ravines inaccessibles qui caractérisent le paysage de ces deux jeunes massifs volcaniques. Dans un contexte géologique et géographique particulier, où les risques naturels sont omniprésents (volcanisme, sismicité, cyclones et tempêtes tropicales), cette forêt apparaît particulièrement résiliente. En effet, elle fonctionne comme un laboratoire de l'adaptation, en constante évolution, afin de s'ajuster à un milieu en perpétuel remaniement.

QU'EST-CE QU'UNE FORÊT DÉPARTEMENTALO-DOMANIALE ?



Une forêt à la Martinique
(Blanchard, XIXème. BNPN. Archives de la Martinique)

Ce statut foncier, propre à l'outre-mer, a été créé après la loi de départementalisation du 19 mars 1946. Les forêts coloniales devaient en effet initialement devenir des forêts domaniales par décret du 6/11/1947.

Cependant, suite à une requête du Conseil général de la Guadeloupe, qui considérait ce décret comme contraire au principe de la décolonisation, le statut de forêts départementalo-domaniales a été créé pour les départements d'outre-mer par arrêté interministériel du 30 juin 1948. Il fut ensuite complété par une circulaire du Département des Finances du 30 août 1948. Ce statut particulier attribue la nue-propriété des forêts au département, mais en laisse l'usufruit à l'Etat qui la gère comme une forêt domaniale. En 2015, la Collectivité territoriale de Martinique, nouvellement créée, devient nu-propriétaire. Ces forêts sont désormais des forêts territorialis-domaniales.

La forêt des Volcans se démarque des forêts de l'île-soeur de Guadeloupe par une activité sylvicole encore présente et qui produit un bois précieux recherché, le mahogany (ou Acajou du Honduras, *Swietenia macrophylla*). Par rapport à d'autres forêts tropicales humides dans des contextes similaires (Guadeloupe ou Réunion), ramenée à une échelle comparable, la forêt des Volcans de Martinique est plus riche en espèces endémiques, strictes à l'île ou à l'arc. De plus, à ce jour, les écosystèmes de Martinique semblent présenter une résilience supérieure face à la menace des espèces exotiques envahissantes.

La forêt est un refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales, mais également pour les hommes (esclaves pourchassés, populations fuyant les éruptions volcaniques). La forêt des Volcans de Martinique a une place bien particulière dans l'imaginaire et la culture créoles, nés de l'histoire complexe de la colonisation et de l'esclavage. Ces deux forêts sont ainsi emblématiques du Nord de la Martinique, des Petites Antilles, et à plus grande échelle des départements d'outre-mer, à la fois d'un point de vue naturel et culturel. Cela justifie la nécessité d'une gestion multifonctionnelle, tenant à la fois compte de l'aspect social, économique et environnemental.

1.1 LA FORÊT TROPICALE HUMIDE UN ÉCRIN DE NATURE SUR LES PENTES DES VOLCANS

« Tu te souviens ?

Les fougères arborescentes... torrentielle le bruit de l'eau.

Les pitons, les anses... la pluie... ses arilles de *clusia rosea*...

Oh! un paysage de faux-ébéniers, lacs et scirpes et la pluie d'or sur le toit de tôle rouillée. »

A. Césaire, 1989

1.1.1 UNE FORÊT, À FLANC DE VOLCAN

L'histoire de la Martinique est tout d'abord une histoire géologique. Il s'agit d'une île relativement jeune, dont l'origine est directement liée à la tectonique des plaques, à l'histoire du bassin caribéen et de l'arc antillais.

En effet, au niveau des Petites Antilles, la plaque océanique Atlantique plonge sous la plaque Caraïbes. La friction induite par ce phénomène de subduction, ainsi que l'apport d'eau provenant de la plaque plongeante, provoque une fusion partielle du manteau terrestre sus-jacent et de la croûte océanique subductée. Le magma ainsi produit remonte à la surface et engendre du volcanisme à l'aplomb de la zone de fusion partielle, créant le chapelet d'îles connues sous le nom de Petites Antilles, au sein desquelles on retrouve la Martinique et la Guadeloupe.

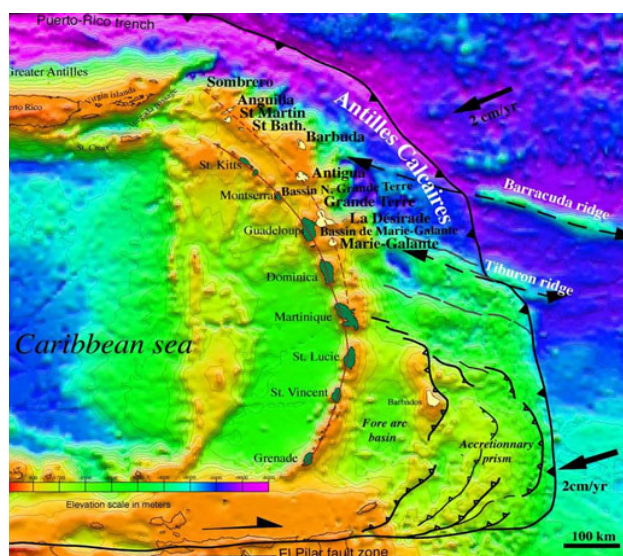


Figure 2 : Contexte géologique. Localisation de l'île de la Martinique au sein de l'archipel des Petites Antilles. Les failles principales sont représentées par des traits noirs, et la zone de subduction (limite de plaque) par une ligne noire bordée de triangles pleins. L'orientation de la subduction est figurée par les flèches noires. (Feuillet, 2000)

L'histoire de flammes et de cendres de la Martinique commence à l'Eocène. C'est l'époque où émergent les volcans de Sainte-Anne et de la Caravelle, aux extrémités Est et Sud de l'île, 25 millions d'années avant notre ère. Cependant les volcans qui ont formé le substratum de nos forêts du Nord sont beaucoup plus jeunes.

Le volcan du Morne Jacob, édifice au relief plus doux que les Pitons du Carbet, est le premier à s'ériger, entre 5.2 et 1.5 millions d'années. Constitué principalement de coulées de lave épaisses de composition basaltique à andésitique, il mérite son nom de «volcan bouclier». Culminant à 883 m d'altitude, il sert de point de repère pour tout le Nord-Est de la Martinique.

Au coeur des Pitons du Carbet, il est uniquement accessible par un sentier de randonnée sportif (le plus difficile de la forêt des Volcans) et abrite certaines zones des plus préservées des massifs.

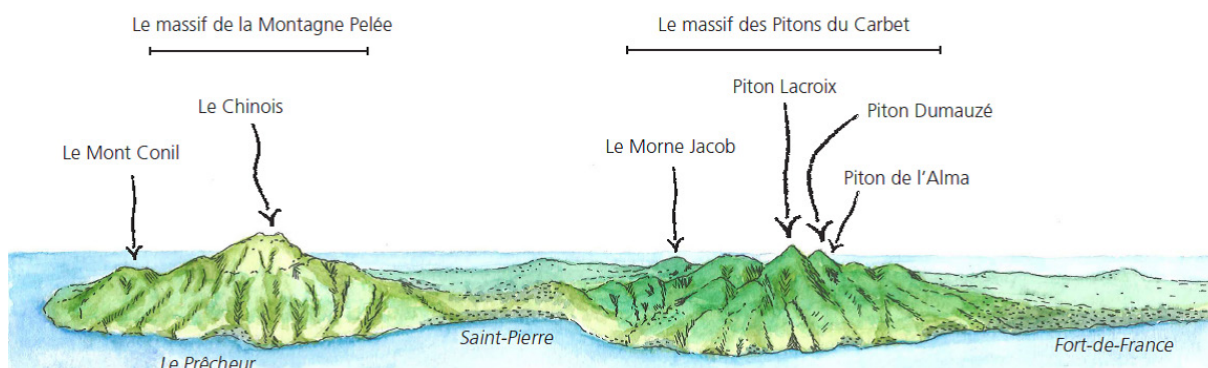


Figure 3: Vue axonométrique sur les massifs forestiers de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet depuis la côte Caraïbe. Illustration issu du schéma d'accueil du public de Forêt d'Exception® (ONF, 2016).

La différence entre les deux massifs est visible, le simple dôme de la Montagne Pelée, aux dépôts récents faiblement entaillés par des cours d'eau jeunes, s'oppose à la complexité du massif des Pitons, de sommets pointus et crêtes effilées séparées par des vallées fortement encaissées creusées par de larges rivières.

Par la suite, le stratovolcan des Pitons du Carbet, s'est édifié, sur le flanc Ouest (Caraïbe) du Morne Jacob. Avec des pentes plus raides, il est constitué principalement de dômes et de coulées épaisses de composition dacitique. Après des effondrements ont eu lieu il y a environ 350 000 ans. A l'intérieur de la cicatrice en fer à cheval laissée par cet événement se sont édifiés en un temps record (350 000 - 320 000 ans) les Pitons du Carbet stricto sensu, dômes dacitiques qui caractérisent le paysage actuel.

A la même époque, il y a 550 000 ans, le Mont Conil, un autre stratovolcan commence à émerger à l'extrémité Nord de l'île. Il correspond de nos jours au secteur du site classé des versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée (Prêcheur - Grand'Rivière). C'est à cet endroit que la Montagne Pelée, le seul volcan encore en activité de l'île, s'est élevée.

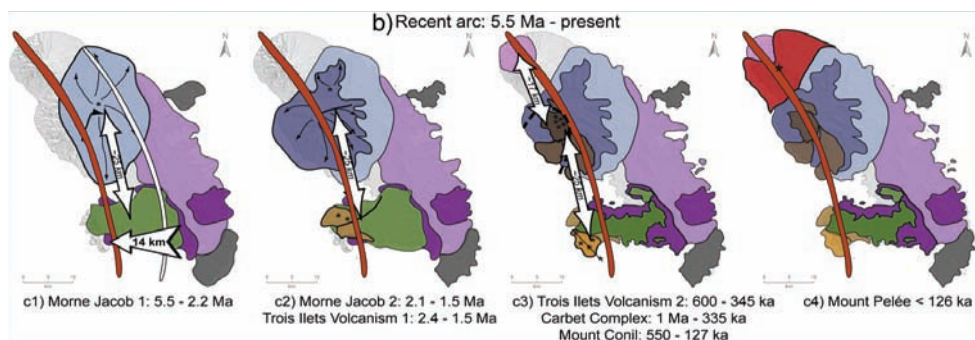


Figure 4 : Schéma retraçant l'évolution géologique «récente» du Nord de la Martinique, avec l'édification successive des volcans du Morne Jacob, des Pitons du Carbet, du Mont Conil et de la Montagne Pelée. (source : GERMA, 2011).

Edifices volcaniques par ordre chronologique : Arc Ancien (Caravelle et Sainte Anne, en gris), Chaîne Vauclin-Pitault sous-marine (mauve), chaîne Vauclin-Pitault aérienne (violet), volcanisme des Trois Ilets (vert), Morne Jacob phase 1 (bleu clair), Morne Jacob phase 2 (bleu foncé), volcanisme des Anses d'Arlet (axe Diamant - Morne Champagne, beige), Pitons du Carbet (marron), Mont Conil (rose), Montagne Pelée (rouge). La ligne rouge représente l'axe de l'arc volcanique récent.

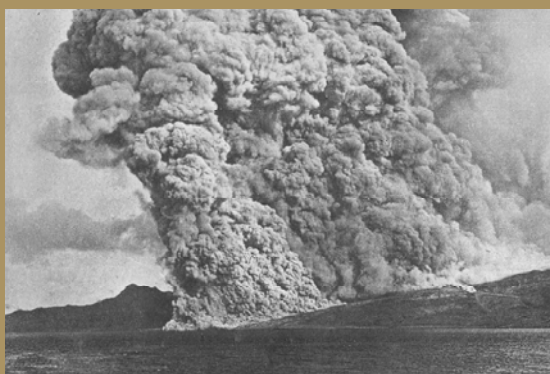
Aujourd'hui, l'activité volcanique s'est calmée et la colonisation végétale des édifices éteints a permis l'émergence d'une forêt particulière, régulièrement détruite par des éruptions ou d'autres phénomènes naturels, et dont l'endémisme est nourri par le substratum volcanique et les microclimats résultant de l'histoire géologique des massifs.

L'activité volcanique continue pourtant de réguler la vie et la topographie des massifs. En effet, le sommet actuel de la Montagne Pelée, le Chinois culminant à 1 397 m, correspond au sommet du dôme de l'éruption de 1929 - 1932, lui-même mis en place à travers le dôme de l'éruption de 1902-1905. Son sommet était alors plat et contenait un lac de cratère.

L'ÉRUPTION DU 8 MAI 1902 ET LE VOLCANISME PELÉEN

La Montagne montre des signes de réveil depuis 1889, lorsque des fumerolles font leur apparition dans le cratère sommital, puis avec de petites éruptions phréatiques à partir du 23 avril 1902, chacune entraînant de larges retombées de cendres sur le flanc Ouest du volcan. Un lac se forme au fond de la caldeira, qui jusque-là ne contenait qu'un petit étang. Le 5 mai, le barrage naturel qui le retenait se rompt et les eaux du lac, mélangées aux cendres déposées au cours des petites explosions précédentes, se précipitent sous forme de coulée de boue (lahar) dans la rivière Blanche. La destruction de l'usine Guérin, à l'embouchure de la rivière, engendre les premières victimes de l'éruption. Cette même nuit, des incandescences au sommet du volcan trahissent l'arrivée du magma à la surface et l'édification d'un dôme.

Le 8 mai à 8h02, une violente explosion retentit et la ville de Saint-Pierre est détruite par un énorme nuage de gaz, blocs et cendres, brûlant et sous pression, qui dévale les pentes à près de 500 km/h.



Nuée ardente du 16 décembre 1902. (Photo A. LACROIX)

Il s'agit d'un phénomène jusqu'alors inconnu qu'Alfred Lacroix, dépêché en urgence sur place par le gouvernement, appellera «nuée ardente». Les volcanologues le nomment aujourd'hui «écoulement pyroclastique». Ce phénomène conduit à la détermination d'un nouveau type éruptif, le type péleén, nommé en l'honneur du volcan sur lequel il fut observé pour la première fois. Cette découverte révolutionne le monde de la volcanologie. Selon les connaissances de l'époque, mis à part pour les retombées de cendres Saint-Pierre aurait du être à l'abri de tout phénomène volcanique, ce qui explique l'inertie et les appels au calme des pouvoirs publics jusqu'à la veille de la catastrophe.

L'éruption produit de très nombreux écoulements pyroclastiques plus denses que celui du 8 mai 1902, majoritairement canalisés dans la vallée de la



La Montagne Pelée et son dôme couronné par son aiguille. Au premier plan, les ruines de Saint-Pierre (mars 1903). (Photo A. LACROIX)

Rivière Blanche qui se comble partiellement. La nuée du 30 août 1902, dirigée pour la première fois vers l'Est et le Sud, détruit la ville du Morne Rouge. Le bilan des victimes atteint 30 000 morts.

Pendant ce temps un dôme de lave s'érige à dans la caldeira, couronné par une aiguille de lave visqueuse qui atteint 350 m de hauteur avant de s'effondrer en 1903. Ce dôme sera à son tour partiellement détruit par l'éruption de 1929 lorsqu'un nouveau dôme s'édifiera dans la cicatrice.



François Antoine Alfred Lacroix (1863 - 1948) est né dans une famille de médecins et de pharmaciens passionnés de naturalisme et de minéralogie. En 1887, il obtient le diplôme de pharmacie. Il garde un intérêt pour les minéraux. A la demande de son mentor (et beau-père) Ferdinand Fouqué, il abandonne la pharmacie pour se consacrer à la minéralogie. Après plusieurs voyages d'étude (Ecosse, Scandinavie, Italie), il obtient un doctorat en sciences en 1889. A 30 ans, il devient le plus jeune titulaire de la Chaire de Minéralogie, qu'il occupera pendant 43 ans. Minéralogiste, pétrographe et géologue, il estime que la minéralogie ne s'arrête pas à la détermination des propriétés physiques et chimiques des minéraux. Il est crucial de se pencher sur les roches qui les contiennent et qui sont des sources d'informations essentielles sur la genèse des minéraux.

Après l'éruption du 8 mai 1902 en Martinique, il est chargé par le gouvernement français et l'académie des Sciences de diriger une mission d'étude sur l'île. Il y revient après l'éruption du 30 août et y restera jusqu'en mars 1903. Il sera le premier à décrire ce phénomène volcanique qu'il nomme «nuée ardente». Ses observations aboutissent à la rédaction d'un livre : «La Montagne Pelée et ses éruptions» (1904), qui reste à ce jour une référence incontournable. Sous son impulsion, le premier observatoire volcanologique martiniquais est créé en 1902.

1.1.2 UNE FORÊT TROPICALE HUMIDE, ENTRE MONTAGNE ET BROUILLARD

La Martinique est située dans la zone intertropicale, entre le tropique du Cancer et l'équateur, sous 14°40' de latitude Nord et 61° de longitude Ouest. Son climat tropical peut être décomposé en deux grandes saisons : la saison sèche ou carême, de janvier à juillet, caractérisée par de la chaleur et une baisse de pluviosité, et l'hivernage, d'août à septembre, où les précipitations et les perturbations climatiques (cyclones, ondes tropicales...) sont plus importantes.

Outre ces variations saisonnières, la pluviométrie sur les massifs varie selon le versant et l'altitude ; la côte au vent (Atlantique) est bien plus arrosée et ventilée que la côte sous le vent (Caraïbe). Cette caractéristique est amplifiée au niveau des sommets qui retiennent les nuages. Le brouillard est donc omniprésent en altitude et accentue le côté fantomatique des blocs volcaniques surgissant au milieu de la végétation, et sa dénomination de «forêt de nuages».

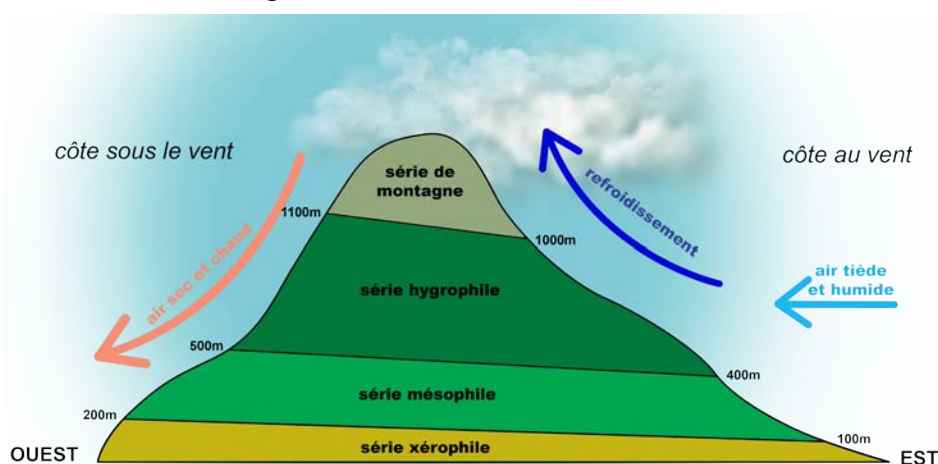


Figure 5 : Répartition schématique des séries de végétation (d'après Sastre et Breuil, 2007).

A cause de ces variations saisonnières, altitudinales et d'exposition, ainsi que la diversité de la nature des sols, la variété des écosystèmes est très importante, ce qui explique la large biodiversité présente sur l'île et plus particulièrement sur les deux massifs.

La forêt tropicale est généralement classifiée selon des séries de végétation tenant compte des conditions climatiques. Dans la forêt des Volcans, trois de ces séries y sont représentées :

- Série mésophile (précipitations entre 1 500 et 3 000 mm/an). Cette série se retrouve dans les parties les plus basses du massif. On y retrouve de grands arbres de plus de 30 m de hauteur, avec très peu d'épiphytes et quelques lianes.
- Série hygrophile (précipitations entre 3 000 et 5 000 mm/an). Cette série est majoritairement représentée dans les massifs. Il s'agit d'une forêt dense humide, avec de nombreuses lianes et épiphytes. C'est une forêt tropicale luxuriante avec de grands arbres qui peuvent dépasser 30 m de hauteur, et des troncs de plus de 1 m de diamètre. En limite altitudinale supérieure, la taille des arbres diminue et la proportion de lianes et épiphytes augmente. Cette forêt de transition se retrouve sur les flancs abrupts des Pitons du Carbet, nuageux et soumis aux vents, où les arbres se nanifient et se couvrent d'épiphytes.
- Série de montagne (précipitations supérieures à 5 000 mm/an). En Martinique, cette série n'est représentée que sur les sommets de la Pelée et des Pitons, au sein de la forêt des Volcans. Ces massifs sont des zones de vents quasi permanents, ce qui explique la végétation basse (effet de crête). Elle apparaît à partir de 800 m.



Figure 6 : Forêt hygrophile (Rabuchon, massif des Pitons du Carbet), reconnaissable à la hauteur de sa canopée, les nombreuses épiphytes et la présence de fougères arborescentes.



Figure 7 : Série de montagne, appelée aussi savane d'altitude (Caldeira, Montagne Pelée), reconnaissable à la présence d'ananas-montagne, de thym-montagne et de nombreuses fougères

1.1.3 UNE RÉSERVE BIOLOGIQUE REMARQUABLE

La Martinique fait partie de l'un des 36 hotspots de biodiversité reconnus à l'échelle mondiale (figure 8).

La flore vasculaire indigène de l'île compte 1 486 espèces, parmi celles-ci 2,6% sont des espèces endémiques. Une étude estime la densité d'endémisme à 3,5 par hectares. Toutefois, le nombre d'espèces endémiques menacées en Martinique semble relativement faible comparé aux autres territoires français insulaires tropicaux. En effet, il serait de 14 pour la Martinique contre 324 pour l'île de la Réunion (MEYER, 2018).

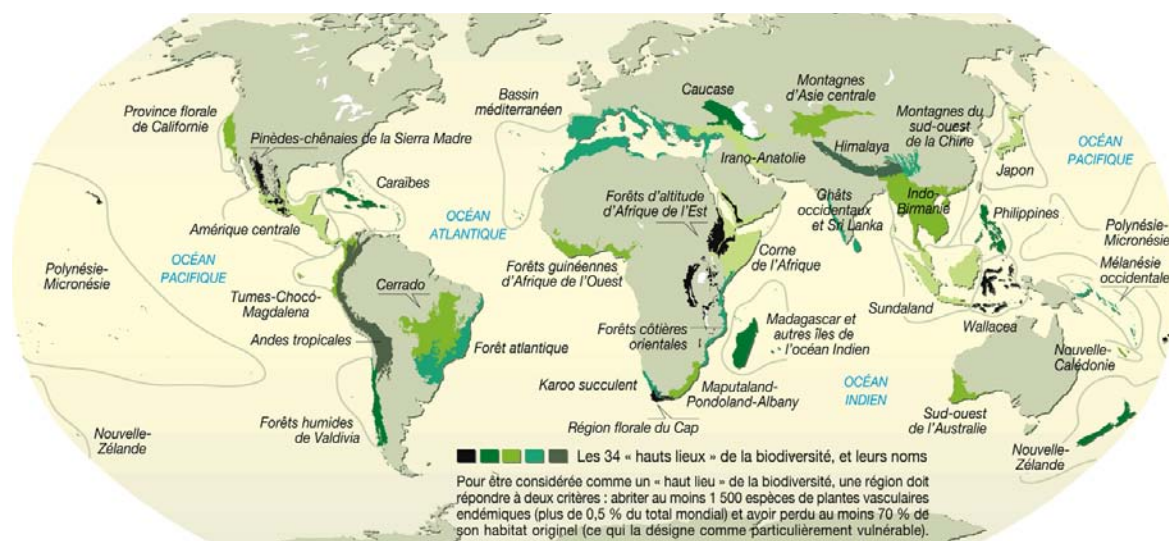


Figure 8: Cartographie des hauts lieux de biodiversité.

Les Caraïbes, incluant la Martinique, font partie d'un des 34 hauts lieux de biodiversité du Monde recensés en 2005 par Conservation Internationale. Depuis la création de cette carte, deux nouveaux hauts lieux de biodiversité ont été ajoutés à la liste mondiale : les forêts de l'Est de l'Australie (en 2010) et les plaines côtières Nord-Américaines (en 2016) (Source : Agenda 21, 2016).

DES ÎLOTS DE VERDURE ISOLÉS SUR LES SOMMETS

Sur cette île volcanique, la diversité biologique provient d'une colonisation végétale naturelle depuis l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale dont les Grandes Antilles, et depuis l'Amérique du Sud. Les semences ont très vraisemblablement été apportées sur l'île par le vent, la mer, ou des oiseaux (dispersion). Des mutations génétiques ont, par la suite, permis à ces espèces de mieux s'adapter au milieu en se différenciant des populations, créant alors des sous-espèces puis de nouvelles espèces. Le contexte îlien

a ainsi favorisé le développement de l'endémisme des Petites Antilles et de l'endémisme strict. Le taux d'endémisme strict est d'ailleurs le plus important dans les séries hygrophiles et de montagne, puisqu'il est lié à l'altitude et à l'isolement. Le volcanisme actif, et les contraintes d'adaptation qu'il impose, favorisent également le développement de nouvelles populations et/ou la disparition d'espèces ou sous-espèces moins adaptées. La théorie de la biogéographie insulaire de MacArthur et Wilson explique la répartition spatiale des espèces en corrélant la richesse spécifique d'une île avec sa taille, ainsi que son isolement par rapport à un continent. L'équilibre de cette biodiversité insulaire dépend de l'extinction et de l'immigration d'espèces.

Des aires de répartition particulièrement restreintes pour ces espèces endémiques strictes découlent des conditions de terrain. Ces espèces sont donc par nature particulièrement rares et menacées par les pressions anthropiques, les catastrophes naturelles ou les changements climatiques. Ainsi, au-delà des différents niveaux d'endémisme liés aux îles (endémisme de l'arc, endémisme strict à la Martinique ou à quelques îles), on retrouve aussi des espèces endémiques strictes à la Montagne Pelée et d'autres aux Pitons du Carbet. Avant la colonisation, l'île était entièrement couverte de forêts et un continuum forestier existait entre les deux massifs. Cette constatation est renforcée par la similarité biologique, aussi bien faunistique que floristique, qui existe dans les secteurs préservés des deux massifs. Le défrichement de la plaine du Morne Rouge a en partie détruit ce continuum biologique, même si des couloirs de végétation existent toujours via des cours d'eau. La DEAL, dans le cadre de la réalisation du Schéma régional de cohérence écologique, réalise une étude sur les couloirs écologiques afin de faire le lien entre les aires de répartition de certaines espèces présentes sur les deux massifs.

Les éruptions de 1902 et 1929 ont complètement détruit la végétation sommitale de la Montagne Pelée (HELPRIN, 1908). Avant l'éruption, d'après les descriptions des botanistes, la caldeira était peuplée d'une dense forêt de palmistes (d'où vraisemblablement le nom de plateau des Palmistes donné au sommet de l'époque) (SASTRE, 2014). Les «gran bwa», l'étage arboré (à différencier des savanes d'altitude), montaient probablement bien plus haut qu'aujourd'hui. Ainsi, selon le Père Labat, missionnaire ayant visité la Martinique entre 1693 et 1705, le Morne Calebasse comptait de magnifiques formations de gommier blanc (*Dacryodes excelsa*), qui auraient été ravagées par l'éruption. La végétation actuellement visible au sommet de la Montagne Pelée est donc entièrement secondaire, mais compte néanmoins un large pourcentage d'endémisme (*Charianthus nodosus*, *Pitcairnia spicata*...) avec en outre deux espèces végétales endémiques de la Montagne Pelée (*Clidemia latifolia* et *Eupatorium medulosum*) (SASTRE *et al.*, 2007).

Ainsi, il est possible que, dans l'état actuel des connaissances, certaines espèces actuellement endémiques strictes aux Pitons du Carbet aient autrefois été présentes sur la Pelée mais détruites par les dernières éruptions. Cela confirmerait cette idée de continuum forestier entre les deux massifs.

La végétation que l'on retrouve de nos jours au sommet de la Montagne Pelée est différente de celle qui a pu exister au XIX^{ème} siècle, puisque les nuées ardentes successives de 1902-1905, puis de 1929-1932, ont soufflé et brûlé en totalité les formations qui existaient au sommet du volcan. L'étage arboré, qui a déjà du mal à se maintenir dans des conditions d'altitude difficiles, ne s'est pas encore reconstitué. *Blechnum rufum*, fougère endémique des Petites Antilles était autrefois présente sur les flancs de la Pelée. Or elle a disparu du massif depuis l'éruption de 1902. Cette ptéridophyte est une espèce très rare qui se limite aujourd'hui aux sommets des Pitons du Carbet. Elle est présente sur la liste rouge des espèces menacées en France (BERNARD *et al.*, 2014 ; BERNARD, 2015).

Une faune abondante trouve refuge dans ces forêts. Peu de mammifères sont présents dans un contexte îlien, hormis quelques animaux domestiques ensauvagés (chats, chiens, cochons, cabris) et de nombreux rats, dont les excréments peuvent causer des problèmes sanitaires (leptospirose). Le manicoü (*Didephis marsupialis insularis*) est un petit marsupial autrefois chassé pour sa chair tendre. C'est une espèce

introduite, au même titre que la mangouste (*Herpestes auropunctatus*). Des colonies de chiroptères ont élu domicile dans le tunnel Beauséjour, creusé de main d'homme dans la roche et protégeant un canal d'irrigation en RBI de la Montagne Pelée. Notamment l'espèce *Brachyphylla cavernarum*, endémique des Petites Antilles, qui compte plus de 20 000 individus et l'espèce *Myotis martiniquensis*, endémique de la Martinique qui regroupe 2500 individus. Le site bénéficie d'un Arrêté de Protection du Biotope.

Bien que la forêt des volcans ne présente qu'une faible diversité d'amphibiens et de reptiles, caractéristique propre aux milieux insulaires, elle possède néanmoins un intérêt herpétologique. On peut citer *Anolis roquet*, espèce endémique de l'île, dont cinq lignées peuvent être distinguées (Northwest, Southwest, South Central, et Extremus). L'espèce de grenouille, *Allobates chalcopis*, a été découverte en 1994 sur la Montagne Pelée. Elle semble être endémique stricte de Martinique.



Figure 9 : La matoutou falaise (*Caribena versicolor*) est la mygale emblématique des forêts humides du Nord. Espèce endémique protégée, sa beauté aux reflets bleutés chez les juvéniles (photo) et roux chez les adultes la rend vulnérable et sujette à des trafics illégaux (ONF, 2011).



Figure 10 : L'oriole de la Martinique (*Icterus bonana*), oiseau nicheur endémique de l'île. Cette espèce est classée comme vulnérable sur la liste de l'UICN (D. BELFAN, 2014). Bien que présente dans divers milieux, elle est observée jusqu'à 930 m d'altitude.

La Martinique possède une avifaune exceptionnelle, ses massifs accueillent de nombreux oiseaux nicheurs, dont plusieurs espèces endémiques. Les randonnées dans ces forêts sont souvent rythmées par le chant caractéristique du siffleur montagne ou solitaire siffleur (*Myadestes genibarbis*), espèce protégée. Ces forêts servent également de relais pour certaines espèces migratoires, telle que la Paruline flamboyante (*Setophaga ruticilla*). Au sein de la RBI de la Montagne Pelée, on estime au moins 47 espèces, dont 28 sont protégées depuis 1989. Parmi elles, de nombreux colibris comme le Colibri à tête bleue (*Cyanophaea bicolor*), endémique de la Martinique et de la Dominique, ou l'Oriole de la Martinique (*Icterus bonana*), endémique strict de l'île. Il est également important de noter qu'une grande partie de la RBI de la Pelée est classée en ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) ou IBA (*Important bird area*).

La savane semi-arborée des sommets des massifs apparaît extrêmement résiliente comme l'a prouvé le grand incendie de 2010 déclaré dans les carrières de Fond Canonville au pied de la Pelée et qui a atteint le sommet. En effet, un an après, un couvert végétal s'était totalement reconstitué à un stade pionnier. Cinq ans plus tard, les stigmates de l'incendie étaient totalement invisibles. Il faudra néanmoins bien plus de temps pour revenir à un stade anté-éruptif. Toutefois ces observations ne prennent pas en compte les dégâts causés aux essences et espèces endémiques très rares. Il est difficile à ce jour de mesurer l'impact causé par les éruptions sur la faune et la flore, particulièrement sur les espèces endémiques strictes.



Figure 11 : Les Pitons du Carbet depuis le sentier de l'Aileron (Montagne pelée)

1.1.4 LES STATUTS DE PROTECTION

Les massifs de Forêt d'Exception® sont au cœur de nombreux outils et comités dédiés à sa protection, dans le domaine de l'eau et de la biodiversité.

Type de Statut	Détails
Site classé	<p>Site classé des Versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée (2 100 ha) situé en limite de la FTD de la Montagne Pelée. Une partie de la FTD est intégrée dans ce site classé.</p> <p>Classé par décret ministériel du 28 mai 1996, au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des paysages les plus remarquables</p> <p>Témoin des paysages originels de la Martinique</p> <p>Triangle accidenté de pentes entièrement naturelles partant de la Caldeira et descendant sans interruption jusqu'à la mer, entre l'Anse Céron (commune du Prêcheur) et la pointe du Souffleur (commune de Grand'Rivière).</p> <p>Plan de gestion applicable de 2011 à 2017</p>
Site inscrit	<p>Site Naturel de la Vallée de la Rivière Blanche, également nommé «Coeur Bouliki», sur la commune de Saint Joseph</p> <p>Inscrit à l'inventaire des sites remarquables depuis mars 1989</p>
Parc naturel de la Martinique (PNM)	<p>Toutes les communes situées sur le territoire des massifs sont signataires de la charte du PNM, qui n'impose pas un engagement juridique mais constitue un engagement moral.</p> <p>Vocation du PNM pour le secteur Nord : la conservation des milieux associée à une dimension éducative afin de favoriser la compréhension des milieux, de leur vulnérabilité et l'acceptation des règles imposées (PNM, 2010).</p> <p>Les massifs des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée sont répertoriés en Zones naturelles d'intérêt majeur et en Zones paysagères sensibles dans la charte du PNM.</p>
Réserve Biologique Intégrale (RBI)	<p>Deux RBI au coeur des massifs : RBI de la Montagne Pelée et RBI des Pitons du Carbet.</p> <p>Le classement en réserve biologique des forêts les plus primitives des forêts territoriales-domaniales de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet procède d'une volonté commune des collectivités de la Martinique, de l'ONF et de la communauté scientifique locale de maintenir ces forêts dans le meilleur état de conservation. L'objectif principal de ces réserves est de s'attacher à conserver le caractère naturel et évolutif de l'ensemble des habitats afin d'obtenir une naturalité maximale sur l'ensemble des territoires concernés..</p> <p>2007 : classement de l'intégralité de la FTD de la Montagne Pelée en RBI par arrêté ministériel du 26 avril 2007</p> <p>2014 : classement d'environ 55% de la FTD des Pitons du Carbet en RBI par arrêté ministériel du 28 janvier 2014</p>

Type de Statut	Détails
Plan d'Occupation de Sols et Plan Local d'urbanisme (POS et PLU)	Dans les POS et les PLU des collectivités concernées, les deux FTD sont classées en zones naturelles ND. Elles bénéficient en outre du régime de protection « Espace boisé classé » (EBC), qui induit l'obligation de conserver le caractère boisé de ces terrains, mais n'impose pas en revanche de mesure particulière de protection du milieu naturel.
Réserve de chasse et de faune sauvage	Classement du coeur de la FTD des Pitons du Carbet en Réserve de chasse et de faune sauvage par arrêté préfectoral du 15 avril 1998. Réglementation redondante avec celle de la RBI depuis sa création puisque la chasse y est strictement prohibée. Cette réglementation s'applique également à la FTD de la Montagne Pelée .
Arrêté préfectoral de protection du Biotope (APB)	Deux tunnels situés sur la commune de Grand Rivière, et dont le plus long se situe au sein de la RBI de la Montagne Pelée, abritent d'importantes colonies d'espèces protégées de chiroptères qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection du biotope. Ces deux tunnels restent relativement inaccessibles puisque éloignés de toute trace.

Les massifs sont compris dans le territoire du Parc, depuis sa création en 1976. Depuis la disparition de la Région et la création de la Collectivité Territoriale de Martinique en 2015, le Parc naturel régional de Martinique (PNRM) est renommé Parc naturel de Martinique (PNM).

Depuis les années 2000, un contrat de rivière (Galion) et un contrat de baie (Fort-de-France) concernent des cours d'eau qui prennent leurs sources dans le massif des Pitons (rivière Case-Navire et rivière du Galion).



Figure 12 : Panneau d'entrée en RBI sur le sentier de Grande Savane

1.1.5 UNE FORÊT DE FEU ET D'EAU : LES VOLCANS ET LES CHATEAU D'EAU DE LA MARTINIQUE

La forêt des Volcans de Martinique, et particulièrement le massif des Pitons du Carbet, est considérée comme le château d'eau de l'île. Ceci est dû à sa topographie montagneuse et à la présence des points culminants de l'île, qui concentrent les précipitations (8 000 mm/an pour la Montagne Pelée, et 3 750 mm/an pour les Pitons du Carbet). Ainsi, 90% de la ressource en eau est concentrée dans 7 bassins versants, dont 5 sont alimentés par la forêt des Volcans (Lézarde, Capot, Galion, Lorrain, Roxelane) (Figure 16).

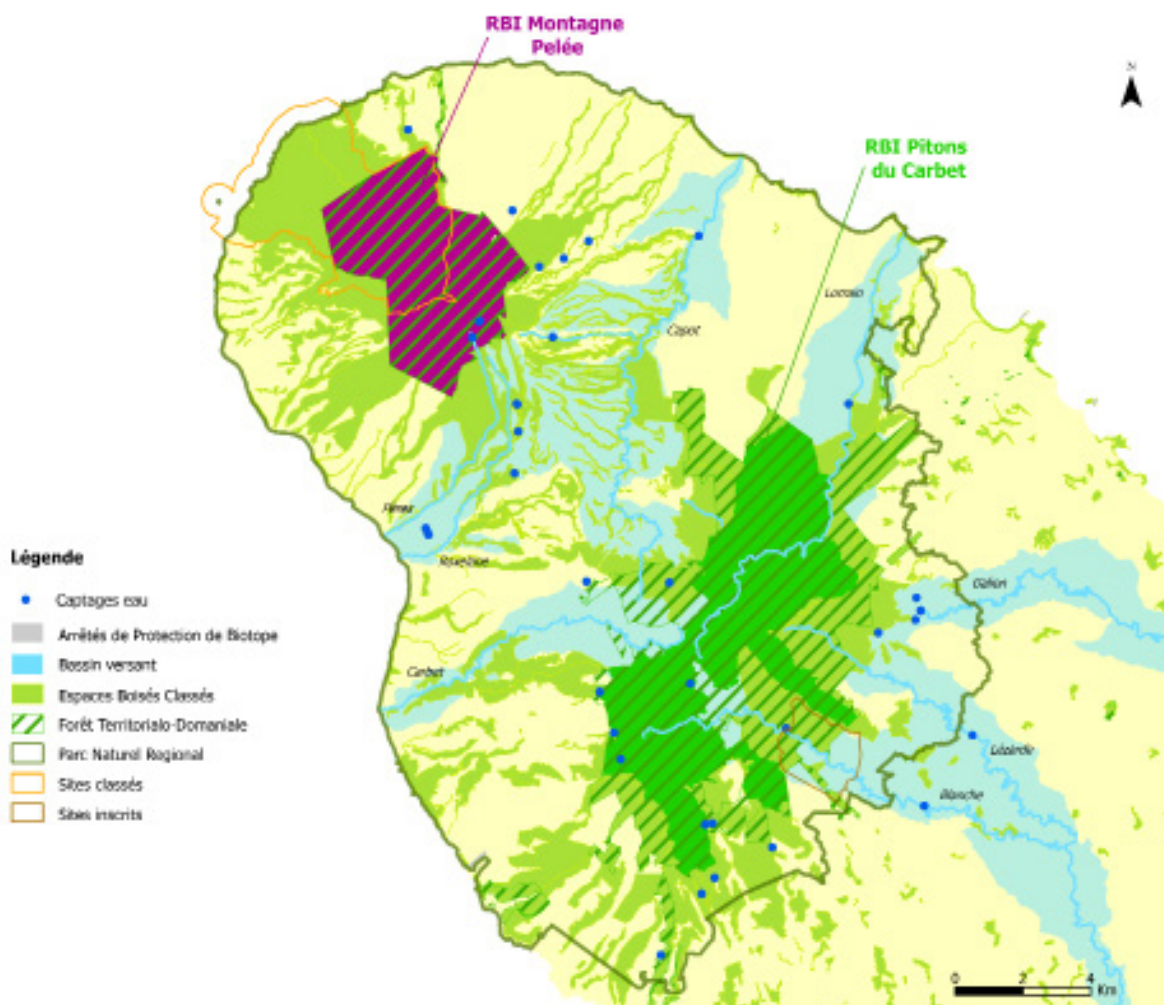


Figure 13 : Carte du Nord de la Martinique illustrant les forêts territoriales-domaniales, la RBI de la Montagne Pelée et la RBI des Pitons du Carbet ainsi que les bassins versants. Le nom des rivières principales est également visible sur cette carte (Capot, Lézarde, Blanche, Galion, Lorrain, Carbet, Roxelane, Rivière des pères). Les points de captages apparaissent en bleu foncé.

A cause de la nature volcanique du sous-sol, les eaux de surface ont une composition qualifiée de douce, c'est-à-dire très peu chargée en éléments minéraux, et dans laquelle le calcaire est inexistant. Le caractère volcanique de ces eaux ainsi que la présence de systèmes hydrothermaux actifs sont d'ailleurs visible sur plusieurs sites.

Tout d'abord dans le secteur des Sources Chaudes de la Montagne Pelée (Saint-Pierre), des résurgences d'eau chaude (entre 27 et 54°C) couplées à des minéralisations colorées peuvent être observées dans la Rivière Chaude. Le site lui-même, très apprécié des promeneurs, a malheureusement été détruit par des éboulements et son accès a été fermé depuis 2007 pour des raisons de sécurité.



Figure 14 : Griffon d'eau chaude signalé par des minéralisations soufrées dans la Rivière Chaude. (ONF, 2005)

De nos jours, les eaux minérales et de source de Didier, Mabelo, Champflor et Lafort vendues dans le commerce proviennent de sources issues des Pitons du Carbet (Fort-de-France, Morne Rouge).

Plus de 70% de la production d'eau potable est issue de 4 captages, tous situés en, ou à proximité, de la FTD des Pitons du Carbet : 1 sur la rivière Capot, 1 sur la rivière Lézarde, et 2 sur la Rivière Blanche.

En conséquence, de nombreux captages sont situés en FTD, ou à proximité immédiate. De plus, une grande partie du territoire est concernée par les périmètres de protection rapprochée des ouvrages. Des mesures légales, parfois contraignantes, mais nécessaires à leur protection sont aussi à respecter sur ces sites.

L'approvisionnement en eau potable est donc essentiellement issu de captages superficiels en rivière. Très peu d'eaux souterraines sont captées, ce qui peut poser des problèmes lors des épisodes de sécheresse, où le niveau des rivières baisse de manière marquée. Par ailleurs, ces eaux superficielles sont de ce fait très sensibles aux pollutions et aux phénomènes climatiques qui peuvent temporairement dégrader leur qualité ou même causer des coupures temporaires d'alimentation (éboulements, destruction de canalisations).

La création du contrat de la baie de Fort-de-France et de son bassin versant, et du contrat de rivière du bassin versant de la rivière du Galion, tente de répondre à ce besoin de protection et de gestion de la ressource en eau. En complément du SDAGE, ces contrats en concertation définissent des objectifs visant à améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau. Nombre de partenaires engagés dans ces deux contrats sont également impliqués à différents degrés dans le processus Forêt d'Exception® (Copil, experts...).

Très tôt, l'eau des massifs a été utilisée pour alimenter les premières habitations* installées sur la côte Nord Caraïbe. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la plupart sont situées à côté d'une rivière (Habitation Couleuvre, Céron, Latouche, Belfort, Clément) et si les bourgs les plus anciens sont alimentés par de larges rivières (Saint-Pierre par la Roxelane et la rivière des Pères issues de la Montagne Pelée ; le Carbet avec la rivière du Carbet issue des Pitons).

Afin d'alimenter en eau les cultures, l'Homme a réalisé de nombreux ouvrages d'art pour acheminer l'eau des hauteurs jusqu'aux habitations. Des vestiges sont encore visibles (canal et tunnel artificiel de l'habitation Beauséjour à Grand'Rivière ; Canal des Esclaves entre Fonds Saint-Denis et le Carbet).

D'autre part, dans le massif des Pitons au niveau de Deux Choux (Fonds Saint-Denis), en amont de la rivière du Lorrain, existent des émanations de gaz soufré (CO₂ et H₂S) qui ont autrefois été exploitées afin de gazéifier l'eau vendue dans le commerce.

Très tôt, l'eau des massifs a été utilisée pour alimenter les premières habitations* installées sur la côte Nord Caraïbe. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la plupart sont situées à côté d'une rivière (Habitation Couleuvre, Céron, Latouche, Belfort, Clément) et si les bourgs les plus anciens sont alimentés par de larges rivières (Saint-Pierre par la Roxelane et la



Figure 15 : Vestiges de l'exploitation de gaz de Deux Choux (ONF, 2015)

*Aux Antilles, l'habitation est une propriété agricole, avec des plantations, la maison des maîtres, les cases nègres des esclaves et des bâtiments d'exploitation.

L'eau et la forêt ont longtemps été considérées comme des entités séparées, mais en réalité elles sont intrinsèquement liées. Sans eau, pas de forêt humide. La forêt participe également au piégeage des nuages et à la filtration de l'eau de pluie. Par ailleurs, elle a une influence majeure sur la régulation des cours d'eau. La population martiniquaise l'a découvert à ses dépens lorsque, au cours du XIX^{ème} siècle, à la suite de nombreux épisodes de crues meurtrières, les élus se sont plaints d'un régime des eaux devenu erratique, conséquence des nombreux déboisements, particulièrement en bord de ravine. Aujourd'hui, la restauration des ripisylves reste une problématique essentielle de l'aménagement du territoire afin de prévenir les destructions amenées par les crues soudaines et brutales, inhérentes au climat tropical et au régime torrentiel des rivières et ravines. Dans les régions tempérées, des techniques de restauration de terrain de montagne ont été développées et ont fait leurs preuves. Il reste à étudier leur transposition éventuelle dans un climat tropical, en utilisant des matériaux présents sur place.

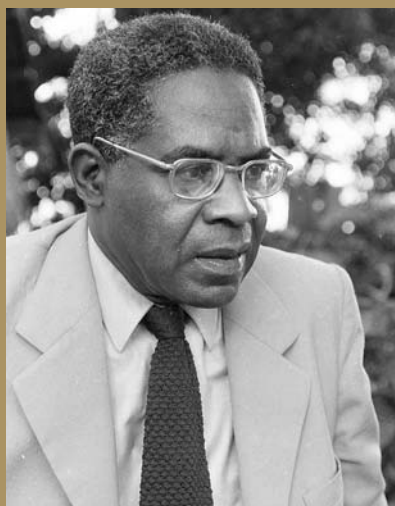
1.1.6 DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

La Montagne Pelée dessine un cône raide qui plonge directement dans la mer ; les rivières dessinent de profonds canyons dans ses flancs, courts et filant droit à la mer ; des planèzes en lanières régulières peuvent être cultivées dans les pentes Nord-Est moins raides ; Les Pitons du Carbet, prolongés par le Morne Jacob, anciens volcans érodés, dessinent un massif plus complexe, avec des sommets successifs distincts que séparent de profondes vallées ; les pentes plus longues à l'Est, à la morphologie chahutée par le chevelu des rivières, dessinent des paysages agricoles spécifiques en amont des plaines littorales ; ...

Atlas des Paysages de la Martinique, PNM, 2013

Les deux massifs regroupés ici sous le nom commun de forêt des Volcans se ressemblent tout en ayant chacun une identité paysagère* bien à eux. Ainsi, la Montagne Pelée, constituée d'un seul cône volcanique qui se perd dans les nuages, se caractérise par sa végétation sommitale rase et rabougrie. Quant à lui, le massif des Pitons du Carbet est le territoire de la forêt tropicale humide dense, où lianes et épiphytes se perdent dans la canopée, et terre de sommets multiples séparés par des ravines profondes. Seuls les sommets des pitons sont couverts de la même végétation rase que la Montagne Pelée, mais d'accès plus difficile.

ANALYSE PAYSAGÈRE DE AIMÉ CESAIRE



Le volcan est une arme : canon, navire armé « *se sabordant* »... Il est aussi, par le jeu incessant des métamorphoses des paysages de Césaire, un puissant animal au repos, « *vautré comme un rhinocéros fatigué* » (Moi laminaire p. 73), dans l'attente d'un brutal réveil, « *lorsque le volcan secouera son cou plissé de pachyderme* » (Ferrements p. 145).

Mais plus souvent que tout, il est lion « *rugissant* », « *éruptant ses entrailles* », « *le vieux lion et son courroux de pierres* » (Moi Vint pour la montagne/ le temps de s'installer à l'horizon/ lion décapité harnaché de toutes nos blessures (Ferrements p. 186).

(CONSTANS, 2013)

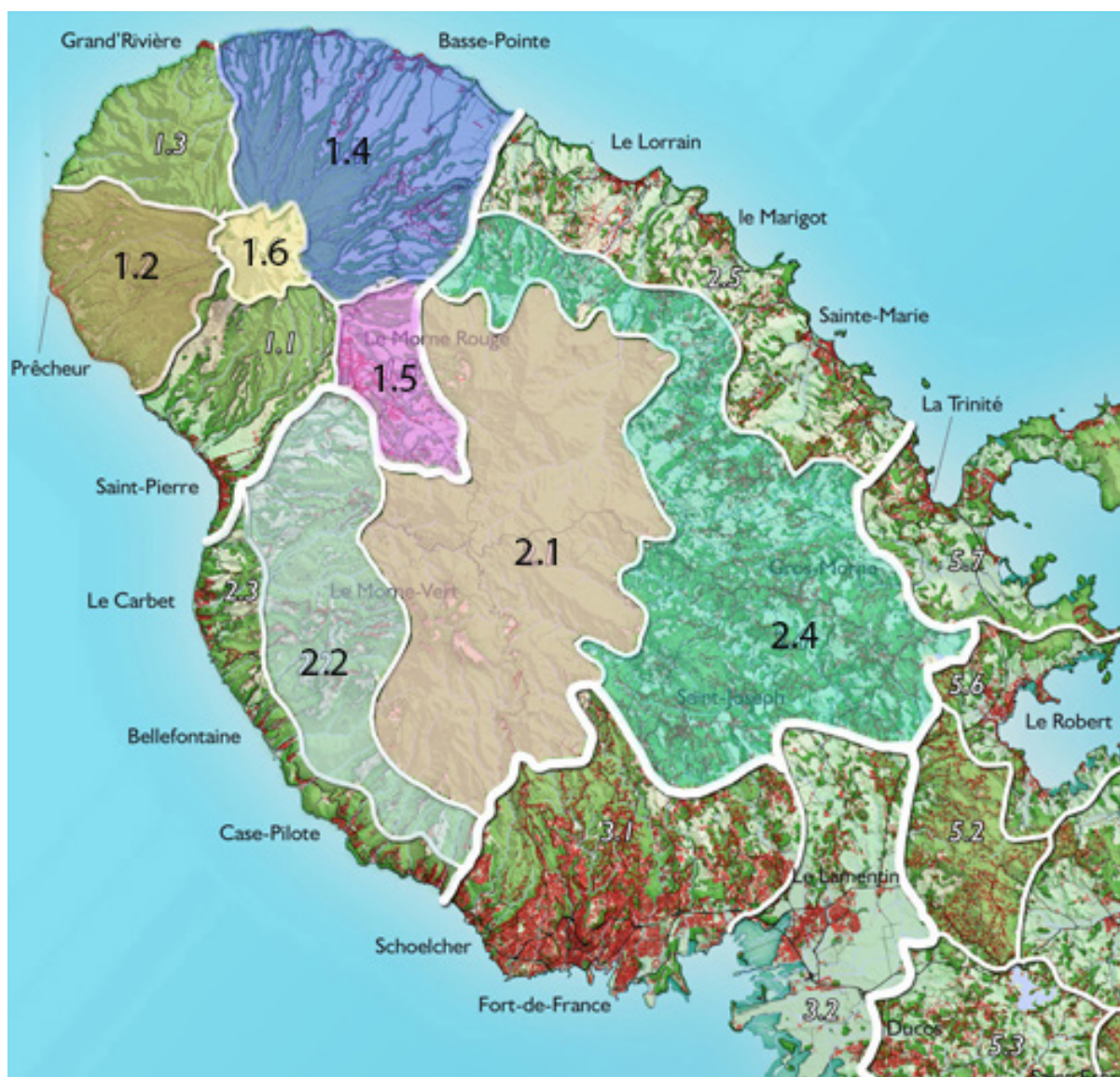


Figure 16 : Carte des unités paysagères* de la Martinique. Sept unités de la forêt des Volcans Forêt d'Exception®. (source fond de carte: PNM, Atlas des paysages)

- 1.2. « Les pentes boisées du Prêcheur »
- 1.6. « L'Aileron, sommet de la Montagne Pelée »
- 1.4. « La planèze de Basse-Pointe »
- 1.5. « La plaine de Morne Rouge »
- 2.1. « Les Pitons du Carbet et du Morne Jacob »
- 2.2. « Les pentes caraïbes des Pitons »
- 2.4. « La campagne habitée du Morne Capot »

*L'unité paysagère est une portion de territoire qui présente les mêmes caractéristiques naturelles et humaines, en termes de composition spatiale, de perception sociale et de dynamique. Ses caractères procurent une singularité à l'ensemble concerné et le distinguent des unités voisines.» (MEEDDAT, 2006)



Figure 17 : Vue depuis le Sentier de la Pelée par Grande Savane

Le massif de la Montagne Pelée domine le Nord de la Martinique par sa hauteur, sa forme étrange et la figure menaçante du volcan. Il suscite l'émerveillement et une certaine crainte (souvenirs de l'éruption dévastatrice de 1902). Ce paysage volcanique est constitué d'une végétation étagée qui court le long des crêtes et des pentes jusqu'au sommet de la Pelée. Rythmé par les planèzes, les anciennes coulées de lave et les ravines, où s'écoulent les rivières, ce paysage porte la puissance symbolique de l'île.

Le massif des Pitons du Carbet découpe le ciel de ses pointes, suspendues entre des petits cols et des petits plateaux. Cette barrière visuelle est lovée dans les nuages et la brume, créant un jeu d'ombre et de lumière sur la canopée moutonneuse aux lointains verts. La hauteur du massif met en perspective les espaces habités sur les premières pentes des mornes et des pitons. Réservoir d'une biodiversité riche, ce massif est aussi le lieu de quelques exploitations forestières qui se remarquent peu à cette échelle d'observation. La richesse écologique et les traits du massif offrent une profusion paysagère qui mérite d'être valorisée tout en la protégeant.

ONF, 2016.



Figure 18 : Vue des Pitons du Carbet depuis Rabuchon (ONF, 2016)

En grim pant les Pitons et la Pelée, la savane d'altitude la plus rase, battue par les vents et ouverte aux nuages, succède à la forêt humide la plus exubérante, ombreuse et enveloppante. En descendant, cette même forêt sauvage et mystérieuse laisse place sans coup férir au paysage familier et domestique des jardins créoles, noyant les cases.

A ces reliefs saillants et puissants se surimposent en creux les profonds sillons que tracent les ravines dans les flancs des massifs montagneux. Elles y composent des mondes en soi, à part, îles dans l'île, mêlant le grandiose à l'intime. Leur découverte par surprise, dans un basculement soudain, les font précieusement contribuer à la multiplicité paysagère de la Martinique en même temps qu'à la richesse de sa biodiversité.

Atlas des Paysages de la Martinique, PNRM, 2013

1.2 L'HOMME ET LA FORÊT

BEAUCOUP D'ÂMES S'Y SONT DISPERSÉES

Les amérindiens se sont transformés en liane de douleurs qui étranglent les arbres et ruissellent sur les falaises

P. Chamoiseau, 1997

1.2.1 LA PÉRIODE AMÉRINDIENNE : UN ÉQUILIBRE ENTRE L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT

Les populations amérindiennes sont les premières à coloniser la Martinique. Elles sont originaires des pays d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud, tel que le Venezuela. On estime généralement l'arrivée des populations Saladoïdes ou Arawaks entre le I^{er} et le IX^{ème} siècle après J-C. Les sites archéologiques situent leurs installations à proximité de la mer, sur les premiers plateaux, avec une préférence pour la proximité des cours d'eau, et plutôt dans le Nord de l'île (côtes Atlantique et Caraïbe).

Après 1250, une seconde phase de colonisation a amené les populations Suazoïdes (ou Caraïbes), qui semblent, elles s'être surtout installées dans le Sud. Les Caraïbes, plus guerriers que les paisibles Arawaks, prendront petit à petit leur place. Il est vraisemblable que ces populations issues du continent américain (Centre et Sud), aient amené avec elles des plantes et des arbres. De cette manière arrivèrent de nombreuses espèces que l'on imagine souvent locales, particulièrement des plantes aromatiques et potagères ainsi que des arbres fruitiers.

A l'époque amérindienne, la Martinique, et particulièrement le Nord de l'île, est couverte de forêts. La forêt est alors un lieu de vie, un élément à part entière de la culture et des traditions amérindiennes. Même si ces derniers résidaient surtout à proximité des côtes, ils leur arrivaient tout de même de s'aventurer en altitude au coeur des massifs de forêt hygrophile pour prélever des grands bois, afin de construire des embarcations. Le gommier blanc (*Dacryodes excelsa*) est utilisé pour fabriquer des pirogues, sa sève est récoltée pour la médecine et pour les cérémonies religieuses. On remarque encore aujourd'hui des prélèvements pour faire de l'encens.

De plus, ces habitants côtiers défrichent très localement des ichalis (petits lopins de terre) à l'intérieur des terres afin d'y planter de modestes jardins vivriers sur brûlis, qu'ils déplacent régulièrement. Une tradition qui persiste jusqu'à nos jours, avec les jardins créoles. Dans ces jardins sont cultivés des plantes principalement amenées du continent américain par les Amérindiens. Ces jardins avaient une durée de vie d'environ 5 ans.

Lorsque nos Indiens veulent faire un jardin, ils choisissent un lieu fort haut et loin de la rivière et puis coupent du bois, selon la grandeur qu'ils le veulent faire, qui regarde le midi. Ils laissent sécher le bois coupé durant deux ou trois mois, au bout desquels ils y mettent le feu, et après y plantent leur manioc...

J. Grunberg, l'Harmattan, 2013.

COLONISATION, LA PÉRIODE DES COUPEURS DE BOIS

Après l'arrivée des premiers européens, les amérindiens cultivent également la canne à sucre. La composition floristique de la forêt à l'époque amérindienne a donc déjà été modifiée jusque dans les zones reculées. Elle a été enrichie par l'apport de plantes et animaux non autochtones. La légende veut, par exemple, que les Caraïbes aient introduit le trigonocéphale afin de se débarrasser des populations Arawaks. Malgré ces introductions, il semblerait que les écosystèmes aient été préservés dans l'ensemble, ce qui témoigne d'une certaine sagesse populaire.

Après la découverte de l'île en 1502 et le débarquement de Colomb au Carbet, la Martinique est fréquentée ponctuellement par des navires qui s'arrêtent pour l'aiguade ou pour s'abriter d'une tempête, mais restent généralement peu de temps (6 mois dans le cas de l'Anonyme de Carpentras). Des coupes de bois ponctuelles sont alors pratiquées, pour la cuisine et les réparations des navires, puis pour le commerce.

C'est la période des «coupeurs de bois». Des navires viennent mouiller dans les baies de l'île, déposent une partie de l'équipage qui réalise des coupes pendant 6 à 8 mois alors que le navire circule ailleurs. Le bois du Gaïac, du Courbaril, de l'Arcoquoi ou encore du Bois l'ail étaient les plus souvent prélevés. Le navire revient ensuite récupérer l'équipage avant de repartir en Europe. Néanmoins, il semble que ce type d'activité ait été beaucoup plus limité en Martinique qu'en Dominique ou en Guadeloupe, peut-être à cause de la présence du trigonocéphale dont la morsure est mortelle.

C'est après 1635, l'arrivée de Pierre Belain d'Esnaubuc et sa Compagnie des Îles d'Amérique, que les premiers colons s'installent durablement dans l'île.

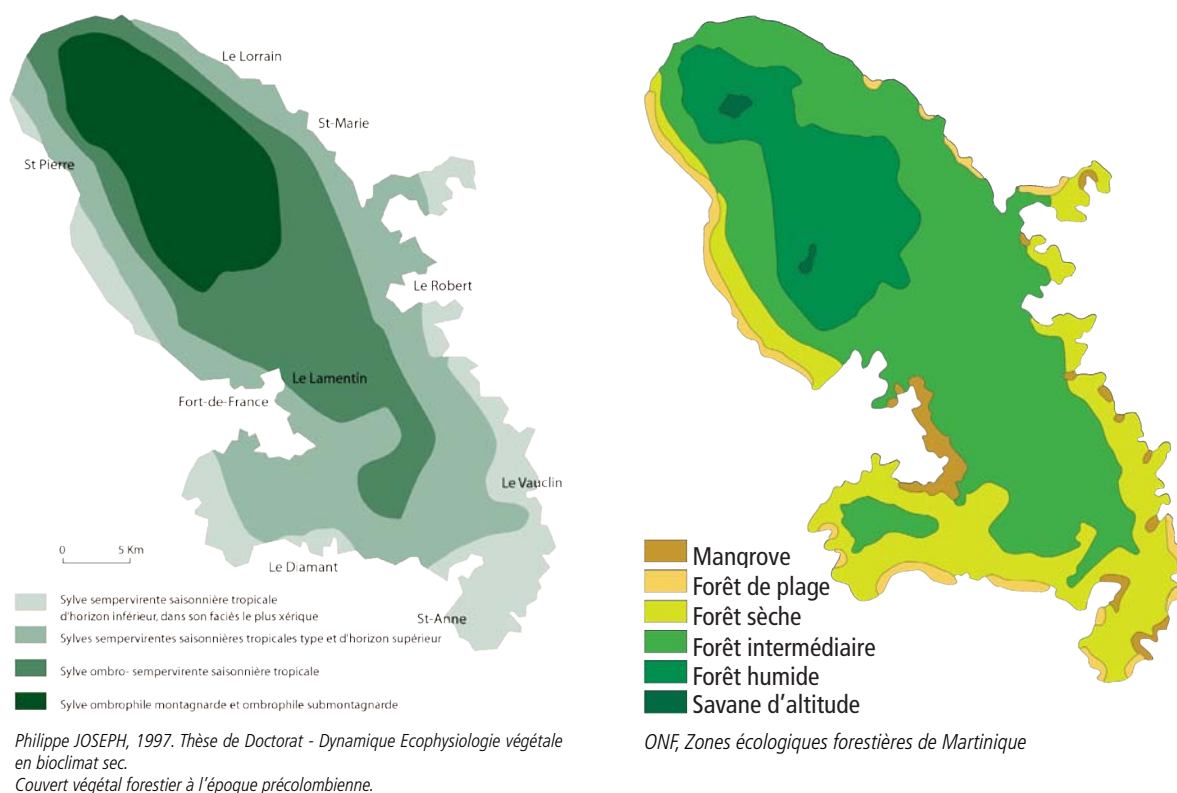


Figure 19 : Répartition des différents types de végétations de la Martinique à l'époque pré-colombienne (à gauche) versus aujourd'hui (à droite).

La forêt hygrophile recouvrait une plus grande superficie au Nord de l'île.



L'occupation de la Martinique de 1502 à 1825

1.2.2 ESCLAVAGE, HABITATIONS ET COMMERCE DE BOIS PRÉCIEUX

La pratique du défrichement, généralement attribuée aux premiers colons, semble remonter au moins partiellement aux Caraïbes.

Dès l'installation des colons (1635), les pratiques évoluent. Au lieu de passages et de prélèvements ponctuels, on s'installe durablement à des fins agricoles. Les défrichements se généralisent, en particulier sur les terres les plus planes, dans le but de cultiver le pétun (tabac), le cacao et le café, puis la canne à sucre. Quelques «bois debouts» sont épargnés des coupes afin de garder des réserves de bois pour le feu, le bois d'oeuvre, la chasse ou d'autres activités commerciales. Dès 1636, les Amérindiens, dénommés «sauvages» par les colons, sont petit à petit chassés du territoire. L'île est alors séparée en deux parties distinctes: la demeure des Sauvages ou le cabesterre à l'Est et la demeure des François à l'Ouest (figure 25). Le roi se réserve une bande littorale, devenue les 50 pas géométriques, pour y organiser la défense de l'île (batteries, forts...). Il garde également les forêts des massifs montagneux n'ayant pas fait l'objet de concessions, les ancêtres de nos actuelles forêts territoriales-domaniales.

La relation entre les deux mondes ne reste pas longtemps pacifique car la demande de main d'oeuvre se fait sentir du côté des François. De nombreuses guerres entre Caraïbes et colons éclatent, c'est le début de l'esclavage et du commerce triangulaire.

Les méthodes de défrichement suivent alors la technique du brûlis, qui détruit les graines pouvant subsister dans le sol après abattage :

La plupart des habitants ont la mauvaise coutume d'abattre les arbres les uns sur les autres comme font les Caraïbes et d'y mettre le feu quand ils sont secs

Révérant Père Jean-Baptiste Labat, 1722

Un commerce de bois précieux s'établit en parallèle, et des prélèvements réguliers de bois pour la construction des habitations et divers bâtiments appauvrissent rapidement la forêt. Une première réglementation très partielle interdit très tôt (1701) la coupe du Gaïac (*Gaiacum officinale*), mais est peu appliquée. Le Gaïac doit sa raréfaction à une surexploitation de son bois utilisé à l'époque pour les constructions, la fabrication de poulies pour les bateaux et l'usage de son écorce pour les teintures de couleur rouge. Le gommier blanc (*Dacryodes excelsa*) très utilisé pour la fabrication d'embarcations de pêche, devient également de plus en plus rare. Le Sud de l'île sera à terme presque entièrement défriché. La superficie des forêts du Nord se réduit également sur ses marges les plus planes, alors que les secteurs du Centre les plus hauts en latitude et avec les reliefs les plus marqués, sont encore protégés de la cognée des bûcherons par leur faible intérêt économique et les difficultés d'accès. En effet, peu de traces ont encore été ouvertes dans la forêt.

La forêt humide reste mystérieuse, de nombreuses superstitions l'entourent. Elle est le domaine du serpent et des esprits pour les esclaves qui s'en tiennent pour la plupart éloignés. Seules les nègres marron, esclaves en fuite à la recherche d'un refuge, en font leur domaine.

La [...] troisième [...] est un peloton de monticules faits en forme de pain de sucre : on les appelle les pitons du Carbet, du nom de la paroisse où ils sont situés dans la partie occidentale de l'île, à l'Est du Fort Saint-Pierre et de la Montagne Pelée, d'où ils sont éloignés d'environ une lieue et demie. Quoique ces monticules soient peu accessibles par leur forme, tant ils sont droits et rapides, on a commencé à les cultiver aussi en café.

Jean-Baptiste Mathieu Thibault de Chanvalon, 2004

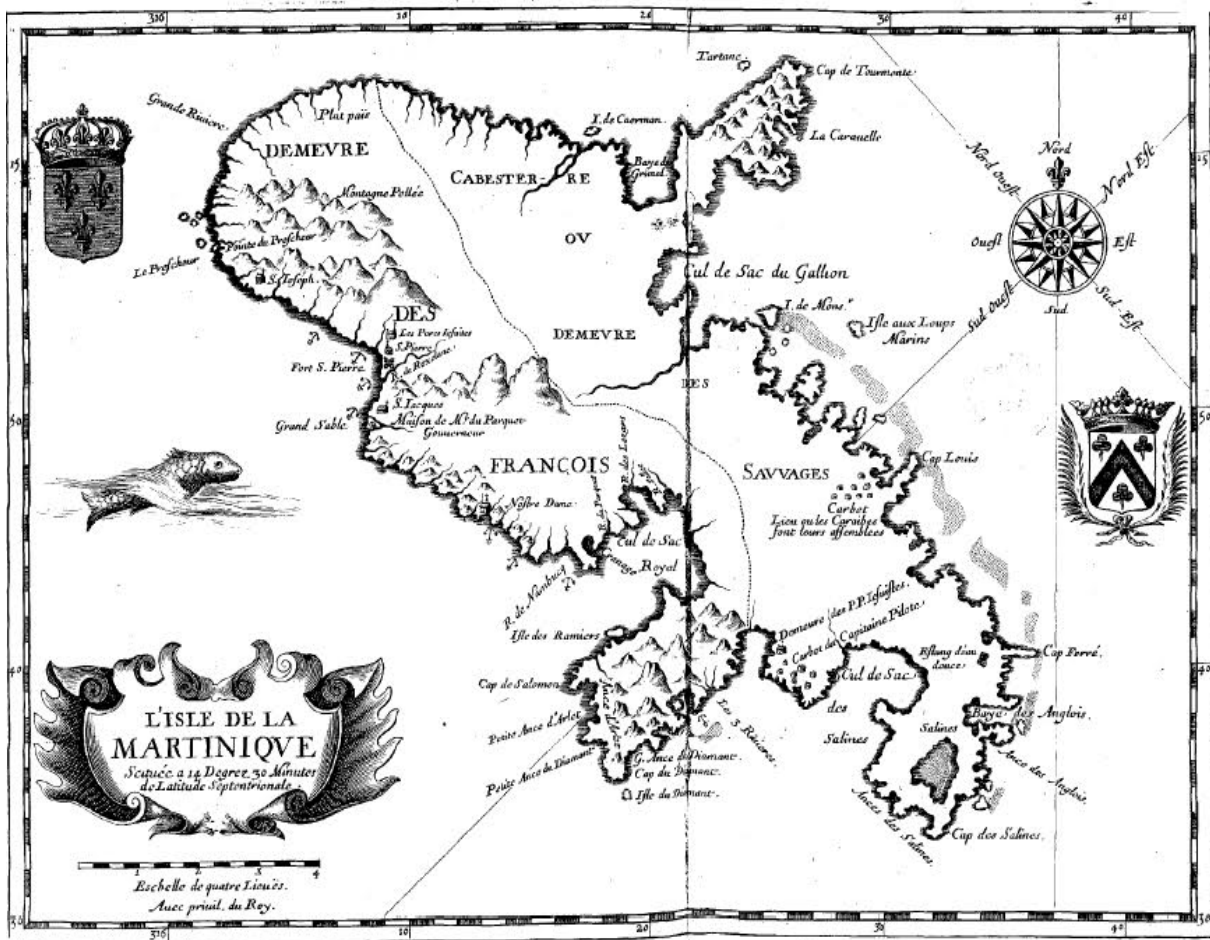


Figure 20 : Carte de la Martinique par le Révérent Père Du Tertre (1654), représentant la séparation entre la «Demeure des François» et la «Cabesterre ou demeure des sauvages», qui dura de 1636 à 1658, date à laquelle les colons chassèrent les derniers indiens Caraïbes de l'île. Bien que la géographie du centre de l'île soit encore en grande partie inconnue, les massifs montagneux de la Pelée et des Pitons du Carbet sont déjà sommairement représentés.

Source : Jean Baptiste Du Tertre, 1654

LE TERRIER SOBESKY (1941 - 1671)

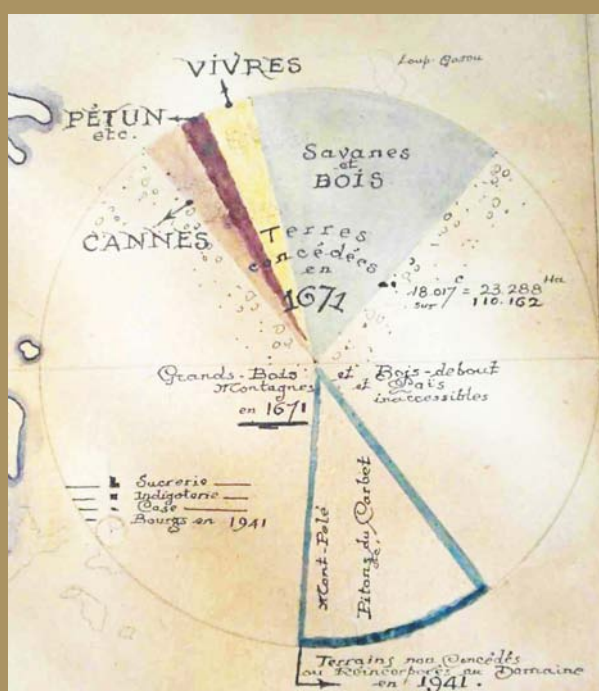


Cette carte, le terrier Sobesky, a été réalisée en 1941 par le chef de la section topographique du Service de l'Agriculture Antoine Sobesky, à partir du registre du terrier de 1671.

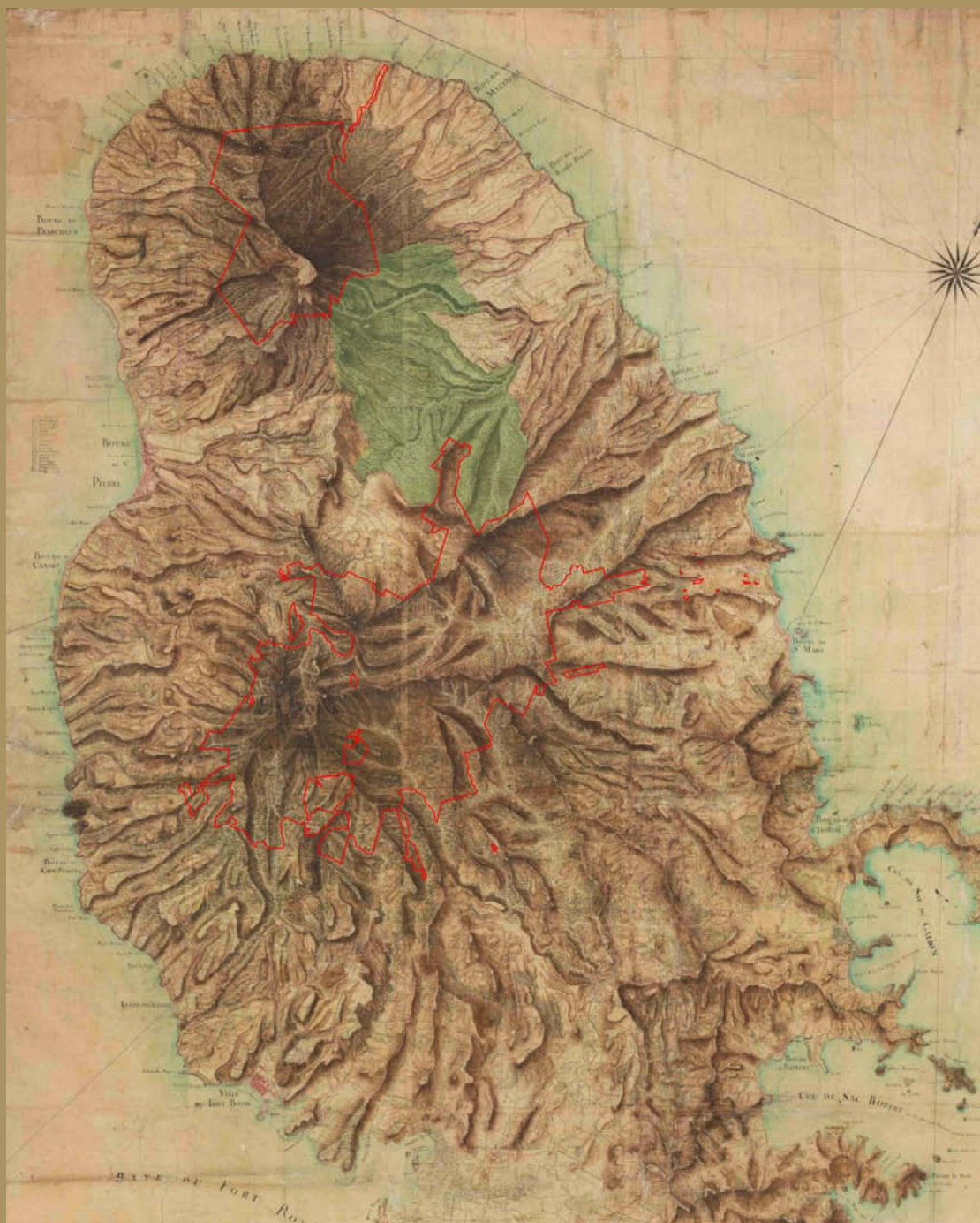
Ce dernier est une liste des propriétaires terriens et de leurs concessions, qui lui a été transmis par Eugène Revert. Elle permet de visualiser l'étendue des terres concédées en 1671.

Un schéma représente ainsi les différents types de cultures de l'île, alors que le Mont Pelée et les Pitons du Carbet apparaissent en tant que terrains non concédés ou réincorporés au domaine en 1941. Ces terrains correspondent parfaitement au périmètre actuel des forêts territoriales.

Déjà en 1671, les propriétés privées joutent le domaine royal constitué de «grands bois». A cette date, moins de 20 ans après la carte de Du Tertre, tout le Nord de la Cabesterre depuis Grand'Rivière jusqu'à la presqu'île de la Caravelle est complètement occupé et mis en culture.



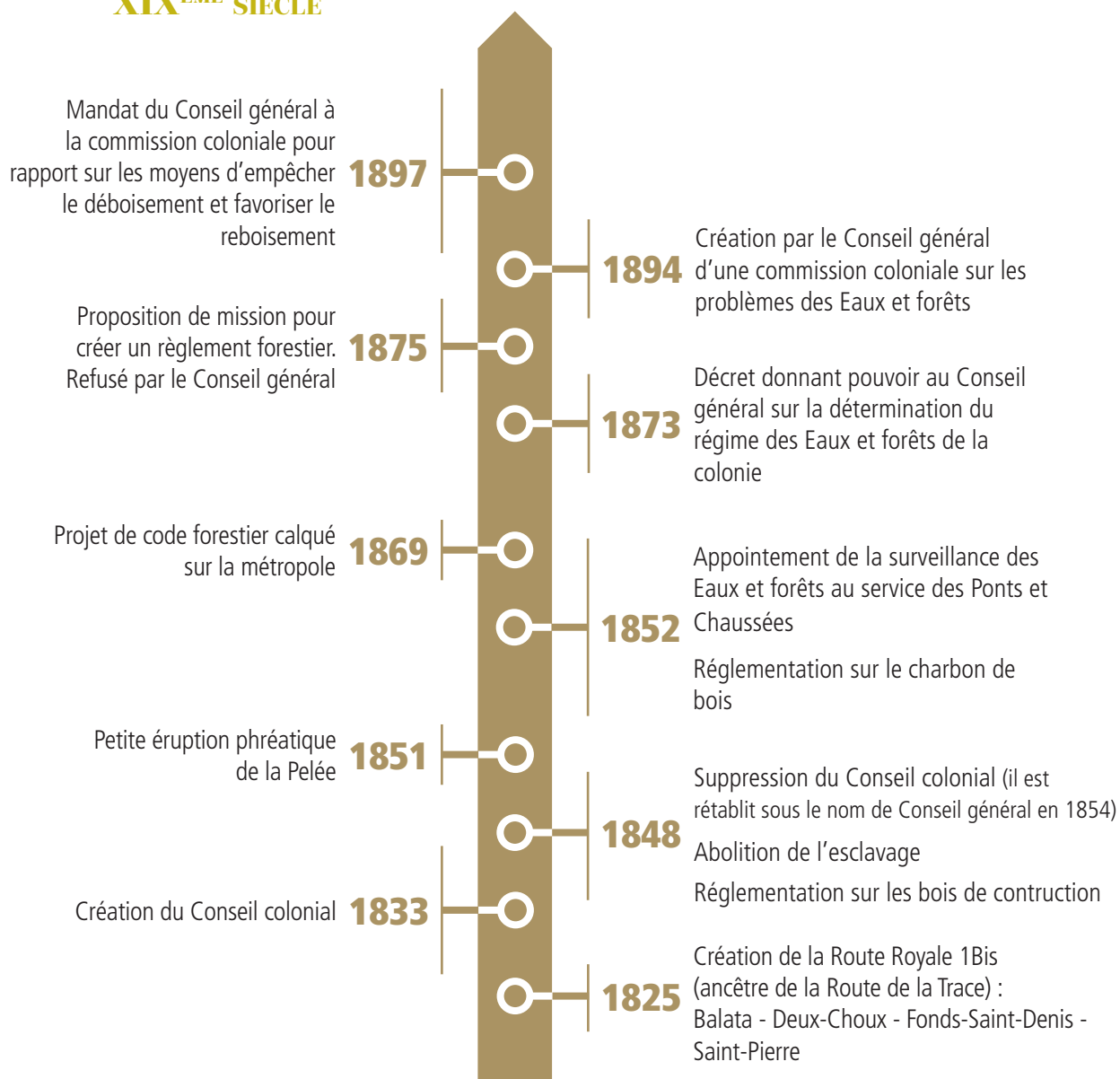
LA CARTE DE MOREAU DU TEMPLE (1770)



Cette carte extrêmement précise (échelle 1/14 400) et très détaillée est un outil majeur pour les historiens et les archéologues. On distingue parfaitement les limites des zones défrichées et des bois debouts, ce qui permet d'avoir une bonne idée de l'étendue de l'état boisé à la fin du XVIIIème siècle. On peut noter que les deux massifs de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet (périmètre actuel représenté par une bordure rouge) faisaient partie d'un continuum boisé (plus foncé - en vert) qui s'étendait depuis les versants Nord-Est de la Montagne Pelée jusqu'aux lisières de la plaine du Lamentin au Sud. A cette époque, les deux massifs étaient encore reliés par la plaine du Morne Rouge, non encore défrichée.

1.2.3 DE LA COLONIE À LA DÉPARTEMENTALISATION

XIX^{ÈME} SIÈCLE



Gestion des forêts martiniquaises de 1825 à 1897



Figure 21 : Route de la Trace (ONF, 2013)

Avec le temps et l'accroissement de la population, les défrichements à l'intérieur des terres s'accroissent. L'abolition de l'esclavage en 1848 voit une large partie de la population nouvellement libre quitter les habitations pour s'octroyer un petit lopin de terre sur les mornes ou les contreforts montagneux. La disparition progressive des gros bois de construction en lisière de forêt pousse à aller les chercher de plus en plus loin, vers le cœur de la forêt humide, en ouvrant des traces qui parcourent les massifs de long en large.

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, les forêts sont donc d'une part défrichées sur leurs lisières pour l'agriculture, et d'autre part exploitées, jusque dans les endroits les plus inaccessibles, au cœur des massifs pour leurs bois précieux.

La prise de conscience des pouvoirs publics sur la richesse et la fragilité de ces espaces naturels irremplaçables, ne commence qu'au début du XIX^{ème} siècle. Durant cette période, le régime des eaux devient erratique à cause des nombreux défrichements en amont des cours d'eau. Les conséquences en sont des problèmes de crues catastrophiques et des inondations dans les agglomérations.

En 1903, un service des Eaux et forêts est créé. Ce n'est que dans les années 1950 que celui-ci est doté de moyens suffisants pour la surveillance et la protection effective de la forêt publique. L'absence jusqu'en 1945 de documents officiels délimitant formellement le domaine d'Etat, probablement perdus lors d'un incendie à Fort-de-France en 1890, rend par ailleurs les missions de police sur les lisières officielles du territoire difficiles.

La colonie posséderait deux grands massifs situés, le premier, et ce serait de beaucoup le plus important, dans le massif forestier dépendant du Carbet. Ce massif, dont rien n'est plus incertain que les limites, aurait une contenance de 7 000 hectares. Il a énormément à souffrir des défrichements et empiètements de toutes sortes.

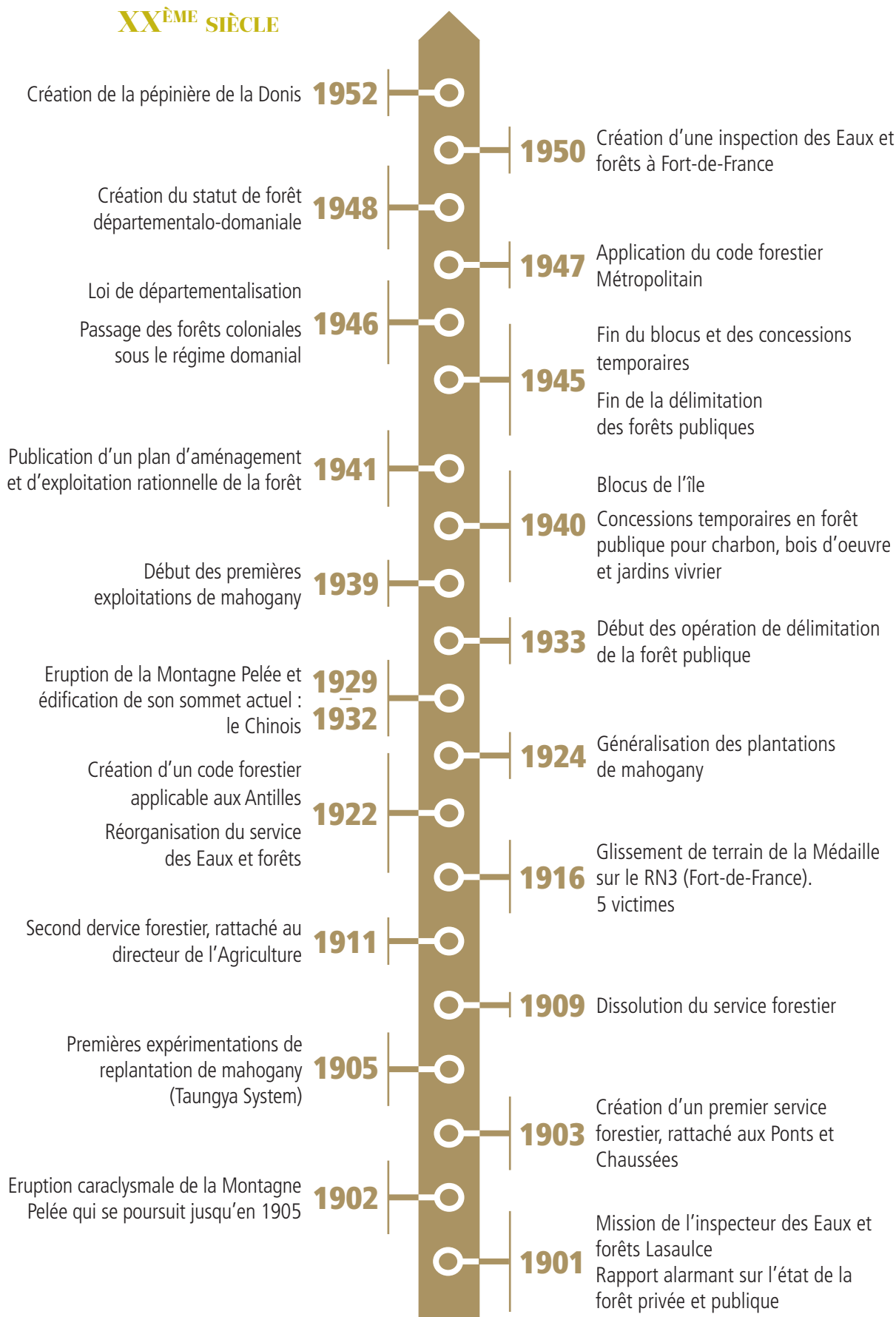
Le second dépendrait du massif forestier de la montagne Pelée. Il avait, paraît-il, autrefois une surface de plus de 2 000 hectares, mais à l'époque actuelle il est difficile de lui assigner une contenance quelconque, ce massif ayant été envahi de toutes parts et ayant été détruit en grande partie pour faire place à de petites propriétés.

M. Lasaulce, 1901.



Figure 22 : Photographie de travailleurs dans une plantation à Saint-Pierre en 1890. (BNPN. Archives de la Martinique.)

XXÈME SIÈCLE



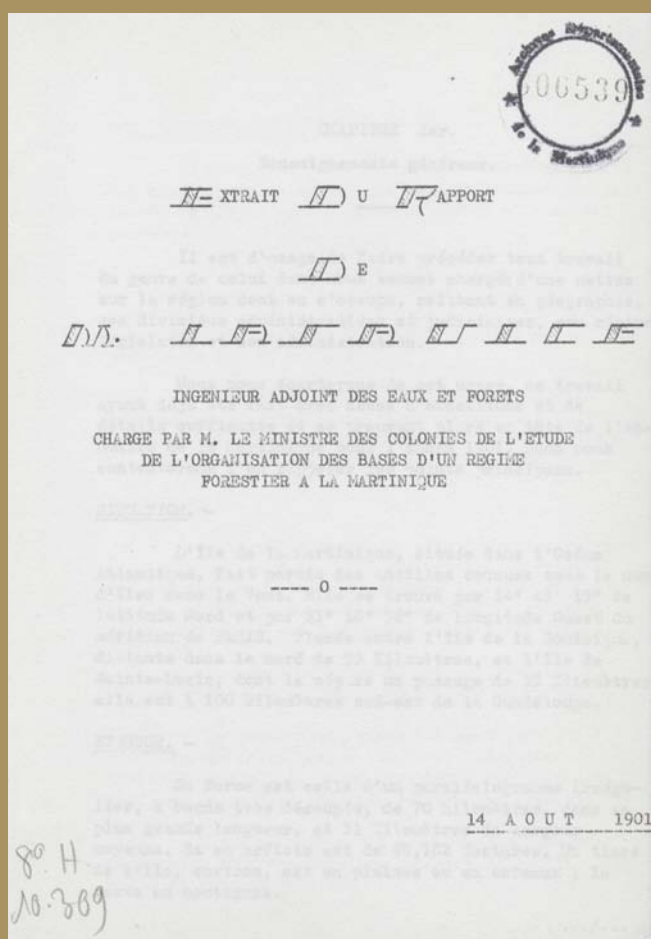
Evolution de la foresterie en Martinique entre 1901 et 1952

LA DIFFICILE LUTTE CONTRE LES DÉFRICHEMENTS

Sous le régime colonial, de nouvelles réglementations commencent à être prises. Ainsi, en 1848 puis en 1852, on se met à réglementer les coupes pour les bois de construction et le charbon de bois. A la même époque, la surveillance des Eaux et forêts, jusque-là du ressort du service des domaines, est confiée au service des Ponts et Chaussées.

Il apparait néanmoins assez rapidement que l'appareil légal n'est pas suffisant pour un contrôle efficace de la ressource forestière. L'idée d'élaborer une réglementation forestière inspirée du Code Forestier métropolitain est soulevée par le Conseil Général en 1869, puis 1875, mais reste sans suite. Bien que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent à la suite de multiples inondations, pour souligner l'importance de la forêt sur le régime des eaux, et les perturbations occasionnées par les défrichements, il faut attendre 1901 pour qu'une mission d'étude dédiée à la rédaction d'un code forestier soit lancée.

LES PRÉMICES D'UNE GESTION FORESTIÈRE RAISONNÉE



Le rapport de l'Inspecteur Adjoint des Eaux et forêts Lasaulce, en 1901, dresse un tableau accablant de l'état des forêts martiniquaises, aussi bien publiques que privées.

En règle générale, toute propriété particulière voisine d'une forêt appartenant à la colonie, s'agrandit considérablement aux dépens de cette dernière

Extrait du rapport de M. Lasaulce, 1901

Dans les forêts de la colonie, aucune exploitation n'est pratiquée. Elles ne sont cependant pas en meilleur état pour cela. Faute d'une loi spéciale et d'un service de surveillance, les forêts de la colonie sont livrées au pillage. Un individu a-t-il besoin d'une pièce de bois, il va la couper

dans les forêts de la colonie. D'autres exploitent dans ces forêts des traverses de chemins de fer et les vendent aux usiniers ; d'autres y exploitent des bois de constructions ou d'industrie ; d'autres y fabriquent du charbon, d'autres par des défrichements s'y créent des propriétés, ou augmentent les leurs aux dépens de la forêt. [...] De tous ces abus, le plus grave et sans contradiction possible celui qui a les plus graves conséquences, est le déboisement par suite des défrichements.

M. Lasaulce, 1901

A partir de 1924, les plantations de mahogany se généralisent afin de reconstituer les parties dégradées du domaine. Ainsi en 1950, 350 hectares sont déjà plantés. Le domaine forestier, en voie de reconstitution naturelle et artificielle, a été entièrement délimité et borné. Il est alors traversé par 10 km de chemins muletiers et 60 km de sentiers forestiers régulièrement entretenus.

Néanmoins, malgré ces premiers efforts visant à préserver l'intégrité du domaine privé de l'Etat, la bonne volonté doit parfois se plier à l'intérêt public. Ainsi, après l'éruption de la Montagne Pelée de 1902, les secteurs de la Médaille et de l'Alma, au pied des Pitons du Carbet le long de la route de la Trace, sont soustraits des forêts coloniales. Ils sont alors morcelés et distribués à des réfugiés de l'éruption, originaires de Saint-Pierre et du Morne Rouge, afin de les reloger. Aujourd'hui encore, ces deux quartiers enclavés sont bien visibles au sein de la FTD des Pitons du Carbet.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, et à cause du blocus de l'île par les américains, des concessions temporaires sur les terres du domaine forestier sont attribuées afin de fournir bois, charbon et cultures vivrières à une population durement éprouvée par les privations. Après la guerre, ces terrains sont rapidement reboisés en mahogany et les récoltes de bois redeviennent marginales.

Néanmoins, l'impact de l'homme sur la végétation forestière en forêt des Volcans est loin d'être négligeable, puisqu'il faut plusieurs centaines d'années pour qu'un secteur forestier perturbé revienne à son état originel.



Figure 23 : Futaie de mahogany à Rivière Blanche (Coeur Bouliki) en 1962 (ONF)

La loi de départementalisation du 19 mars 1946 voit la transformation du statut des forêts du domaine privé colonial en forêts départementalo-domaniales. Les propriétés du département sont alors gérées par l'Administration des Eaux et forêts au même titre que des forêts domaniales. La législation forestière de métropole est étendue aux nouveaux départements (décret du 30 décembre 1947). Le service local des Eaux et forêts est absorbé par l'Administration nationale ce qui induit la création d'une inspection à Fort-de-France en 1950. Jusque dans les années 1950, l'objectif principal du service était la conservation et la reconstitution des forêts, en particulier afin de protéger le régime des eaux.

A partir des années 50-60 s'ajoute à cette préoccupation un objectif de développement économique, soutenue par une régularisation de l'attribution de crédits, qui permettent la mise en place de plans pluriannuels. C'est durant cette période que sont ouvertes la plupart des routes forestières (Rivière Blanche, Fond Baron) et de nombreux sentiers pédestres (Trace des Jésuites).



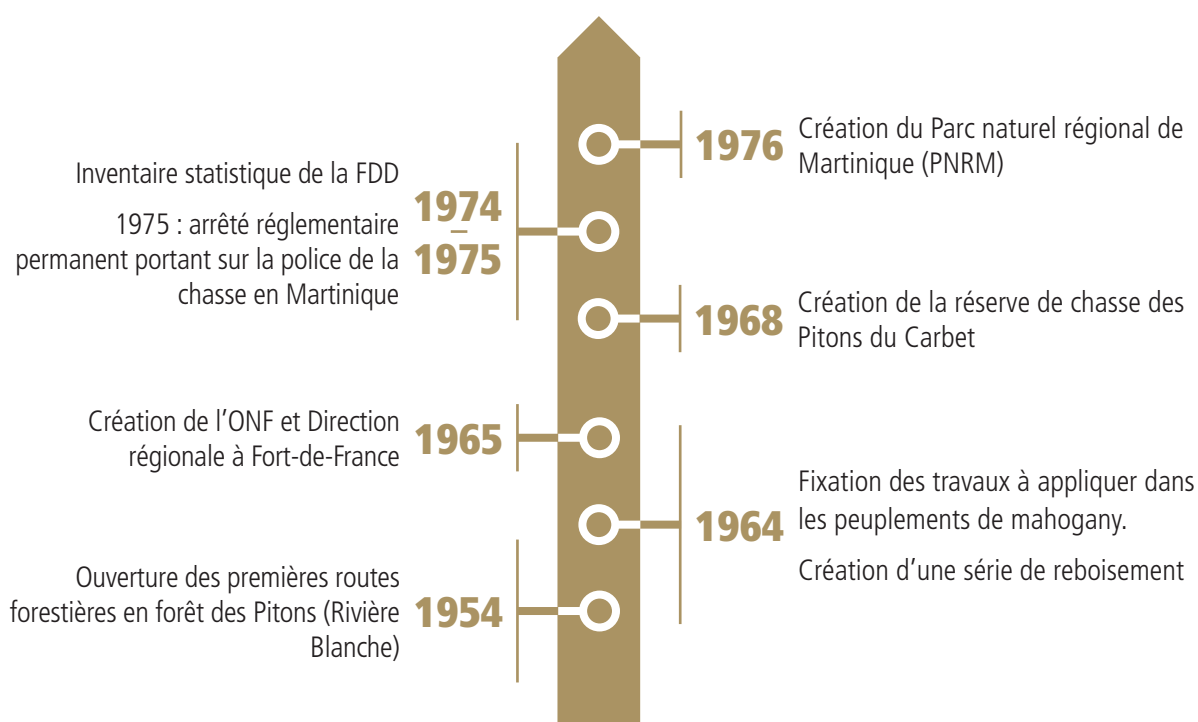
Figure 24 : Ouverture de la route forestière de Rivière Blanche, mars 1973 (ONF)

Une pépinière est installée en 1952 à la Donis afin de produire des plants de mahogany (50 000 par an) destinés aux travaux de reboisement. En complément, on commence à mettre en culture des essences diverses, forestières et ornementales, destinées aux chantiers domaniaux et à la vente aux particuliers.

Le 23 décembre 1964, l'ONF prend le relais de l'ancienne administration des Eaux et forêts, et une direction régionale est créée en Martinique. Les reboisements en mahogany se poursuivent.

Le premier aménagement forestier de la forêt départementalo-domaniale des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée (9 500 ha) pour la période 1977-1986, est également publié. L'année 1977 est une date charnière, marquant le début des premières coupes de régénération sur les plantations de mahogany les plus anciennes.

8 000 ha sont consacrés à la protection avec quelques expérimentations de sylviculture d'essences locales. Les 1 500 ha restants sont réservés à la production de mahogany (1 200 ha déjà plantés).



La période de 1954 à 1976 et les débuts de l'ONF Martinique

LE MAHOGANY, UNE ESSENCE ET UNE CONDUITE EXCEPTIONNELLE



Opération de martelage sur une plantation de Mahogany Grandes Feuilles (ONF, 2013)



Mahogany Grandes Feuilles mûr à Bouliki (ONF, 2009)

Essence exotique probablement introduite au jardin botanique de Saint Pierre entre 1790 et 1840. Le mahogany a été utilisé pour les reboisements en forêt humide à partir de 1903. Il fût sélectionné pour la qualité de son bois, la rapidité de sa croissance et sa bonne acclimatation en Martinique. Le Mahogany Grande Feuilles (MGF), ou Acajou du Honduras (*Swietenia macrophylla*) est désormais l'essence phare de la sylviculture martiniquaise. A ce jour, il représente l'essentiel des ventes de bois réalisées par l'ONF en Martinique.

Cette essence forestière, originaire des forêts tropicales mésophiles et hygrophiles d'Amérique Centrale et du Sud, peut mesurer jusqu'à 40 m de haut pour un diamètre supérieur à 1 m. Ainsi, le «doyen des mahoganys» que l'on retrouve sur l'aire d'accueil de Coeur Bouliki à Saint-Joseph (FTD des Pitons du Carbet), est un vétéran plus que centenaire issue des premiers programmes de plantations de 1905. C'est un bois précieux, très recherché pour son caractère tendre facile à travailler, esthétique et durable. En 1903, les premières plantations furent effectuées en vue de répondre à la pénurie de bois de construction locaux. Or, aujourd'hui, son exploitation et sa vente en Martinique se heurtent pourtant à de nombreuses difficultés du fait d'une filière-bois fragile et peu concurrentielle.

En voie d'extinction dans son aire d'origine, le mahogany est inscrit à l'Annexe II de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages

menacées d'extinction). La Martinique, avec la Guadeloupe et la Guyane, sont les seuls territoires de la planète où il est exploité de façon durable et renouvelable.

En 2018, 1 500 sur 15 500 ha de forêt publique en Martinique, soit 7.5%, sont peuplés en mahogany, pour la plupart localisés en FTD des Pitons du Carbet et en forêt territoriale.

Les techniques de sylviculture ont évolué au cours des années, les forestiers apprenant des erreurs et des essais de leurs prédécesseurs. Actuellement, la méthode préconisée est un renouvellement par coupes définitives par paquets de 0,5 ha (exceptionnellement 1 ha), avec une recherche de régénération naturelle complétée par une régénération artificielle, et conduite en futaie régulière. La densité de plantation est de 800 plants/ha avec une interbande non travaillée occupée par le recrû naturel, qui a l'avantage de réduire les coûts sans aller au détriment des objectifs sylvicoles.

Jusqu'à 5 ans, des opérations de dégagement doivent ensuite être régulièrement réalisées afin de libérer les jeunes plants des lianes et autres plantes qui pourraient compromettre leur bon développement.



Jeune plantation de MGF (ONF, 2010)



Exploitation dite «à l'alaskane», où les planches sont débitées sur le lieu d'abattage (ONF, 2015)



Evacuation manuelle des planches débitées sur le site d'abattage jusqu'à la route forestière la plus proche (ONF, 2007)

Dans l'aménagement forestier 2003 - 2012, un nettoyage était également prévu à 6 ans, puis un dépressage à 10 - 12 ans, une éclaircie à 40 ans, et enfin une exploitation définitive (coupe rase) à 50 ans (55 cm de diamètre). En effet, passé 60 ans, les problèmes sanitaires deviennent fréquents (pourriture du bois). Cette sylviculture est actuellement conduite en mélange avec 25% d'essences locales précieuses afin de réduire les risques sanitaires et de valoriser ces essences.

Etant donné le coût élevé de cette sylviculture, en particulier les premières années, les préconisations actuelles vont dans le sens d'une diminution de la densité initiale de plantation afin de réduire le nombre d'interventions, et la recherche de semis naturels.

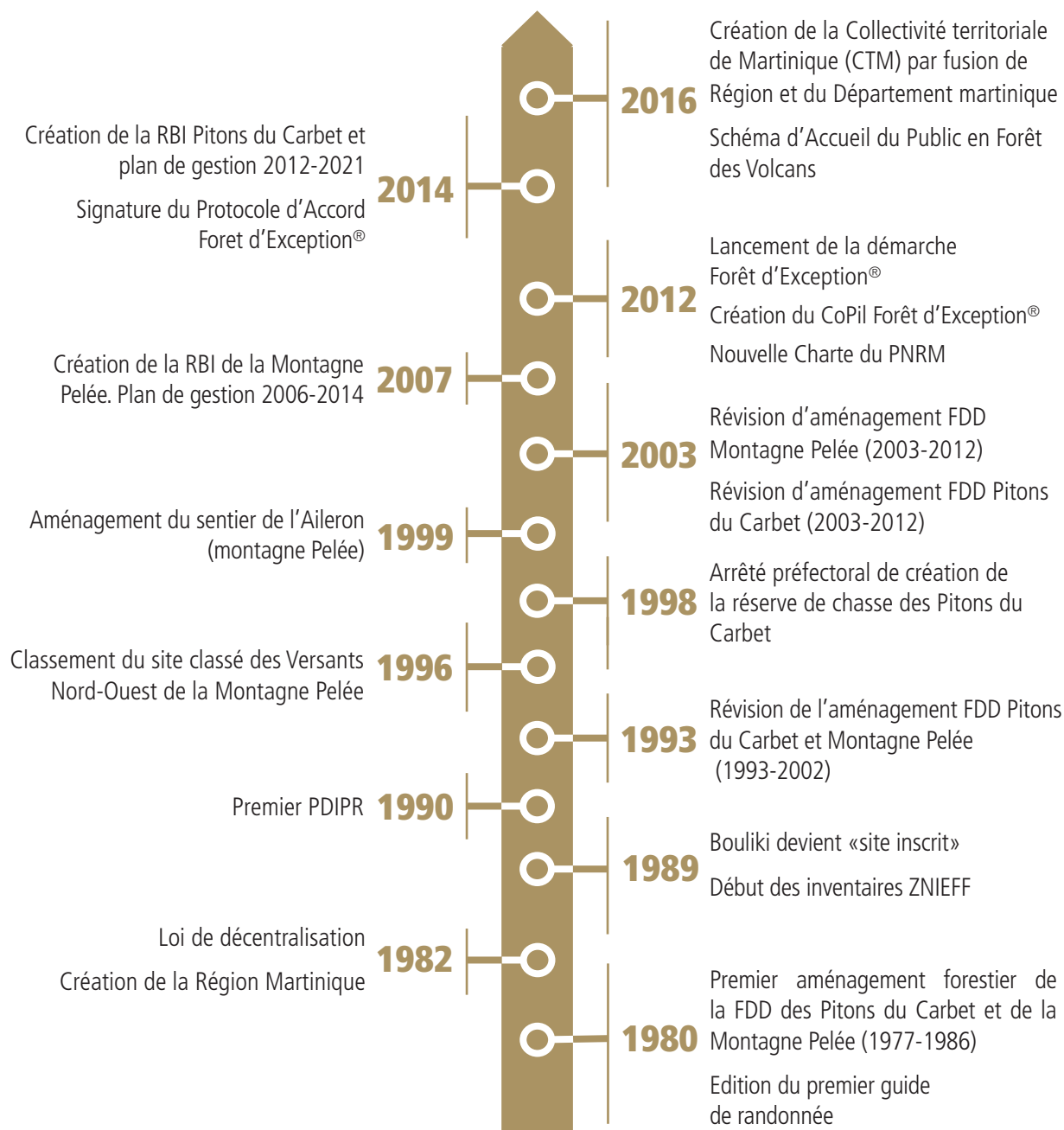
En effet, la filière bois est fragile économiquement, puisqu'à ce jour, seuls 5 scieurs sont présents sur la Martinique pour acheter les bois âgés de 40 ans ou plus. Les difficultés d'exploitation, la mauvaise organisation des chantiers, ainsi que la forte concurrence des bois importés et la faible diversité des produits de deuxième transformation, participent à la mauvaise santé actuelle de la filière. Des actions sont régulièrement entreprises par la CTM et l'ONF afin de développer la filière et de valoriser les bois locaux. L'obtention du label *Forêt d'Exception*® devrait également aider à apporter un éclairage nouveau sur la filière et ses produits.

A cause de la nature des sols et des fortes pentes, l'exploitation traditionnelle avec l'alaskane est toujours pratiquée. La filière bois actuelle est en expansion, elle est aujourd'hui équipée de câble pour le débardage. D'autres technologies sont également utilisées telles que les tracteurs et skidders. Cependant, dans le cas où le site ne serait pas accessible à ces engins, la sortie des planches débitées sur place se fait à dos d'homme. Dans ce cas les volumes sortis restent faibles et de nombreux déchets sont laissés sur place. Néanmoins, la création d'une centrale électrique de cogénération au Galion laisse espérer un débouché pour ces déchets, ainsi que pour les produits de nettoyage, dépressage et éclaircies. Une commission bois a également été créée afin d'ouvrir des pistes de débouchés en Martinique, autres que le bois d'oeuvre.



Les exploitants utilisent des déchets de coupe pour construire un chemin temporaire (ONF, 2007)

1.2.4 DU REBOISEMENT UTILE À LA DÉCOUVERTE DES MILIEUX



Les premiers aménagement des forêts martiniquaises, de 1980 à 2014

A partir des années 1970, le grand public est plus attiré par la forêt. Avec la création du PNM en 1976, le rôle social de la forêt devient un enjeu fort pour le territoire. En effet, un des objectifs principaux de la Charte du Parc est de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie du territoire martiniquais tout en assurant l'accueil, l'éducation et l'information du public.

Ainsi, les premiers aménagements des massifs (1977 - 1986) proposent des aires d'accueil du public. A cette même époque, 170 km de sentiers sont balisés, et un premier guide à l'attention des randonneurs est édité en 1980 en partenariat avec le Conseil général. Par la suite, en 1983, le site de Rivière Blanche est aménagé. Son nom a évolué et est aujourd'hui devenu Coeur Bouliki.



Figure 25 : Aménagement du Site de Saut Gendarme à Fonds Saint-Denis (1992-1994) (ONF)



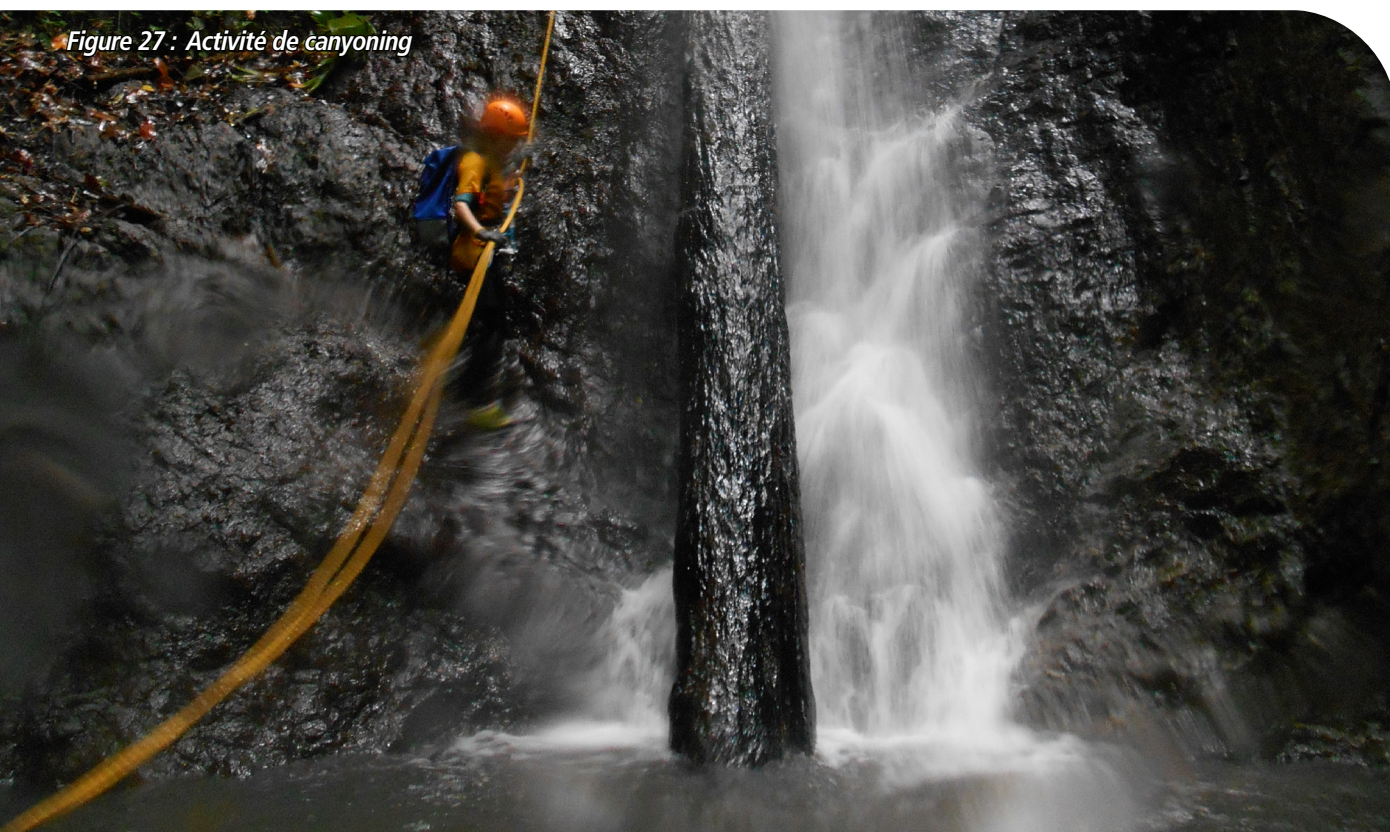
Figure 26 : Baigneurs profitant du bassin aménagé par l'ONF sur le Site de Saut Gendarme à Fond Saint-Denis (ONF, 2006)

La tradition de «l'après-midi à la rivière», observée depuis au moins le XIX^{ème} siècle, s'intensifie aujourd'hui. Certains sites nécessitent, en effet, un aménagement plus important pour faire face à l'afflux ponctuel de visiteurs tels que le site de l'Alma entre Fort-de-France et Fonds Saint-Denis.

Le public commence également à prendre conscience des richesses biologiques et patrimoniales présentes dans ces espaces forestiers. Cela se traduit par la création de trois réserves biologiques intégrales au cours de la dernière décennie, dont deux dans le périmètre de la forêt des Volcans : la RBI de la Montagne Pelée en 2007 et la RBI des Pitons du Carbet en 2014. La fonction de protection de la forêt, qui portait à l'origine uniquement sur le régime des eaux, s'élargit alors à la protection des paysages et des sites, ainsi qu'à la protection de la biodiversité. Cela justifie alors la nécessité de concertation pour la gestion de ces massifs forestiers. Le processus de labellisation a permis une réflexion sur la connectivité entre les deux massifs.

La demande du public, aussi bien local que touristique, est en constante évolution en terme de découverte du milieu. Le public recherche maintenant une approche différente des massifs, ainsi que des activités extrêmes en adéquation avec la nature. L'essor de ces sports nature, tels le canyoning, les raids et les

Figure 27 : Activité de canyoning



circuits de découverte en 4x4, a mis en lumière le besoin d'une gestion en concertation. Ceci afin de concilier ces activités avec la nécessité de protéger les milieux forestiers et aquatiques fragiles. Lors de l'élaboration du plan de gestion de la Réserve biologique intégrale des Pitons du Carbet, suite à de nombreuses réunions de concertation entre forestiers et professionnels du canyoning, 8 canyons situés en RBI ont été ouverts au public. Cependant, il a été convenu que cette activité doit être encadrée par des professionnels du canyoning.

L'ONF est aussi chargé de la gestion cynégétique dans les forêts publiques de la Martinique. Environ 50% de la surface totale des territoires de chasses se situe en FTD. Des zones de chasse sont allouées à des associations de chasse afin d'encadrer les chasseurs et d'assurer une gestion cynégétique respectueuse des milieux impactés par la faune. Certaines réglementations leur sont également imposées de façon à s'assurer du respect des principes de gestion durable. De plus, la chasse est interdite en RBI.

SCHÉMA D'ACCUEIL DU PUBLIC

Dans le cadre de Forêt d'Exception®, le schéma d'accueil du public rédigé en 2016, a analysé la fréquentation des différents sites autour de la Martinique.

Différentes activités ont été citées lors de l'enquête : la randonnée, la promenade, le pique-nique, la baignade, la course à pied, le raid, la prise d'eau aux sources, la photographie et le canyoning. Parmi celles-ci, les activités les plus pratiquées sont d'abord la randonnée, la baignade, la promenade, puis vient le pique-nique, la photographie et la prise d'eau.

Ce dernier a mis en exergue la pression liée à l'augmentation de la fréquentation subie par certains sites d'accueil. Les nuisances et les dégradations régulières ne sont pas toujours en adéquation avec les moyens humains et financiers mobilisés pour les contrer. L'accès routier facilité à des sites parfois reculés a par exemple amplifié certaines nuisances. La pollution sonore due au trafic de véhicules ou aux activités bruyantes des visiteurs tel que les «sound system», les abandons de déchets, la dégradation des équipements et autres incivilités se sont multipliées.

Les pouvoirs publics alors sont hésitants à réinvestir dans de nouveaux équipements, par peur de les voir rapidement vandalisés.

Cependant des actions de sensibilisation sont régulièrement menées par des organismes publics et/ou des associations dans le but de faire évoluer les mentalités. Des animations d'éducation à l'environnement dans les écoles ont lieu autour de l'île en forêt et/en classe afin de sensibiliser dès le plus jeune âge. D'autres actions comme le nettoyage de site ont lieu périodiquement (opérations Koudmen, opérations Péyi propre...).

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La forêt territorialisée-domaniale de la Montagne Pelée constitue, avec celle des Pitons du Carbet, le seul grand massif forestier martiniquais. Leur géomorphologie et leur proximité, sous-entendent une connectivité biologique réelle.

C'est à la Donis, aux pieds des Pitons du Carbet, dans les hauteurs de Fort-de-France, que se trouve la porte d'entrée de Forêt d'Exception®. Un peu plus loin sur la route de la trace, le domaine d'Emeraude, site touristique majeur du PNM, peut être vu comme un lien entre ces deux entités. Situé en lisière de la forêt des Pitons du Carbet, il offre une vue imprenable sur la Montagne Pelée. En effet, c'est un jalon majeur de la route de la Trace, axe central qui traverse les Pitons du Carbet et les relie aux contreforts de la Pelée via le Morne Rouge.

Un projet de sentier de Grande Randonnée (GR), en cours de réalisation, vise à relier les deux massifs de manière inédite, et plus largement de connecter tout le territoire Nord Martinique.

D'autre part, des recherches scientifiques sur la continuité écologique entre les deux massifs ont été initiées par la DEAL et l'ONF. Notamment des études sur l'aire de répartition de deux espèces endémiques strictes de Martinique: le colibri à tête bleue et de l'*Allobates Chalcopis*.



Colibri à tête bleue (ONF, 2013)



Allobates Chalcopis (ONF, 2012)

Depuis 2011, on sait que l'*Allobates* est un petit batracien que l'on retrouve uniquement sur les sommets de la Pelée. Or en 2012, une étude a permis de découvrir une deuxième population isolée sur les Pitons du Carbet. Un suivi de ces populations est préconisé afin de mieux appréhender la présence de corridor écologique entre la Pelée et les Pitons (Biotope, 2012). Des analyses génétiques seront également réalisées pour mettre en évidence une potentielle liaison entre les populations, ou au contraire révéler un isolement géographique et la différenciation de sous-espèces. En 2014, des études sur l'aire

de répartition du colibri à tête bleue (*Cyanophaea bicolor*) ont révélées une continuité écologique entre deux populations distribuées sur la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet.

Des recherches plus approfondies sont prévues, notamment sur l'impact de la dégradation et de la fragmentation de ces milieux (Biotope, 2014). Face aux changements climatiques, il est essentiel de développer les connaissances sur la distribution et l'écologie de ces espèces, pour mieux agir.

Enfin, dans le cadre de la candidature des Aires Forestières de la Martinique au patrimoine mondial de l'Unesco, les scientifiques étudient de plus en plus les ravines forestières qui unissent toujours les deux massifs afin de mettre en évidence des connexions probablement bien plus complexes que celles connues à ce jour.



Figure 28 : Piton boucher, Fond-Saint-Denis

1.3 L'IMAGINAIRE CRÉOLE

UNE CULTURE CONSTRUITE À L'OMBRE DES GRAN BWAS*

Au mois de novembre de l'année 1639, plus de soixante nègres du quartier de la Capesterre, lasse de leur servitude, ou comme plusieurs ont crû, ennuyé des rudes traitements qu'ils recevaient de leurs commandants, se rendirent marons, c'est-à-dire fugitifs, avec leurs femmes et leurs enfants, dans le bois de la Montagne de la pointe de sable (...)

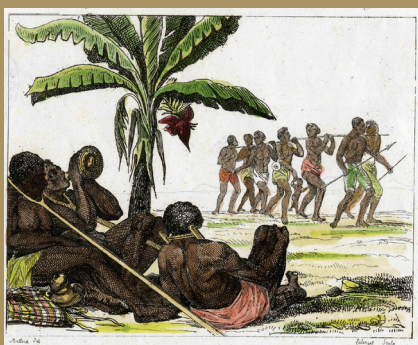
J.B. Du Tertre, 1958

1.3.1 LA FORÊT REFUGE

Après la colonisation, la forêt apparaît comme un territoire hostile pour des européens non habitués à sa luxuriance tropicale et à ses dangers. Evitée par les colons, elle devient alors rapidement un lieu de refuge pour les parias : d'abord les indiens caraïbes chassés des côtes, puis les nègres marrons fuyant l'esclavage.

En Martinique, même s'il n'est pas fait mention de camps pérennes de marrons, il est néanmoins fort probable que nombre d'entre eux aient utilisé la forêt comme refuge pendant des périodes plus ou moins longues. Au XVIIIème siècle, il est vraisemblable que certains de ces marrons aient trouvé refuge auprès des Caraïbes, qui leur ont transmis leurs connaissances des plantes médicinales. Lors de l'attaque des Caraïbes contre Saint-Pierre en 1654, la présence de marrons au côté des Amérindiens semble d'ailleurs avérée.

LE MARRONNAGE



Nègres de traite en voyage (Buttura L., XIXème. BNPN, Archives de la Martinique.)

Un «nègre marron» est un esclave qui s'est échappé de sa plantation. Le terme «marron» viendrait de l'espagnol «cimarron» qui signifie «sauvage». Aux Antilles françaises, on parlait d'ailleurs également de «cochons marrons» ou de «boeufs marrons» par opposition aux animaux domestiques.

Le marronnage fut une révolte, ce mouvement peut d'ailleurs être considéré comme une «république indépendante» constituée des esclaves en fuite. C'est un acte de résistance, un moyen d'échapper à la misère morale et physique de l'esclavage.

La punition pour tout esclave fugitif est extrêmement sévère (oreilles coupées, marquage au fer rouge, jarret coupé, jusqu'à la mise à mort). Ces derniers cherchent alors à se cacher et à se regrouper en camps. Ils y vivent de chasse, pêche et cultures de jardins. Leur éloignement permet également d'échapper aux chasses d'esclaves. Certaines de ces bandes s'organisent afin d'attaquer les voyageurs et même les villes.

La plus célèbre bande de marrons connue en Martinique est celle dirigée par Francisque Fabulé. Plus de 400 esclaves évadés ont ainsi lancé des raids sur les habitations de la côte Caraïbe entre le Prêcheur et le Carbet, entre 1655 et 1666, date à laquelle Fabulé se rendit au gouverneur Clodoré et trahit ses anciens compagnons contre récompense (Fallope, 2014 ; Matthews, 2013).

*Grands Bois

Après l'instauration du Code Noir en 1685, et afin de contourner leur obligation de fournir de la nourriture à leurs esclaves, la plupart des maîtres leur permirent de défricher un petit carré de terre à la manière des Amérindiens. Dans ces jardins créoles, ils plantaient, lors de leur seul jour de congé, le nécessaire à leur alimentation quotidienne (dachines, patates douces, manioc, etc.). Ces terrains étaient généralement attribués dans les parties les moins accessibles et les moins rentables de l'habitation, c'est-à-dire dans des secteurs encore forestiers. A la différence des ichalis des Amérindiens, ces jardins devinrent pérennes. L'augmentation de la population esclave, puis libre de couleur, vit ces espaces s'étendre rapidement au détriment de la forêt.

Dès l'abolition de l'esclavage, en 1848, le processus de défrichement de l'île s'atténua. Des populations issues de l'esclavage recherchaient de lopins de terre nécessaires à leur survie, situés en dehors des habitations sur lesquelles bon nombre d'entre eux refusaient de retourner. Des défrichements de terrains beaucoup plus difficiles d'accès plus escarpés et à plus faible rendement que les basses terres appartenant aux grandes familles sucrières, ont alors commencé.

De nombreuses traces s'ouvrent à travers le massif des Pitons du Carbet, pour pouvoir accéder aux réserves de gros bois, mais aussi pour se déplacer entre les différents bourgs limitrophes. Les populations qui se déplacent majoritairement à pied utilisent de nombreuses traces plus ou moins larges, plus ou moins bien entretenues, mais souvent beaucoup plus directes.

L'appropriation progressive des lieux les plus inaccessibles par la population s'est traduite dans la toponymie : les noms de quartiers tels que Bois Goudou, Fonds Fougères, Morne Poirier, Petit Bois, etc., traduisent l'origine forestière des lieux. Malheureusement, de nombreux toponymes vernaculaires, d'origine créole, ont été déformés et francisés lors de leur transcription du langage créole, oral, à l'écrit par les cartographes successifs, jusqu'à en perdre leur sens premier. Pourtant, cette toponymie vernaculaire est un patrimoine culturel à part entière qui peut permettre de retracer l'histoire d'un lieu, de son occupation, de ce que l'on y cultivait, ou des essences qui y poussaient initialement. La sauvegarde de ce patrimoine immatériel reste un défi majeur à relever pour les historiens et les ethnologues.



Figure 29 : Panneaux de la commune de Fort-de-France, dont la toponymie est relative à la végétation tropicale de l'île (ONF, 2018)

En 1902, le volcan de la Montagne Pelée rentre en éruption. La population riveraine fuit alors leurs villages sur les flancs du volcan. Des villages temporaires se sont érigés sur des terres cédées par la colonie au sein même du massif des Pitons du Carbet, dans les secteurs de l'Alma et de la Médaille. Finalement le temporaire durera. Aujourd'hui ces enclaves existent encore et les maisons sont toujours visibles le long de la route de la Trace.

En 1929, plus de 10 000 réfugiés fuyant la fureur du volcan ont emprunté les sentiers de montagne à partir de Morne Rouge, en passant en particulier par le col Yang Ting, puis la traversée du massif des Pitons, pour finalement se mettre à l'abri à Fort-de-France.

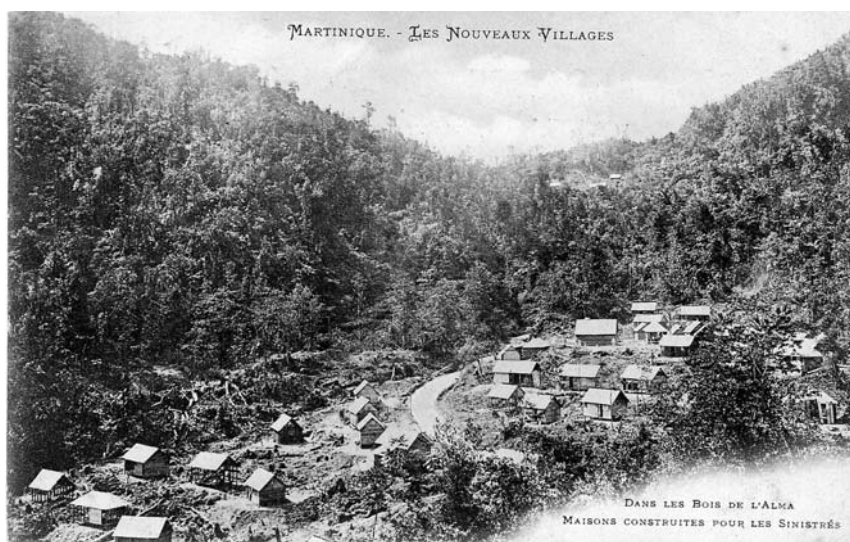


Figure 30: Carte postale ancienne (ca. 1902) montrant les cases construites pour reloger les réfugiés de la Montagne Pelée dans le secteur de l'Alma (source : Banque Numérique du Patrimoine martiniquais, Archives Départementales de la Martinique).

LA FORÊT MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE ET DE LA RÉVOLTE

Le paysage forestier est chargé d'histoire. Ce lieu symbole du marronnage, est au coeur de l'histoire violente vécue par le peuple antillais. Le poète Aimé Césaire dépeint dans ces oeuvres, l'imaginaire lié aux forêts.

« Zones d'ombres du passé : la mémoire refoulée de l'esclavage hante les paysages cultivés de l'habitation, la mer de la traite négrière, la forêt du marronnage. Contre le déni des effets de l'esclavage et l'effacement des origines africaines, le paysage apparaît en premier lieu chez Césaire comme un outil mémoriel ; au mot « paysage » sont presque toujours associés les mots « mémoire » et « sang ».

Le poète quête dans « ce pays sans stèles, ces chemins sans mémoire » (Cahier du retour au pays natal), la mémoire de la souffrance, des révoltes, des marronnages de la population de couleur ; à défaut d'inscription spatiale durable (villes et campagnes sont marquées par le seul ordre colonial), les arbres, la nature et le paysage en seront les monuments.

La mer devient ainsi le mémorial de la traite. De même, le « sauvage », forêt ou volcan, devient mémorial du marronnage et de la révolte. « Ce n'est que le prélude des forêts en marche au cou sanglant du monde » (les Armes Miraculeuses).»

CONSTANS, 2013

1.3.2 LA FORÊT RESSOURCE

EXPLOITATION FORESTIÈRE TRADITIONNELLE

Malgré les craintes intrinsèques de la forêt et de ce que son inextricabilité pouvait receler de dangers, la vie a toujours été directement liée à l'espace forestier.

La forêt a toujours été, dès les indiens Caraïbe, un fournisseur de matériaux de construction. On allait également y prélever les bois précieux. Malgré le caractère ponctuel de ces prélèvements, la coupe des bois les plus sains, et les plus beaux, sans attention portée à préserver ni les jeunes plants ni les porte-graines, a eu pour effet d'appauvrir durablement la diversité de la forêt dans de nombreux secteurs et pas uniquement aux lisières de massifs.



Figure 31 : Four à charbon traditionnel (ONF, 2010)



Figure 32 : Tambou bélé. Tambours bel air traditionnels. (ONF, 2015)

Le rapport Lasaulce, cité au chapitre 2 section 3, permet de dresser un état des lieux des utilisations du bois, au tout début du XXème siècle. Ainsi, la consommation de charbon de bois de la colonie, estimée à 4 993 tonnes/an, aurait été entièrement issue de matière première locale. Pas d'importation ni d'exportation de ce matériau vital n'y est relevé.

Les bois de construction locaux sont également très utilisés à cette époque. La plupart des maisons sont en bois, hormis les demeures cossues de Saint-Pierre et Fort-de-France. Toutefois « beaucoup de constructions des campagnes, constructions des plus légères du reste, sont confectionnées avec des bois du pays » (rapport Lasaulce, p.32).

Par ailleurs, les bois locaux, très variés, sont appréciés en ébénisterie et sont utilisés pour la construction de nombreux meubles. Avec la raréfaction de certaines essences, au XIXème siècle, on utilise quasiment plus que l'Acajou. Ce nom générique désignant un bois rouge, se rapporte à l'origine au *Cedrela mexicana*, puis s'est également étendu au mahogany grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) et petites feuilles (*Swietenia mahogany*). Le courbaril (*Hymenaea courbaril*), également très demandé, sera lui aussi victime de son succès.

Les bûcherons, charbonniers, scieurs de long et tailleurs d'essences sont nombreux jusqu'au milieu du XXème siècle. Néanmoins, à partir des années 1950, leur activité cesse petit à petit en raison de la concurrence des bois et meubles importés, et à cause de la raréfaction des essences les plus recherchées ainsi que du nombre d'artisans. De nos jours, il est rare de rencontrer des personnes capables de réaliser un four à charbon de qualité, et de nombreux métiers traditionnels liés au travail du bois ont totalement disparu. Pourtant, jusque dans les années 1990, certains ouvriers de l'ONF construisaient encore des fours à charbon en bordure des parcelles forestières exploitées et produisaient du charbon à partir des résidus de coupe.

Aujourd'hui la tradition de récolte des bois ou des plantes en forêt (bois côte pour les mats des yoles, chou palmiste pour son coeur très apprécié des gourmets, fougères arborescentes utilisées pour des sculptures) se heurte aux mesures de protection des essences rares ou en danger, ainsi qu'à la réglementation du code forestier. En effet, la majorité de ces essences se trouvent presque exclusivement à l'intérieur du périmètre des réserves biologiques intégrales, où tout prélèvement est strictement interdit.

LA TRADITION DU BOIS DRESSÉ



Yole traditionnelle carrée avec un mat en bois côte, et bois dressées en bambous (HOUSSET, 2008)

Avec la quasi-disparition de gommiers blancs de large diamètre (*Dacryodes excelsa*), utilisés depuis toujours par les indiens caraïbes puis par les pêcheurs martiniquais pour réaliser leurs embarcations, appelé «gommiers», les martiniquais se sont tournés depuis les années 1940 vers un nouveau type de canot : les yoles rondes.

Il s'agit d'embarcations en bois s'inspirant à la fois du gommier et de la yole européenne, étroites et allongées. Elles sont équipées d'une voile carrée et ne possèdent pas de quille. Afin de maintenir la stabilité de l'embarcation, l'équipage, qui peut atteindre une dizaine de yoleurs, doit à tour de rôle et selon un ordre précis, équilibrer le bateau. Pour cela, ils doivent monter sur les «bois dressés», morceaux de bois posés par-dessus bord que l'on peut déplacer selon les besoins, de bâbord à tribord, de manière à faire contrepoids et éviter le chavirage de l'embarcation.

Les mâts de ces yoles sont encore traditionnellement réalisés avec une tige de bois-côte (ou bois côtelette, *Tapura latifolia*). Pour une gestion durable de l'essence, les agents de l'ONF accompagnent les associations pour sélectionner en forêt les arbres exploitables.

Ce sport très technique attire rapidement des adeptes et des courses se développent au fil des années. Aujourd'hui, le Tour de Martinique des Yoles Rondes, où des équipages de yoleurs expérimentés s'affrontent durant une semaine le long des côtes, est l'un des événements sportifs les plus suivis de l'île.

MEDECINE TRADITIONNELLE

La présence du trigonocéphale nommé la «bête longue», un serpent venimeux redouté sur l'île, a également été à l'origine de pratiques alexitères singulières. Son existence a engendré l'apparition d'un personnage traditionnel bien particulier, le «panseur de serpent», dont la seule fonction était de traiter les patients souffrant d'une morsure.

A l'opposé du sorcier ou quimboiseur, qui jette surtout des sorts, le panseur de serpents est un pur guérisseur. Ses secrets, jalousement gardés, sont même reconnus par le pouvoir colonial et les maîtres.

Défendons pareillement à tous esclaves, de l'un ou de l'autre sexe, de composer et distribuer aucun remède en poudre, ou en quelque autre forme que ce puisse être, et d'entreprendre la guérison, à l'exception néanmoins de la morsure des serpents, sous peine de punition afflictive, même de mort si le cas le requiert

Déclaration du Roi, 1743



Figure 33 : Serpent (Bothrops lanceolatus).

Le trigonocéphale, aussi appelé aussi fer-de-lance, est une espèce endémique de la Martinique (A. EXBRAYAT, 2018). Il est énormément craint par la population à cause de son venin mortel, il s'agit pourtant d'un élément régulateur de l'écosystème; qui à ce titre contribue à la richesse de la biodiversité locale.

La grande diversité des remèdes utilisés pour soigner ce fléau, craint de tous, se reflète toujours de nos jours dans les noms vernaculaires ou créoles des plantes. Nombreuses sont les espèces dans lesquelles on retrouve le mot «serpent» : liane-serpent (terme générique qui s'applique en réalité à plusieurs plantes), bois couleuvre, noix-à-serpents, etc..

Heureusement, quelques associations et particuliers se battent encore pour faire revivre ce patrimoine médicinal et magio-culturel. Ainsi, le réseau TRAMIL recense depuis 1984 les plantes médicinales traditionnelles de la Caraïbe. Ce réseau, composé de chercheurs et travailleurs de santé oeuvre conjointement avec des universités, afin d'étudier les principes actifs de certaines de ces plantes. De nouvelles molécules utilisables à grande échelle sont ainsi découvertes régulièrement et des brevets déposés.

Ce type de démarche est nécessaire pour garder une trace des connaissances des anciens. Cela est d'autant plus important que les noms vernaculaires des plantes peuvent varier d'une personne à l'autre. Certaines espèces portent en effet le même nom vernaculaire ou créole.

1.3.3 LA FORÊT EN HÉRITAGE

Depuis quelques dizaines d'années, l'exode rural et métropolitain de la jeunesse martiniquaise conduit à une disparition progressive de la culture liée à la forêt. Seules les personnes âgées se souviennent encore des contes créoles racontés le soir dans les cases, de même l'utilisation de plantes médicinales et remèdes traditionnels pour soigner les maux du quotidien diminue au profit de la médecine occidentale.

Le Nord de l'île possède une importante richesse culturelle, en plus de beaux paysages naturels, et pourtant l'exode rural y est particulièrement marqué. Le départ de cette population, en particulier les jeunes, engendre une perte de l'héritage de la forêt.

Quelques artisans locaux continuent à travailler le végétal. Les graines, par exemple, sont souvent utilisées en ornement ou dans la confection de bijoux. On peut citer la graine Zié bourik (oeil de boeuf) auparavant portée comme une protection mystique ou comme remède médicinaux ; le zorèy à miklat (oreille à mulâtre) ; la grenn légliz (graine l'église) d'antan assemblée pour la réalisation de chapelets ; la savonnette dont la pulpe était utilisée comme savon pour le linge ; ou encore le courbaril dont la pulpe est comestible et la résine à des propriétés antiseptiques. Le bois de certaines essences servait à de multiples usages comme la fabrication de toits, fondations, paniers, balais pour le palmiste. La charpente pour l'abricotier pays ou encore la menuiserie et l'ébénisterie pour les lauriers (cannelle, isabelle, blanc, fine, montagne), l'acajou et l'arbre à pain. Les coupes étaient économiques, uniquement le nécessaire était prélevé. Toutes ces richesses sont un héritage, qui si non transmis risque de tomber dans l'oubli.

LE CONTE CRÉOLE

La forêt martiniquaise est au cœur de la culture créole, marquée par la relation d'attirance/défiance, et par la dépendance des premiers habitants envers ses territoires. À première vue, la forêt est considérée comme le siège des mauvais esprits et les mauvaises rencontres qui guettent les voyageurs imprudents ne se produisent que de nuit. De jour, la forêt reste une alliée. Cette relation riche et complexe se retrouve en grande partie dans les contes et légendes. La place de la forêt y est en effet souvent centrale.

Le conte est né au XVI^{ème} siècle dans les habitations coloniales. À la nuit tombée, le maître de l'habitation permettait aux esclaves de se réunir pour écouter celui qui allait leur raconter des histoires. C'est ainsi qu'est né le conteur. La fonction initiale est de distraire et d'amuser, mais il était également une parole de résistance, un moyen de faire passer au plus grand nombre des messages interdits. C'est pour cette raison que les récits créoles possèdent de nombreuses onomatopées, des dialogues incessants entre le conteur et l'assistance, et de longues digressions humoristiques. Le conteur intervient encore aujourd'hui dans certaines veillées mortuaires pour capter l'attention des personnes venues soutenir la famille du défunt, comme une façon de symboliser la continuation de la vie. Ti Jean, personnage récurrent des contes martiniquais, se rend régulièrement en forêt pour récupérer du bois ou de la nourriture. La forêt joue alors à la fois un rôle diurne de mère nourricière et nocturne de protectrice des esprits.

Aujourd'hui, la forêt des Volcans de Martinique remplit pleinement ses rôles de protection, production, accueil du public et découverte. La labellisation Forêt d'Exception® permettra d'aller plus loin dans le développement de cette multifonctionnalité en parfait accord avec les principes du développement durable et de la gouvernance partagée.

Un travail important reste toutefois à mener pour amener un plus large public à prendre conscience du potentiel et de la richesse de la forêt. En effet, dans l'imaginaire créole la vision de la forêt reste plutôt négative, ce qui explique la prise de conscience tardive et de l'importance écosystémique et patrimoniale de la forêt.

LES CONTES CRÉOLES ET LA NATURE

Fronmaje sé bwa dyab

*I ni lontan, lontan, tout la nati té ta lé zannimo. Fanmiy fonmajé té ka pousé san problemm adan gran bwa lwen lanmè. **Hé krik ! ... hé krak !***

*An tan tala, Matinik té tèlman gran ki pèsonn pa té janmen rivé an bout li. Sé fanmiy fonmajé ki té pli grana dan bwa. Sété yo ki té ka ba moun pli bon bwa pou brilé, pli bèl lonbraj, pli bon fwi èk pli bèl flè. **Hé krik ! ... hé krak !***

Wi zamni ! Pyé fonmajé té ka bay bèl fwi long, wouj èk dou. Tout moun adan bwa a té kontan sé fwi tala.

Yo té ka pann an bout branch pami an lo féy ve èk flè blè. [...]

Mé bagay tala pa rété lontan, pas Dyab vini krazé tou sa.

Mèt Dyab té ka viv adan an toua dan fon bwa. Sété dyab ki té pli lèd, pli mové, sété li yo pa té enmen pyès.

Mèt Dyab té ni dé gran zorèy chak koté tèt li. I té ni twa ranjé dan jonn ek pwenti ki té soti djèl li. Latché'y té danjéré èk té ka fini pa an grif an chak bout li, pou'y té pé tchenbé moun kon épi dwèt. [...]

Hé krik ! ... hé krak !

Mèt dyab, ki donk, té lèd kon dyab i té yé.

An jou, i té la tou kan yan (pas i pa té ni zanmi). Met dyab désidé i ké bat bwa. I té ké pwofité pou volé kéchoz. I pati ka bat bwa èk latché'y, menm razyé té pè wè misyé pasé.

Mèt dyab rivé adan bwa a, pa koté fanmiy fonmajé té ka pousé. Mé zanmi ! [...] **Hé krik ! ... hé krak !**

*Lè Mèt Dyab rivé anba fonmajé, lèstonmak li té ja près jwenn talon'y tèlman i té fen. Misiyé désidé tchuiy yonn dé fwi. I anni pwan an lo èk si i valé sa glouk. Misyé Dyab pa té fen anko. I té ka vini ripwan chimen'y lè an bon lanvi kolé'y. I pa fè ni yonn ni dé, i anni kolé koy bo papa fonmajé é i soulajé koy. Zanmi ! Pèsonn pas sav poutchi, dépi Mèt dyab fini, tout bèl fwi papa fonmajé tonbé a menm lè a. Tout bèl fle fennen èk an lo gwo pikan anni soti anlè lékos papa fonmajé. Sa ki té pli mové anko sé ki menm bagay la rivé tout pyé fonmajé. **Hé krik ! ... hé krak !***

Tout moun anni di ki sé pas pisa Dyab té modi ki i fè fanmiy fonmajé mal. Pa malè pou fonmajé sa vini pli mové èk sa ka diré toujou pas sé dépi tan kala yo ka di ki fonmajé sé bwa Dyab èk démon.

Hé krik ! ... hé krak !

I bout ! (Fin)

Traduction française en annexe

Francois KITCHENASSAMY (2000).



Epines du fromager (*Ceiba pentandra*) (ONF, 2018)

LE MONDE VÉGÉTAL, L'ARBRE, LA FORÊT

*Nous montons
nattes de pendus des canéfices
(le bourreau aura oublié de faire leur dernière toilette)
nous montons
belles mains qui pendent des fougères et agitent des adieux que nul n'entend
nous montons
les balisiers se déchirent le coeur sur le moment précis/ où le phénix renaît de
la plus haute flamme qui le consume
nous montons
nous descendons
les cécropies cachent leur visage
et leurs songes dans le squelette de leurs mains phosphorescentes [...]*

Aimé CESAIRE.

La Forêt des Volcans de Martinique est une exception au sein du réseau des forêts françaises, mais également au regard des forêts du Monde. Ses formations géologiques et son volcanisme, reconnues internationalement, font de ce patrimoine une valeur universelle. Il en découle une biodiversité particulièrement luxuriante. Les différentes études réalisées sur la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet recensent un endémisme marqué, notamment avec des espèces endémiques strictes. Ces études soulignent la nécessité d'approfondir les connaissances scientifiques sur ces massifs, en outre sur la notion de continuum entre les deux entités.

A ce patrimoine naturel d'exception vient se rajouter un aspect culturel indéniable. L'histoire de la Martinique et des martiniquais est liée à la forêt. En effet, la forêt a une place importante dans la civilisation de la Caraïbe, depuis les populations amérindiennes, en passant par les peuples ayant subi l'esclavage à la société d'aujourd'hui. L'imaginaire, les craintes et le respect de la forêt restent ancrés dans les moeurs à la Martinique. Ce patrimoine culturel est une richesse à valoriser et à faire connaître. La labellisation Forêt d'Exception® de la forêt des Volcans est, par ailleurs, un moyen de renouer la population avec les «gran bwass».



Figure 34 : La Pelée depuis le sentier de Grande-Savane



2. L'EXCEPTION D'UNE FORÊT TERRITORIALO-DOMANIALE

Le statut de forêt départementalo-domaniale, propre aux départements d'outre-mer, a été créé en 1948 suite à la loi de départementalisation de 1946. Il représente de facto un partage de la gouvernance du territoire forestier public, effectif de longue date, entre les Eaux et forêts puis l'ONF et le Conseil général, aujourd'hui Collectivité territoriale de Martinique (CTM). Jusqu'en décembre 2015, le département de la Martinique était nu-proprétaire mais le Département et la Région ayant fait place à une collectivité unique, c'est la Collectivité territoriale de Martinique qui est nu-proprétaire de la forêt nommée désormais forêt territorialo-domaniale. L'Etat en conserve l'usufruit.

2.1 UNE MULTITUDE DE PROJETS STRUCTURANT SUR LE TERRITOIRE

«ADAN LAVI SÉ YON A LOT» - L'UNION FAIT LA FORCE

2.1.1 DES ACTEURS ENGAGÉS

Les forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet sont situées dans le Nord de la Martinique, le secteur le plus boisé de l'île, relique des forêts inextricables qui couvraient l'île avant la colonisation. La forêt territorialo-domaniale correspond au coeur des massifs, et est bordée de forêts territoriales ainsi que de forêt privées.

En Martinique, peut-être plus qu'ailleurs à cause de l'exiguïté du territoire, de nombreux acteurs sont concernés par la gestion des forêts du Nord. Le territoire est en effet réparti sur 19 communes, elles-mêmes regroupées en deux communautés d'agglomération. Enfin, les deux massifs font partie intégrante du Parc naturel de la Martinique.

L'Office national des forêts est chargé de la gestion des massifs. La CTM, nu-proprétaire, finance un programme d'action annuel pour l'entretien des sentiers de randonnée et des sites d'accueil du public en forêt. Il concerne à la fois les interventions sur la végétation, l'assise des sentiers, le maintien de la propreté ainsi que l'entretien et le renouvellement du mobilier bois, fabriqué dans l'atelier ONF situé à la Donis. La CTM accompagne également l'ONF dans les cas exceptionnels, tels que pour la réparation des dégâts causés par les événements climatiques (tempête, cyclone). Ces travaux réalisés par des ouvriers expérimentés permettent de proposer aux résidents et touristes un réseau d'environ 30 sentiers de randonnée et de 60 sites d'accueil.

Etant donné l'importance du réseau hydrographique et la situation de château d'eau de l'île, l'Office de l'eau de la Martinique est fortement engagée. La grande diversité biologique, de plus sa fragilité, conduisent naturellement d'autres acteurs à s'impliquer dans leurs champs de compétence. On peut citer la DEAL, le Conservatoire botanique, l'Université des Antilles ainsi que de nombreux scientifiques. Enfin, l'attraction touristique que constitue la forêt des Volcans de Martinique engage la collaboration des offices de tourisme, du Comité martiniquais du tourisme et des diverses associations d'utilisateurs dans le projet.

2.1.2 UN TERRITOIRE RICHE DE PROJETS DE VALORISATION

- L'Unesco

En 2012, la Région Martinique a engagé une démarche d'inscription sur la liste au patrimoine mondial Unesco d'un bien naturel, comprenant des espaces forestiers et volcaniques. L'inscription de ce projet sur la liste indicative d'inventaire officiel de France a abouti en 2014 sous les critères proposés de l'isolation et l'endémisme (IX), des milieux et de la biodiversité (X), ainsi que des paysages (VII). Le Parc naturel de Martinique est animateur de la démarche.

Les zones d'intérêts de départ étaient représentatives des forêts sèches, xéro-mésophiles et sempervirentes des Petites Antilles, avec une biodiversité comprenant des espèces endémiques de la Martinique et des Petites Antilles. Les limites du bien proposé en 2013 englobaient la RBI Prêcheur Grand-Rivière, la FTD des Pitons du Carbet, la FTD de la Montagne Pelée, la Presqu'île de la Caravelle, la Pointe Bateau, la Pointe Jean-Claude, la Presqu'île des Trois-îlets, le Morne Aca, la Montagne du Vauclin, les Mornes calcaires de Sainte-Anne, la Ravine Saint-Pierre et le Morne Préfontaine, le Morne David et le Bois la Charles.

Depuis 2016, la zone du coeur de bien et les critères du bien ont été ajustés. Le coeur de bien se limite à la RBI Prêcheur Grand-Rivière (en gestion par le Conservatoire du littoral), au zonage de Forêt d'Exception® ainsi qu'à des zones agricoles limitrophes. Le classement se fera uniquement sur les critères de la biodiversité (X) et la géologie (VIII).

- Le projet d'accueil du public du PNM

Depuis 2011, le Parc naturel de la Martinique a pour projet la réhabilitation du site de l'Aïliron à la Montagne Pelée. La société Qualipro a été missionné pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement touristique du site.

En 2013, le projet prévoit la réhabilitation du premier refuge de l'Aïliron. Cette zone d'accueil se présenterait sous forme d'un bâtiment de type « refuge de montagne » (lieu sombre, à l'abri des intempéries). Une boutique touristique, un espace de convivialité (bar), un espace de renseignement pour les visiteurs ainsi qu'une zone de travail pour les acteurs sont proposés. La toiture de ce refuge serait végétalisée et permettrait l'observation paysagère à l'aide d'équipement tels que des longues vues ou télescopes. Il est également prévu une amélioration de la zone de stationnement.

Toujours en cours, ce projet rentre dans une optique de réappropriation touristique et socioéconomique dans le but de participer à la dynamique territoriale de développement économique du Nord de la Martinique.

- Le Circuit de Grande Randonnée de la CTM

Un projet de sentier de GR a été initié au Nord de la Martinique, par le Conseil Général avec l'appui du Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) et de l'Association martiniquaise des accompagnateurs de montagne (AMAM). Ce projet répond à une forte demande touristique et locale, et se place dans une démarche de développement durable du territoire. En 2011, une étude de faisabilité a été réalisée. Le tracé reprend en grande partie des sentiers et des traces existantes. En cours, ce projet de GR s'étend sur un linéaire de 78 km, traversant la FTD des Pitons du Carbet la FTD de la Pelée. Ce parcours, réservé à un public sportif, comprendra 5 étapes, à l'intérieur des terres comme sur le littoral, entre Fort-de-France et le Prêcheur.

- Le projet «*Domaine martiniquais de l'expérimentation*» (DOME) de CAP Nord

La Communauté d'agglomération du pays Nord Martinique est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe aujourd'hui 18 communes du Nord de l'île. Sa stratégie se base sur le développement territorial, sa promotion et l'harmonisation des relations entre l'homme, la ville et la nature. Plusieurs enjeux découlent de ces axes majeurs dont le développement du Nord rural, la protection et la valorisation de l'environnement, ainsi que le développement économique. CAP Nord a l'ambition de rendre le Nord plus accessible, plus attractif, faire de la culture et du patrimoine un levier du développement. A ce titre, elle souhaite être exemplaire en terme de développement durable.

Depuis 2013, CAP Nord est maître d'ouvrage du projet touristique et culturel du Domaine martiniquais de l'expérimentation (DOME) de Grande Savane au Prêcheur. Cet espace multifonctionnel prévoit d'offrir au public et aux randonneurs, des informations sur la faune et la flore, la météorologie, la géologie, le volcanisme, ainsi qu'une plateforme d'observation du ciel et des constellations.

- Le réseau TakTak

Le réseau TakTak est né en 2000. Les objectifs du réseau TakTak sont de promouvoir les savoir-faire artisanaux, culturels et environnementaux. Il encourage la qualité de l'accueil du visiteur. Le réseau regroupe une quarantaine de professionnels du tourisme martiniquais (transporteurs, restaurateurs, hébergeurs, musées, villes partenaires). Il s'agit d'une interface privilégiée d'une part entre les acteurs et d'autre part, entre les acteurs et les visiteurs. Il réunit des acteurs divers et complémentaires, chacun gardant sa compétence, dans une démarche de développement durable. De plus, un dispositif de formation des acteurs du tourisme est en cours afin de les former à l'histoire, à la géologie et à l'écologie des sites martiniquais.

La forêt des Volcans se trouve sur un territoire riche de projets émergents. Cette ambition et ce dynamisme contribue certainement à l'adhésion de tous les acteurs de Forêt d'Exception®.



Figure 36 : Point de vue depuis le sentier Martinaud, Montagne Pelée

LA MARTINIQUE SUR LE LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le projet d'inscription Unesco du Nord de la Martinique, initié 2014, est un projet de territoire qui vise à la préservation et valorisation d'un patrimoine de valeur universelle. La visibilité internationale du bien est également considéré comme un moyen de développer l'économie et la dynamique de gestion territoriale. La Martinique est inscrite en tant que bien naturel doté d'une biodiversité remarquable et de phénomènes géologiques rares. Le critère culturel avait été proposé dans le dossier, cependant il n'a pas été retenu à la suite d'échanges avec le Comité des biens. Celui-ci est tout de même un aspect fondamental de la vision de la forêt par les martiniquais, que le projet Forêt d'Exception® met en avant.

Critères retenus :

- *Géologique (VIII)*

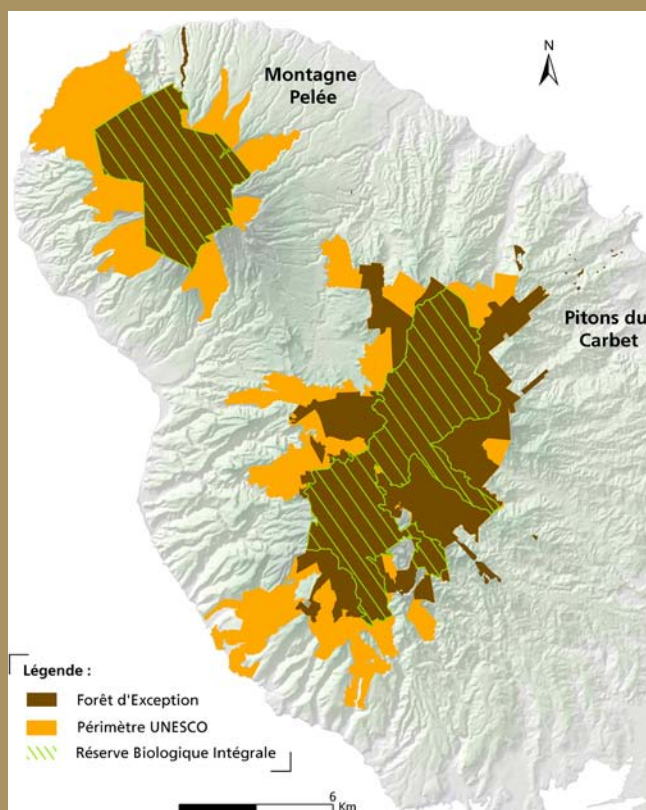
Des formations géologiques singulières. Les Pitons du Carbet sont les massifs les plus hauts au monde selon l'origine géologique ; et le massif de la Pelée possède un type éruptif unique de par ses nuées ardentes exceptionnelles.

- *Biologique (X)*

Valeur universelle de la flore, notamment avec un continuum forestier allant de 0 à 400 m d'altitude, unique dans la Caraïbe, et des forêts très représentatives des différents types d'habitats sur l'île.

4 orientations stratégiques du dossier Unesco

- Axe 1 : Préserver et valoriser ensemble la nature en Martinique
- Axe 2 : Encourager les martiniquais à être acteurs de leur territoire
- Axe 3 : Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc
- Axe 4 : Renforcer la performance de l'outil Parc



Périmètre de Forêt d'Exception®, incluant les RBI et Unesco (2018).

La gouvernance nationale du projet est menée avec l'état; le ministère de la transition écologique et solidaire; et la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN). La gouvernance locale est portée par la CTM, la Préfecture, le PNM et la DEAL. Les partenaires du projet Unesco sont les mêmes acteurs que Forêt d'Exception®, en addition de propriétaires privés de terrains dans le coeur de bien et ainsi que de quelques agriculteurs en zones tampons.

Aujourd'hui (août 2018), l'Unesco est en phase de validation du périmètre du bien. En parallèle, l'équipe martiniquaise travaille sur un partenariat inter-caribéen pour la gestion du bien, des actions conjointes (études scientifiques, tourisme, développement économique, formation/éducation). La présentation de la valeur universelle au Comité français du patrimoine mondial est prévue pour février 2019, afin d'être validée en 2020.

Le périmètre actuel du bien inscrit englobe les forêts du Nord de l'île (Montagne Pelée, Mont Conil, Pitons du Carbet et Morne Jacob). Le coeur de bien se juxtapose alors au périmètre de la forêt des Volcans candidate au label Forêt d'Exception®.

PAROLE D'ACTEURS



Je salue cette initiative de « Forêt d'Exception® ». La Forêt des Volcans de Martinique présente des patrimoines naturels et culturels d'une grande diversité et est représentative de l'histoire de notre île. Il est important de mettre en valeur ces richesses, pour favoriser le développement du Nord de la Martinique.

Le réseau TAKTAK Martinique travaille dans ce sens depuis plusieurs années. Cette labellisation augmentera l'attractivité de la destination Martinique, mais aussi du Nord rural de notre île. Il est essentiel que les acteurs du pays s'approprient cette démarche pour relayer sur le terrain la valorisation de cette Forêt d'Exception®.

Je félicite le travail entrepris pour la mise en place du label «Forêt d'Exception®».

Monsieur Patrick DUCHEL,
Manager de TAKTAK Martinique



Nos forêts luxuriantes sont emblématiques des paysages du Nord de la Martinique. Elles soulignent ces reliefs caractéristiques qui nous surplombent. Des contreforts de la Montagne Pelée aux Pitons du Carbet, elles constituent une de nos plus grandes richesses, où s'entremêlent nature et culture.

Nos forêts sont les gardiennes et supports de notre biodiversité, à la fois remarquable et fragile. Installées sur des pentes accidentées, souvent inaccessibles, entre profondes ravines et saillants pitons, elles ont pu conserver leur intégrité. Également, gardiennes et témoins de notre histoire, elles veillent sur des ruines oubliées où la Nature a repris ses droits.

Atouts pour notre territoire, nos forêts sont au cœur de projets de valorisation et de préservation portés par CAP Nord Martinique, en particulier au travers du plan de gestion du site classé des Versants Nord Ouest de la Montagne Pelée (PGVNOMP). Véritable outil d'aménagement territorial, il a notamment donné émergence à un projet écotouristique structurant pour le Nord de la Martinique, avec le Domaine Martiniquais de l'Expérimentation (DoME) de Grande-Savane sur la commune du Prêcheur. D'autres opérations sont menées dans ce cadre permettant de développer l'accueil du public sur ces lieux remarquables. Ces actions contribuent à l'attractivité touristique du Nord de l'île, et sont d'autant plus pertinentes au vue de la candidature des aires volcaniques et forestières de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord au patrimoine mondial de l'Unesco.

La labellisation de « Forêt d'Exception » vient auréoler ces démarches et contribue à la synergie des volontés et des initiatives autour de ce patrimoine forestier. Ce projet collaboratif nous permettra d'œuvrer en faveur d'une sensibilisation de la population sur notre environnement et de continuer ainsi à tisser le dialogue autour de ces espaces qui nous sont chers.

Monsieur Alfred MONTHIEUX,
Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique



2.2 UN PROJET FÉDÉRATEUR

2.2.1 LES MEMBRES FONDATEURS DU COPIL

En 2012, la forêt des Volcans de Martinique a été proposée pour la présélection au Comité national d'orientation par l'ONF Martinique conjointement avec le PNM et le Conseil général. Les porteurs du projet y ont vu l'opportunité de mettre en place une réelle gouvernance partagée, permettant de co-construire un vrai projet de territoire. Le choix des membres du comité de pilotage (Copil) a été motivé par la volonté de regrouper tous les acteurs concernés sur le territoire afin de favoriser la gouvernance partagée du massif, ainsi que de préserver et faire connaître le patrimoine martiniquais.

Bon nombre d'acteurs, les maires des communes, les communautés d'agglomérations ainsi que les acteurs institutionnels et du tourisme, se sont rassemblés autour du projet de labellisation Forêt d'Exception® avec une volonté commune : faire de ce label un outil de promotion de la richesse patrimoniale et un exemple de gestion concertée pour les départements d'outre-mer.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE



La Collectivité territoriale (CTM) a été créée en décembre 2015 par la fusion du département et de la région donc du Conseil régional et du Conseil général, suite aux élections régionales. Ainsi, les forêts territoriales-domaniales anciennement départementales-domaniales, dont le département était jusqu'alors propriétaire, sont transférées à la collectivité. Le Conseil général a été le moteur de la démarche dès son lancement. Des moyens humains et techniques ont été dédiés au projet.



L'état, représenté par la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique est un acteur crucial du territoire. Il est responsable de la mise en place de la politique du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ainsi que celle du ministère du logement et de l'habitat durable.

Le Parc est un partenaire principal d'un point de vue technique et financier. Le PNM pilote de nombreuses études et actions dans le domaine touristique (réaménagement de l'Aïleron) et développement économique (agroforesterie), mais également historique et culturel.



La mission Unesco est un projet mené en complémentarité avec la démarche Forêt d'Exception®. Le processus de labellisation Unesco, nettement plus long que le processus de Forêt d'Exception®, est axé uniquement sur les richesses naturelles (biologiques et géologiques) des aires forestières du Nord de la Martinique, alors que Forêt d'Exception® s'intéresse également au patrimoine culturel et immatériel. Les deux processus se rejoignent donc et se complètent.



L'ONF est le pilote de la démarche Forêt d'Exception®, le coordinateur des actions en cours sur les massifs, et l'intermédiaire entre les différents partenaires.



L'implication de l'Office de l'eau dès le début de la démarche a permis la création d'une convention tripartite ONF / ODE / PNM. Ce partenariat technique et financier a permis de lancer concrètement la démarche en débutant de nombreuses actions dès 2014.



De par leurs missions, les deux communautés d'agglomération CAP Nord et la CACEM sont des partenaires indispensables à la concertation. Leur engagement technique et financier porte en particulier sur l'aménagement des portes d'accès aux massifs et sur le développement économique du territoire.



Les 19 communes du territoire partagent un enthousiasme jamais démenti pour la démarche et sont les premiers bénéficiaires des actions entreprises. Leur participation à la concertation permet d'enrichir la réflexion sur le dynamisme territorial de proximité.



L'université des Antilles, à travers le laboratoire GEODE, apporte son expertise scientifique par l'étude des propriétés médicinales de la pharmacopée locale et l'analyse du processus de labellisation.



Le Comité martiniquais du tourisme reste un partenaire indispensable dans les actions de développement touristique ainsi que lors de la concertation avec les acteurs du secteur.



Le Conservatoire botanique et les experts en botanique, géologie, environnement et biodiversité, permettent d'enrichir le débat sur les richesses naturelles des massifs.



Figure 37 : Comité de pilotage de signature du protocole d'accord, Juillet 2014 (ONF, 2014).

2.2.2 LES ORGANES DE DISCUSSION ET DE CONCERTATION

Le comité de pilotage (Copil) est un organe de consultation et de décision. En accord avec le schéma national, il se réunit en moyenne une à deux fois par an afin de statuer sur les orientations définies dans le protocole d'accord, sur les enjeux et objectifs du contrat de projet, mais également par la suite afin de faire le point sur l'avancée des actions et de décider des étapes de gouvernance nécessaire (évaluation, validation des projets). Cet organe de décision, initialement présidé par le Conseil général est actuellement présidé par la CTM, et co-animé par l'ONF et la collectivité territoriale.

Constitué de 34 membres, le comité de pilotage de Forêt d'Exception® reste un élément incontournable de la démarche. Les décisions ne peuvent être prises qu'après réunion de ce comité de pilotage.

Des groupes de travail ont été constitués. Ils agissent comme des organes de concertation, réunis en particulier lors de l'élaboration du plan d'action. Leur composition est variable en fonction des besoins, mais dépend généralement de la thématique et de l'ordre du jour (études scientifiques, communication, développement économique, patrimoine culturel...). Les participants sont des élus, des référents techniques, des organismes publics, des scientifiques, des représentants d'associations, des experts ou des usagers, qui ne sont pas tous membres du comité de pilotage mais sont présents et investis dans les massifs. Afin d'élargir la concertation, des ateliers, ouverts au grand public, ont été mis en place.

Type d'acteur	Détails	
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - 19 communes : Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Bellefontaine, Case-Pilote, Grand-Rivière, Le Gros Morne, Fond Saint-Denis, Fort-de-France, Le Carbet, Le Morne vert, Macouba, Le Marigot, Morne-Rouge, Le Prêcheur, Saint-Joseph, Sainte-Marie, Saint-Pierre, Schoelcher - 2 communautés d'agglomération : CAP Nord, CACEM - Collectivité territoriale de Martinique (CTM) 	
Acteurs institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture de Martinique - DEAL - PNM - DAAF - DRJSCS 	<ul style="list-style-type: none"> - DAC - ODE - DIECCTE - ONF
Acteurs du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - CMT - FTMOSI - Offices de tourisme 	
Associations et professionnels des sports de nature	<ul style="list-style-type: none"> - CRPM - Gaïa Treck - Bwa Mondongue - Bureau de Randonnée (canyoning) - Martinique Entomologie 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Carouge - ASSAUPAMAR - AVAPLAMAR - TRAMIL - ICNC
Communauté scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Université des Antilles - Conservatoire botanique de Martinique - Référent botanique et mycologie 	<ul style="list-style-type: none"> - CSRPN - Référent Géologie - Référent environnement et aménagement
Usagers	Randonneurs, Promeneurs, raideurs, touristes, locaux, scolaires	

Figure 43 : Différents acteurs impliqués dans la démarche Forêt d'Exception.

2.2.3 UNE DÉMARCHE TRÈS VOLONTAIRE, MAIS RALENTIE PAR UNE ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE

En 2012, la dynamique du projet était lancée sous l'impulsion du directeur régional de l'ONF et de la présidente du Conseil général et du présidente du Copil, Josette MANIN. L'objectif affiché à cette époque était la soumission du dossier de candidature au Comité national d'orientation début 2014. L'ONF désigné comme animateur a lancé les invitations aux deux premiers Copils. 13 participants ont assisté au premier Copil. Au deuxième Copil, en Novembre 2012, on dénombrait 26 participants. Fort de ce constat de la non-mobilisation de certains élus, c'est la présidente du comité de pilotage qui a lancé les autres invitations.

Au sein de l'ONF, un chargé de mission Forêt d'Exception® a été recruté dès 2012 sous statut de Volontaire service civique. Mi 2013, il a été remplacé par une seconde VSC. La mission d'animation du projet a été co-portée avec un technicien du Conseil général. Par la suite, deux autres chargés de mission ont travaillé sur ce projet. La mise en oeuvre du projet a malheureusement souffert du départs successifs des chargés de mission, du fait de la précarité de leur statut.

Les discussions nécessaires avec les élus à propos des orientations stratégiques du protocole d'accord ont également été ralenties par les élections municipales de Mars 2014, entraînant une perte d'intérêt de la démarche. Ce document majeur fut finalement signé lors du troisième Copil en Juillet 2014.



Figure 38 : Comité de pilotage pour la signature du protocole d'accord, Juillet 2014 (ONF, 2014).

De gauche à droite: Mr Michel HAUUY, Directeur Régional de l'ONF Martinique ; Mr Eric LEGRIGEOIS, DEAL - représentant le préfet ; Mme Josette MANIN, présidente du Copil et du Conseil général, et Mr André CHARPENTIER, deuxième vice-président du Parc naturel de la Martinique.

HISTORIQUE DES CONSULTATIONS ENTRE ACTEURS

12 Juin 2012 - Mise en place du premier Comité de pilotage (Participants : 13 ; Excusés : 21)

Rassemblement des différents acteurs.

Présentation du label, fonctionnement de la démarche, échanges et discussions

Les enjeux de cohésion territoriale, la gestion de l'espace et les objectifs propres au massif forestier ont été abordés.

Juin à Novembre 2012 - Phase de rencontres et d'entretiens individuels avec les différents acteurs

Tenu par le chargé de mission ONF - Forêt d'Exception®

6 Novembre 2012 - Mise en place du deuxième Comité de pilotage (Participants : 26 ; Excusés : 8)

Phase de gouvernance.

Désignation de la présidence du CoPil : Mme Josette MANIN, présidente du Conseil général de la Martinique ; et des vice-présidences : Mr Daniel CHOMET, président du Parc naturel de la Martinique et Mr Athanase JEANNE-ROSE, président de la CACEM.

Définition des orientations stratégiques du protocole d'accord engageant chaque partenaire dans la démarche.

2013 - Signature d'une convention de partenariat entre l'ONF, le PNRM et l'ODE.

L'eau est une ressource naturelle omniprésente sur les deux massifs de la forêt des Volcans. Son rôle important dans la gestion des milieux naturels apparaît dans les objectifs du protocole d'accord. Cette réflexion a par ailleurs conduit les acteurs vers une convention tripartite. L'objectif étant une meilleure gestion et connaissance de ces milieux, pour renforcer leur protection.

Juillet 2014 - Troisième Comité de pilotage

Signature du protocole d'accord

20 et 21 Septembre 2014 - Information grand public à Coeur Bouliki (Participants : 150)

Journées européennes du patrimoine. Faire connaître la démarche, recueillir les avis et attentes

15 Octobre 2014 - Ateliers thématiques « Développement et promotion du massif » (Participants : 34)

Des ateliers sous forme de groupes de travail, composés d'experts dans des domaines spécifiques, se sont tenus afin de décliner les objectifs en enjeux. Propositions de méthodes et d'actions pour la mise en place du contrat de projet.

Atelier 1 : Développement économique et agricole de la Forêt d'Exception® (sylviculture, agroforesterie)

Atelier 2 : Promotion de la forêt des volcans de Martinique (Tourisme et communication).

Des travaux ont aussi eu lieu en bilatéral pour la rédaction des fiches d'actions.

3 Février 2015 - Ateliers thématiques « Biodiversité, Patrimoine Naturel et Culturel » (Participants : 34)

Atelier 3 : Biodiversité, écosystèmes naturels (connaissance et inventaires du patrimoine naturel)

Atelier 4 : Paysages et Patrimoine immatériel, ethnobotanique

Atelier 5 : Valorisation du patrimoine

23 Avril 2015 - Mise en place du troisième Comité de pilotage (Participants : 129)

Restitution des travaux des ateliers thématiques et présentation du plan d'action.

Présence de deux représentants du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®

Mme Christèle GERNIGON, Responsable Paysages et Forêt d'Exception® à la Direction Générale de l'ONF et M. Thierry LEFEBVRE, Chargé de programme « Aires protégées » à l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

Validation du plan d'action et de la méthodologie de rédaction pour le contrat de projet.

Entre 2015 et 2016, le schéma d'accueil du public, une des actions du contrat de projet Forêt d'Exception® a été élaborée. Un large travail de concertation s'est tenu avec les représentants des collectivités territoriales, les institutions, les acteurs du tourisme, les associations et les professionnels des sports nature et de la protection de l'environnement ainsi que des usagers.

En avril 2015 fut la visite de deux représentants du Comité national d'orientation. Il était difficile d'organiser un déplacement du Comité au complet tel que cela est mis en oeuvre pour les autres forêts candidates dans l'hexagone. L'objectif de la visite était de rencontrer et mobiliser les différents acteurs de la démarche, ainsi que d'accompagner techniquement l'équipe projet dans le processus. Présents lors de la réunion de synthèse des ateliers thématiques, ils purent apprécier l'engagement des acteurs et de couvrir l'ébauche de plan d'action, tout particulièrement son aspect culturel qui permet au dossier des Volcans de Martinique d'asseoir sa complémentarité au projet Unesco.

Malgré un contrat de projet finalisé en septembre 2015, et la validation par les différents membres du Copil, la signature a dû être reportée à cause de la période de réserve électorale.

Suite aux élections, la Collectivité territoriale (CTM) est créée en décembre 2015. Elle cumule les compétences exercées antérieurement par le Conseil général (CG) et le Conseil régional (CR). Elle a donc hérité de facto de la présidence du Copil de Forêt d'Exception®.



*Figure 39 : Visite du Comité national d'orientation Forêt d'Exception® en Martinique en avril 2015 (ONF, 2015)
De gauche à droite : REMY Y., Chef du service Biodiversité et Développement Durable à l'ONF Martinique ; HETCH S., Chargée de mission Schéma d'accueil du public ; BATIFOULLIER S., Technicien supérieur forestier (TSF) ; LLORCA R., Responsable d'Unité Territoriale (RUT) ; GERNIGON C., Responsable Paysages et Forêt d'Exception® à la Direction Générale de l'ONF ; LEFEBVRE T., rapporteur Forêt d'Exception® et chargé de programme « Aires protégées » à l'UICN ; GEORGEON L. ingénieure paysagiste.*

Le document n'ayant pu être signé avant les élections, le projet reste en attente étant donné la réorganisation des services de cette nouvelle Collectivité territoriale. Ces élections ont également amené un changement dans la composition du Copil, il passe de 34 à 32 membres avec la disparition de la mission Unesco, reprise par le PNM et la fusion du CG et CR en une entité, la CTM. Le Comité de pilotage doit alors être mis à jour sa composition, puis se réunir sous sa nouvelle présidence afin de faire état d'une relance effective de la concertation et du projet.

En 2017, les conditions techniques semblaient enfin réunies pour la signature du contrat de projet.

Deux projets aux périmètres quasi-identiques et aux volontés communes sont portés par la collectivité, le projet Unesco et Forêt d'Exception®. La question de la pertinence et du portage de Forêt d'Exception® se pose. Le projet Unesco est priorisé. Cependant le processus de l'inscription au patrimoine mondial Unesco est plus long que prévu. De plus, une des faiblesses du dossier est le manque de concertation avec les différents acteurs du territoire. L'objectif principal de Forêt d'Exception® étant une gestion concertée vers un développement territorial, il soutient tout à fait le projet Unesco. En 2018, la démarche Forêt d'Exception® est relancée.

Après deux années de latence, le contrat de projet Forêt d'Exception® actualisé, est validé par la CTM le 5 juin 2018. Le CoPil restreint, composé de la CTM, du PNM et de l'ONF, signe le document le 4 octobre afin d'accélérer la démarche. Il est par la suite signé par l'ensemble des membres du Comité de pilotage lors du 4° COPIIL de la forêt des volcans, le 29 Octobre 2018. Les échanges des différents acteurs du territoire émanant de ce COPIIL fût riches notamment sur les actions liées à l'accueil du public. Un COTECH a alors été programmé, pour le 3 décembre 2018, afin de débattre sur la problématique de la réhabilitation des refuges de la montagne Pelée. Il a également été entendu que le comité de pilotage Forêt d'Exception® serait chargé du pilotage du plan de gestion du cœur de bien Unesco. Les élus, représentants des organismes publics et scientifiques, ont ainsi souligné leur forte volonté d'obtenir le label afin de soutenir la démarche Unesco.

CHRONOLOGIE DE LA DÉMARCHE FORÊT D'EXCEPTION®

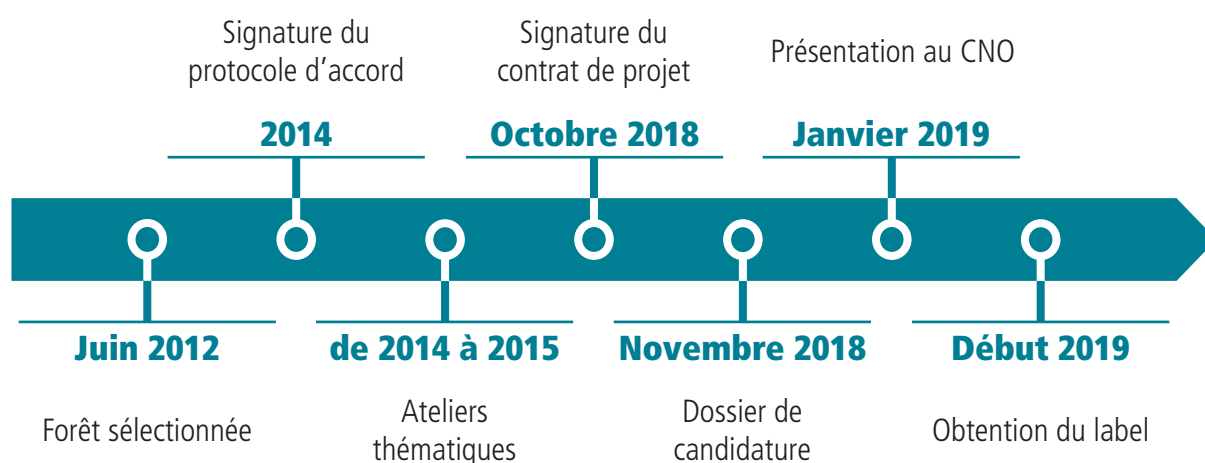


Figure 40 : COPIL de signature du contrat de projet Forêt d'Exception®, le 29 Octobre 2018 (ONF, 2018)



Figure 41 : Aire d'accueil du public de La Donis, Porte d'entrée de Forêt d'Exception®

3. LE DÉFI DE LA FORÊT DES VOLCANS

UN ESPACE À PROTÉGER, MAIS AUSSI UNE VITRINE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

UN PRODUIT ORIGINAL POUR UNE IMAGE RENOUVELÉE. - AUGIER, 2007

3.1 UNE VOLONTÉ D'EXEMPLARITÉ DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES

Le protocole d'accord expose les orientations attendues par les membres du CoPil dans le cadre du label Forêt d'Exception®.

- Connaître et mettre en valeur la biodiversité, les ressources naturelles et les différents patrimoines de la forêt des Volcans de Martinique.
- Inscrire dans la durée un projet de développement local afin d'assurer un lien durable entre la forêt, le territoire martiniquais et ses acteurs.
- Structurer et améliorer l'accueil de tous les publics et faire de ces massifs l'un des leviers du développement du tourisme vert en Martinique.
- Promouvoir l'identité du massif en s'appuyant sur son patrimoine et la notion de multifonctionnalité en forêt tropicale.

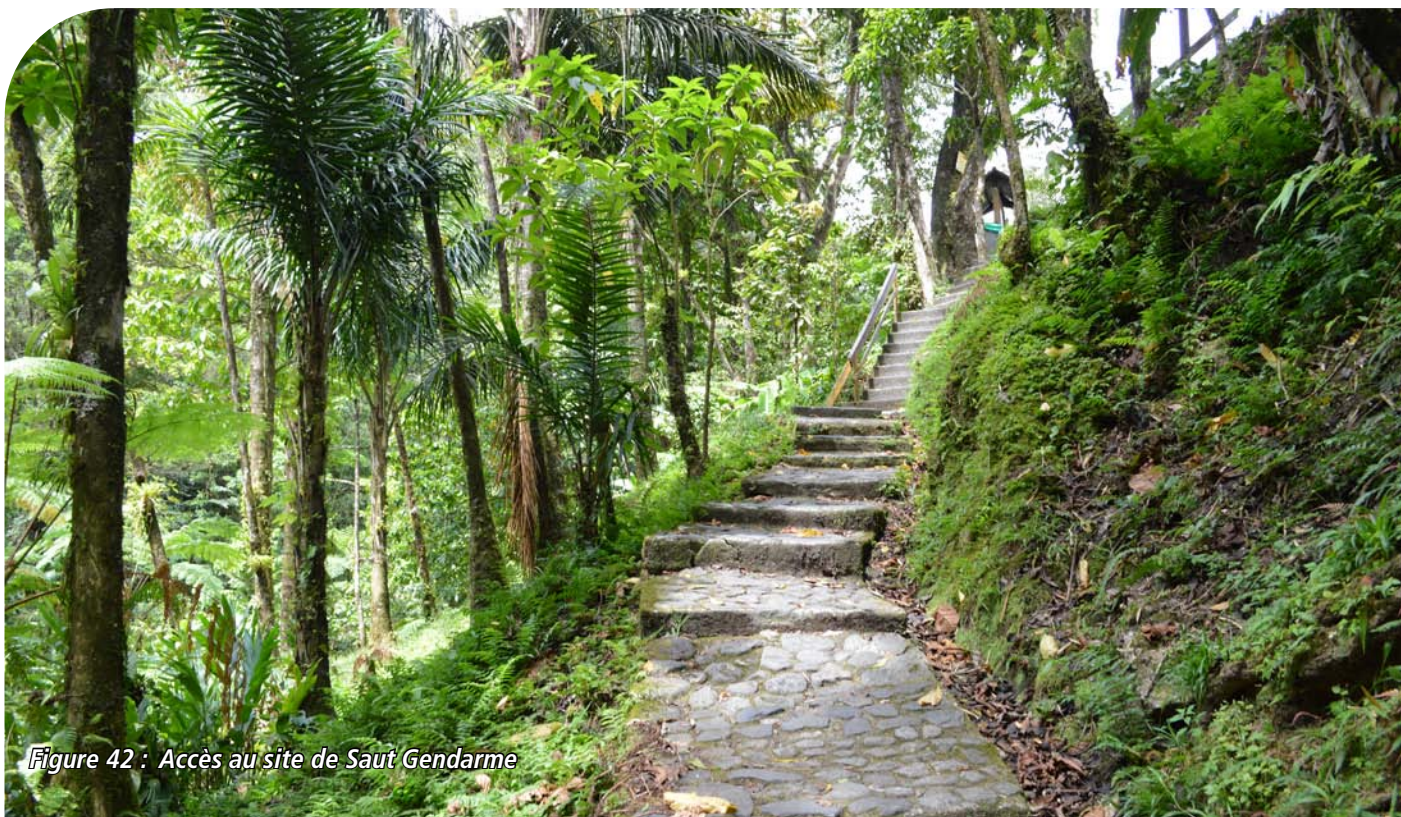


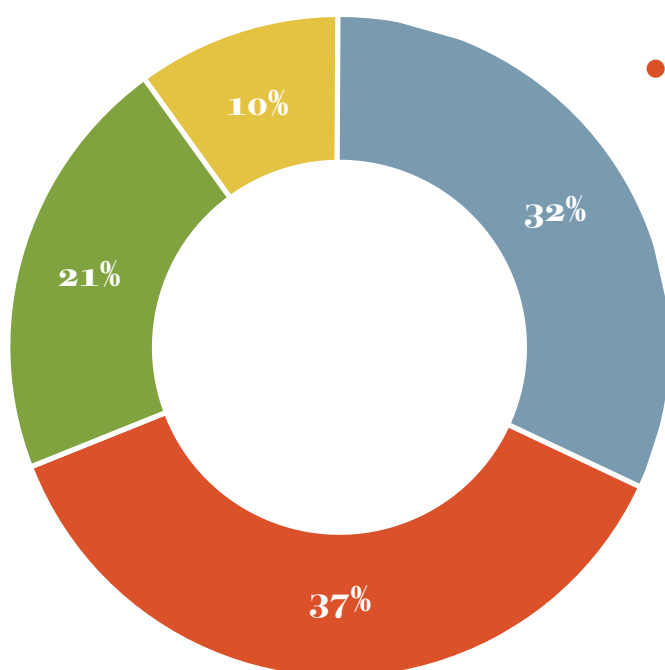
Figure 42 : Accès au site de Saut Gendarme



Figure 43 : *Lobelia conglobata* (Campanulaceae). Fleur boule montagne, espèce rare et endémique stricte de la Martinique

L'objectif principal affiché est ainsi une mise en valeur des forêts et de leurs patrimoines. De cette manière, le programme Forêt d'Exception® deviendrait un levier du développement économique du territoire Nord de la Martinique au contact des massifs. La protection et la découverte des patrimoines naturels et culturels sont au coeur de l'engagement des partenaires, afin que la prise de conscience du plus grand nombre découle de la connaissance. Ceci favoriserait un tourisme raisonné et respectueux de l'environnement.

Les grand enjeux sont déclinés dans le contrat de projet.



- Un espace de mémoire : **37%** des actions visent à la promotion des massifs, l'accueil du public et la réappropriation culturelle.
- Un laboratoire à ciel ouvert : **32%** des actions contribuent au développement des connaissances fondamentales et aux expérimentations.
- Un espace forestier à partager : **21%** des actions sont destinées à informer et à sensibiliser les publics
- Une multifonctionnalité marquée : **10%** des actions sont consacrées au suivi de la démarche.

Le programme Forêt d'Exception® est complémentaire au projet de labellisation de la Martinique au patrimoine mondial de l'Unesco. Les critères sélectionnés, géologique et biodiversité, portent principalement sur les richesses naturelles de l'île tandis que les actions Forêt d'Exception®, elles ne se restreignent pas à la protection des ressources naturelles des RBI. Elles ont également pour but de valoriser l'ensemble de l'héritage culturel des forêts des massifs du Nord de l'île. Forêt d'Exception® soutient et enrichit donc le projet Unesco.

3.2 DES ACTIONS AMORCÉES, DE LA CÉLÉBRATION DE LA BIODIVERSITÉ À LA RÉAPPROPRIATION CULTURELLE

«TI LÉTENSEL FÉ GWO DIFÈ» - UNE PETITE ACTION PEUT AVOIR DE GRANDS EFFETS

Le plan d'action du contrat de projet récapitulé, ci-dessous, est très ambitieux, et développe quatre enjeux orientés vers l'innovation et la découverte du patrimoine culturel. Plusieurs actions phares déjà bien engagées sont détaillées dans ce chapitre. Le grand nombre d'acteurs justifie la mise en place d'un plan d'action très varié. Ce plan propose de petites actions, réalisables sur une période relativement courte, ainsi que des actions de plus grandes ampleurs qui alimentent le projet sur le long terme.

Enjeu	Objectif	Fiche - Action	
I - Un laboratoire à ciel ouvert	1 - Connaissances fondamentales	1 - Etude ciblées sur les richesses biologiques des RBI	
		2 - Etude pluridisciplinaire d'approfondissement des connaissances sur la Montagne pelée	
	2 - Expérimentation	a - Eau	3 - Développement de techniques en génie écologique de ripisylves pour la protection des rivières et de la maîtrise des écoulements
		b - Forêt	4 - Protection des captages d'alimentation en eau potable
			5 - Développement de l'agroforesterie
			6 - Diversification des essences dans les peuplements forestiers
II - Un espace de mémoire	1 - Un patrimoine culturel à connaître...	7 - Etude du patrimoine immatériel et des usages et pratiques traditionnels liés à la Forêt des Volcans	
		8 - Etude ethnobotanique des plantes médicinales et aromatiques de la Forêt des Volcans	
	2 - ... et à faire connaître	a - Promotion	9 - Etude et valorisation culinaire du cochon sauvage
		b - Amélioration de l'accueil du public	10 - Promotion de la Forêt des Volcans de Martinique
			11 - Réalisation et mise en oeuvre du schéma d'accueil du public
			12 - Mise en place d'un sentier de Grande randonnée (GR)
III - Un espace forestier à partager	1 - Informer et sensibiliser	13 - Organisation d'une manifestation artistique Land-Art	
		14 - Information et sensibilisation sur les risques en forêt	
	2 - Mise en œuvre et respect de la charte Forestière	15 - Sensibilisation au développement durable et diffusion des connaissances	
		16 - Mise en place d'un écotourisme forestier	
IV - Une multifonctionnalité marquée	1 - Par un suivi en continu	17 - Elaboration et mise en oeuvre de la Charte Forestière de la Martinique	
		18 - Suivi du processus de labellisation d'un territoire forestier multifonctionnel	
		19 - Animation de la démarche et communication sur le label	

3.2.1 LE DÉVELOPPEMENT DE TECHNIQUES EN GÉNIE ÉCOLOGIQUE DE RIPISYLVES POUR LA PROTECTION DES RIVIÈRES ET LA MAÎTRISE DES ÉCOULEMENTS

L'action n°3, est une action marquante qui caractérise à la fois le lien majeur, particulièrement en Martinique, entre eau et forêt. Il souligne la volonté d'innovation qui transparait dans le contrat de projet et participe à la protection des milieux.

Le constat de départ prend en compte la dégradation accélérée des cours d'eau en dehors des secteurs protégés. Outre le bétonnage des rivières courantes dans les centres-bourgs et aux estuaires, les rivières et ravines périurbaines sont très sensibles à la destruction de végétation sur leurs berges. En effet, la topographie de la Martinique étant très accidentée, les terrains mis à nu sont bien plus enclins aux glissements de terrain. Ces derniers peuvent avoir des conséquences graves en aval. Dans les secteurs où la végétation naturelle a été détruite et où l'entretien des berges est limité, on peut observer la prolifération d'essences secondaires exotiques, tel que le bambou, non adaptées au maintien des berges.

En milieu tempéré, des techniques de restauration efficaces ont vu le jour depuis plusieurs années. Malheureusement, les essences utilisées ne sont pas transplantables à l'Outre-Mer. Dans un contexte où la qualité de la ressource en eau reste un sujet de tension, il paraissait nécessaire de travailler sur des techniques innovantes et adaptées au territoire afin d'entretenir et de restaurer ces ripisylves dégradées.

Cette action a été développée en collaboration avec l'Office de l'eau et CAP Nord.

Le projet se présente sous deux volets: un volet expérimental pour la reconstitution des ripisylves originelles, et un deuxième volet sur les techniques de génie végétal pour la protection des berges et des ripisylves. La phase de sélection des essences potentiellement adaptées à la restauration de ripisylves dégradées est déjà réalisée.



Figure 44 : Exemple de ripisylve dégradée après un lahar au tombeau des Caraïbes, Saint-Pierre, le 12 avril 2018 (ONF, 2018). Ce phénomène illustre la nécessité de protection des zones forestières à proximité des cours d'eau en prévention du risque inondation et coulée de boue. La mise en place de génie écologique et/ou de plantations est essentiel afin de consolider et/ou reconstituer la ripisylve originelle dans ce type de situation.

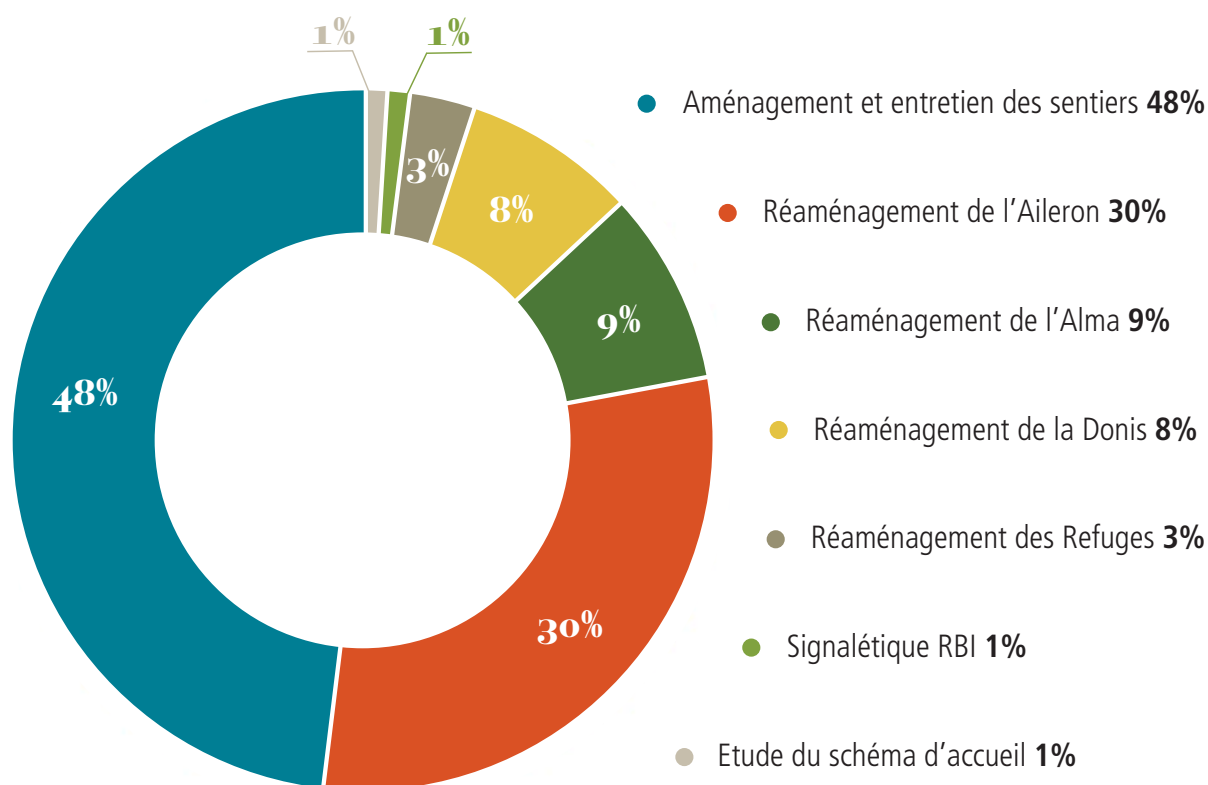
3.2.2 RÉALISATION DU SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC ET MISE EN ŒUVRE DE QUELQUES ACTIONS

L'action n°11, « schéma d'accueil », est l'action majeure de ce contrat de projet. Elle représente près des deux tiers du budget du plan d'action. L'action compte une diversité de sous-actions, en effet, elle peut se décomposer en deux parties :

- Réalisation du schéma d'accueil
Le schéma d'accueil du public, finalisé en 2016, comprend l'évaluation de la fréquentation, le diagnostic du territoire, le zonage et les propositions d'amélioration de l'accueil dans les massifs. Il a été l'occasion d'une large concertation avec des acteurs. Il servira de base à tous les aménagements d'accueil en FTD sur les dix prochaines années.
- Mise en œuvre du schéma d'accueil
Cette partie consiste en la réalisation des actions du schéma d'accueil. Il s'agit ici de projets d'aménagements ou de réaménagements de sites. Il comporte un projet phare, structurant pour le Nord de la Martinique, voir l'ensemble de l'île, le projet de réaménagement de l'Aileron. Celui-ci représente un poids financier de 1 860 000 €.

La fiche d'action se décompose comme suit :

Fiche 11 : Réalisation et mise en œuvre du schéma d'accueil du public



L'aménagement et l'entretien des sentiers sur les 5 années du contrat de projet, sont financés par la CTM, atteignent quasiment la moitié du budget total. Comme illustré sur ce graphique, le réaménagement de l'Aileron porté par le PNM correspond à lui seul à plus d'1/4 du budget total de la fiche.

Une étude a été conduite par l'ONF pour le réaménagement des refuges sur les flancs de la montagne Pelée, particulièrement dégradés et ne pouvant plus accueillir le public. Cette réhabilitation implique de gros moyens logistiques, notamment la mise à disposition d'un hélicoptère pour l'acheminement des matériaux. Ce projet important fait également parti du programme d'actions Unesco, dont le but est d'améliorer la qualité du bien.

FOCUS SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE EN FORÊT D'EXCEPTION®, LA DONIS

La position géographique stratégique du site d'accueil de la Donis, à proximité immédiate de Fort-de-France mais en lisière de la FTD des Pitons, en fait le lieu idéal pour entrer en Forêt des Volcans. Ce site est un lieu phare de la forêt des Pitons. C'est un site historique pour l'ONF, il est aussi destiné à la présentation de la foresterie martiniquaise au public.

Suite à la création de la pépinière forestière en 1952, un arboretum y a vu le jour entre 1960 et 1970. Malheureusement, par manque d'entretien, ce dernier a pratiquement disparu aujourd'hui. La pépinière a laissé place en 1975, à l'atelier bois qui occupe maintenant les lieux depuis plus de 30 ans. L'atelier se trouve dans une ancienne cabine de bateau, installée sur le site en 1899 par le précédent propriétaire, et faisait à l'époque office de relais de chasse.

Le projet de réaménagement comprend plusieurs volets : réaménagement du parking, construction de toilettes, rénovation et création de sentiers, création d'un sentier d'interprétation, rénovation et installation de mobiliers, et rénovation de l'ancienne maison du garde.



Figure 45 : Aire d'accueil de La Donis, porte d'entrée de Forêt d'Exception® (ONF, 2015)

La rénovation du parking a été réalisée en 2015 par l'ONF dans le cadre d'un financement LEADER du Plan de développement rural de la Martinique (PDRPM) 2007-2013. La rénovation et l'extension du sentier et les aménagements paysagers ont été mis en oeuvre par un chantier d'insertion en partenariat avec l'Association martiniquaise pour l'insertion sociale et professionnelle (AMISOP). L'AMISOP est une association, loi 1901, créée en 2009, qui a pour but de favoriser l'insertion sociale, professionnelle, économique et citoyenne, ainsi que l'amélioration du bien-être de la population.

L'objectif de la réhabilitation de la maison du garde à l'architecture créole en bois, construite en 1925 puis réhabilitée en 1974, est de mettre en valeur son patrimoine architectural. Une fois rénové, le bâtiment aura une vocation pédagogique par l'accueil de classes et d'expositions. Le parcours d'interprétation sur le thème de la foresterie en Martinique complètera l'offre d'accueil du public.



Figure 46 & 47 : Montage d'un carbet en bois par l'équipe d'insertion, encadré par l'atelier bois (ONF, 2017)



3.2.3 SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Cette action 15 est l'application parfaite de la volonté affichée dès le protocole d'accord de faire partager les connaissances sur la biodiversité et l'environnement, et de sensibiliser la population à sa protection. La vulgarisation et la diffusion des connaissances sur les richesses et la fragilité des écosystèmes forestiers sont en effet indispensables à la prise de conscience des populations ainsi que pour une protection et une mise en valeur efficace.

Les actions envisagées doivent ainsi cibler aussi bien les enfants que les adultes. Ce programme de sensibilisation comporte plusieurs volets : la réalisation de supports de communication destinés au grand public, des animations ponctuelles, des panneaux pédagogiques sur différents sites d'accueil et le déploiement du programme d'éducation à l'environnement.

La pose de panneaux d'information sur les sites de relevés de qualité de l'eau en forêt vise à améliorer les connaissances du grand public sur la ressource en eau. Les panneaux ont pour but d'avertir la population du risque qu'ils encourent à consommer sans modération une eau qui n'est pas traitée. En effet, la croyance populaire veut que l'eau des sources en forêt soit pure et naturelle donc potable. Malheureusement, des traces de bactéries sont ponctuellement relevées, et des pollutions chimiques peuvent également provenir d'exploitations agricoles situées en amont des bassins versants. Il existe aussi le risque de la leptospirose. C'est également l'occasion d'informer la population sur la conduite à tenir lors de déplacements en proximité des cours d'eau.

Le programme d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) «Ti Forestié/ Regard Forestié», à destination des scolaires, a pour but de faire découvrir la diversité des milieux en Martinique et de sensibiliser à la protection de la nature. Ces animations mises en oeuvre depuis une dizaine d'années ont permis de déceler une méconnaissance des espèces forestières de l'île. Cette action permettra d'enrichir le programme par un travail partenarial avec l'éducation nationale, dont la finalité est la réalisation d'un diaporama sur des essences typiques de la forêt des Volcans. Lors de sorties en forêt, les élèves collecteront les informations, qui seront par la suite validées par un expert forestier de l'ONF.

3.2.4 ETUDE DE SUIVI DU PROCESSUS DE LABELLISATION D'UN TERRITOIRE FORESTIER MULTIFONCTIONNEL

Le travail entamé par le laboratoire AIHP-GEODE de l'Université des Antilles a pour but d'étudier d'un point de vue sociologique la mise en place de deux labels (Forêt d'Exception® et Unesco) sur un même territoire, dans un contexte socio-culturel très particulier. Il s'agit d'évaluer l'investissement, les attentes et les incitations des différents partenaires et acteurs, ainsi que l'intérêt du territoire et de la population à l'attribution de ces labels. Ces recherches offrent un point de vue extérieur et neutre sur le processus en cours, et les résultats permettront d'enrichir le prochain contrat de projet.

Le tableau suivant, extrait d'une contribution scientifique présentée lors du colloque de l'AAG (*American Association of Geographers*) à Chicago le 22 avril 2015, synthétise les attentes et les opportunités du label.

Acteur	Lien avec le processus de labellisation	Attentes du label	Possibilités grâce au label	Freins
Conseil général (aujourd'hui CTM)	Propriétaire de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation patrimoniale des forêts du nord Argument pour la candidature Unesco 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des produits artisanaux et culturels Apport à l'image de marque du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Label porté par le gestionnaire
Office national des forêts (ONF)	Gestionnaire de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la gestion forestière Progrès concernant la biodiversité, sur le long terme 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion d'une sylviculture durable Opportunités financières pour la mise en place de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de label pour les produits issus de la zone (excepté la label PNM)
Parc naturel de la Martinique (PNM)	Inclus dans la zone	<ul style="list-style-type: none"> Ajout d'une valeur au PNM 	<ul style="list-style-type: none"> Budget additionnel Publicité Augmentation des visiteurs 	
Maires, Politique local, communes, communautés d'agglomération	Forêts comprises dans leur circonscription	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois Protection du couvert forestier Education à l'environnement Activité loisir pour les populations urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleur accès aux équipements sur certains sites 	<ul style="list-style-type: none"> Peu d'offres d'emplois Pas d'activité en RBI
Associations sportives	Randonnée et canyoning dans la future zone labellisée	<ul style="list-style-type: none"> Réouverture des sentiers de randonnées fermés Promotion des emplois de guide de montagne 	<ul style="list-style-type: none"> Formation possible sur la biodiversité Réhabilitation de sentiers spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'activités en RBI, excepté quelques sentiers et l'accès à certains canyons. L'offre de service est plus importante que la demande
Office régional du tourisme	Addition de valeur à l'offre touristique	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'attractivité du Nord de l'île Favoriser le tourisme vert et l'engagement de la population locale Elargir l'offre aux passagers de bateaux de croisières 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de la forêt sur internet Sentier interprétation en forêt Application mobile pour l'éducation à l'environnement Amélioration des accès en bus sur certains sites 	<ul style="list-style-type: none"> Les croisières touristiques sont ponctuelles Peut mener à une dégradation des sites naturels
Office de l'eau	Château d'eau de l'île	<ul style="list-style-type: none"> Développer un génie écologique pour la protection des ripisylves avec les espèces appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche et projet d'ingénierie 	
Société civile	Patrimoine local	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation de la culture locale et du patrimoine Education du public Activités de loisir 	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'éducation Engagement des associations Projet patrimoniaux 	<ul style="list-style-type: none"> Label restreint par les limites de la forêt
Chercheurs indépendants	Intérêts scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> Opportunité de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Support financier Opportunité pour des projets originaux 	<ul style="list-style-type: none"> Restriction des objectifs du label

Figure 48 : Tableau présentant les attentes et opportunités du label Forêt d'exception® par les différents acteurs du territoire. Issus du travail de L. Dejouhanet (traduit de la version originale en anglais).

The labelling of the remarkable forests of Martinique can be seen as a process for a cultural reappropriation of its biodiversity, be it ecological or cultural.

«the 'exceptional' is, from civil society point of view, also attached to its culture and its knowledge about nature.»

«beyond its real economical value, the idea of biodiversity valuation is linked to local recovery and recognition of ecological richness and of historical heritage. The issue is not just about conserving and giving value to biodiversity, but it also concerns identity, political and social issues.»

«such an initiative of recognition of biodiversity values in this specific context is also a way to reinforce local pride associated to inherited landscapes, environment and traditions, to create social cohesion toward the recovery of local cultural dignity.»

Lucie Dejouhanet

3.3 DES ENGAGEMENTS SUR LE LONG TERME, AVEC UN SUIVI ET UNE ÉVALUATION DES ACTIONS

Le dossier Forêt d'Exception® présente des actions avec des engagements durables dans le temps mis en place sur le territoire.

La convention co-maîtrise d'ouvrage entre la Collectivité territoriale de Martinique (CTM) et l'ONF permet d'assurer l'entretien des sites et sentiers de randonnées. Financée chaque année par la CTM, cette convention signifie un engagement important pour garantir la qualité des sites touristiques et la préservation du patrimoine en Forêt d'Exception®.

Le schéma d'accueil du public, mis en place en 2016, est également signe de durabilité du projet Forêt d'Exception®. Il engage à l'aménagement, le suivi et l'évaluation des aires d'accueil de l'espace forestier à l'échelle du territoire jusqu'en 2025. L'accueil du public est une des trois grandes missions de l'ONF, et constitue le coeur des fonctions sociales de la forêt. Il fait partie de la gestion durable des forêts au même titre que les fonctions écologiques et de production.

La convention tripartite, signée entre l'Office de l'eau, le Parc naturel de la Martinique et l'Office national des forêts pour 2013-2016, puis renouvelée pour la période de 2017 à 2022, est aussi une preuve de solidité et durabilité de la démarche. Ce trait d'union entre la forêt et l'eau est un axe fort du contrat de projet. Les partenaires s'engagent à mettre en oeuvre des actions visant à la gestion et la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau, l'amélioration des connaissances, la communication et la sensibilisation du grand public ainsi que la formation et l'accompagnement technique.

Un programme FEADER finance la sylviculture martiniquaise pour la période de 2014 à 2020. Ce financement fait partie intégrante du plan de développement rural de la Martinique (PDRM). Cette série de production permettra de renouveler les peuplements (mahogany mélangé à des essences indigènes) et d'alimenter la filière-bois locale. L'objectif de cette opération est d'améliorer la valeur économique et écologique des peuplements dans des parcelles forestières du massif.

Le Comité martiniquais du tourisme (CMT) s'engage dans le développement du tourisme vert, une valorisation des espaces naturels auprès de la clientèle étrangère et locale. Cet engagement est d'autant plus important que le nombre de touristes augmente en Martinique. En effet, la fréquentation enregistrée en 2017 était de 1 041 139 touristes en Martinique, soit une augmentation de 18.5% par rapport à 2016 (CMT, 2018).

Chaque action du contrat de projet Forêt d'Exception® fait l'objet d'un suivi détaillé de l'état d'avancement et d'atteinte des objectifs selon des indicateurs. Afin de témoigner du dynamisme partenarial de la démarche, les actions réalisées et en cours sont présentées dans le tableau ci-contre.



Figure 49 : Plantation de café de monsieur Pajoul au quartier La Médaille (ONF, 2018)

Actions réalisées et en cours	Suivi des réalisations	Maitre d'ouvrage	Evaluation 0% 100%
Richesses biologiques (1)	6 Etudes taxonomiques en cours – Invertébrés (Entomofaune et Arachnide) – Chiroptères – Botanique (Fonge, Bryoflore et Mycologie)	ONF	
Ripisylves (3)	Nombre d'espèces en études : 23 espèces pour le volet re-végétalisation 15 espèces pour le volet génie végétal	ONF	
Captages d'eau (4)	7 Concessions régularisées (Signées à 90%) Situation juridique le 28/03/2017 : Concession en cours (sauf une «proposée»)	ONF	
Agroforesterie (5)	6 ha de plantation de cafés 12 000 plants disposés chez les agriculteurs, notamment à Bellefontaine, Fond-Saint-Denis, Morne-Rouge et au Quartier La Médaille, au pied des Pitons du Carbet. 3 000 plants de cafés en pépinière	PNM	
Valorisation du cochon sauvage (9)	Environ 80 porcs capturés sur les flancs de la Pelée, actuellement parqués chez un agriculteur au Prêcheur Les analyses génétiques et sérologiques (menées par l'INRA) ont montré qu'il s'agit d'une souche martiniquaise de porc créole, différente de celle des autres îles	PNM	
Schéma d'accueil (11)	Une étude réalisée sur 28 espaces en forêt 10 actions à mettre en place sur 10 ans (rénovation, aménagement, communication, suivi...) Réaménagement en cours	ONF	
Sentiers de randonnées et accueil du public (11)	3 éco-compteurs pédestres posés pour l'évaluation de la fréquentation des sites – Montagne Pelée - Maison du moine (installé en Avril 2017) – Pitons du Carbet - Didier-Absalon (installé en mai 2017) – Piton du Carbet - Boucle de Sainte-Cécile (installé en Mai 2017) En 2016 , création d'un réseau sentinelle Suricate (CDR-PM) pour la surveillance de l'état des sentiers. 1 Application mobile : http://sentinelles.sportsdenature.fr/	ONF	
Mise en place d'un sentier de Grande Randonnée (GR) (12)	1ère phase de réalisation de l'étude faisabilité complétée en 2015 (tronçons 1 et 2 : Absalon - Verrier ; Verrier - Fonds -Saint-Denis).	ONF	
Land-Art (13)	3 jours d'exposition (du 27 au 29 janvier 2017) 7 artistes 500 visiteurs environ lors de l'évènement 8 000 flyers imprimés 1 film de 13 minutes	ONF	
information et sensibilisation sur les risques en forêt (14)	10 panneaux installés par l'ARS sur 6 sites différents, à la suite de la signature en 2015 d'une convention de collaboration relative à la prévention de la leptospirose sur les sites d'activités en pleine nature Cette convention sera relancée prochainement pour 10 nouveaux panneaux.	CTM - ARS	
Animation et communication sur le label (19)	10 réunions réalisées Communication sur les antennes radios	ONF	

Figure 50 : Synthèse des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions en cours ou réalisées

CONCLUSION

LE BESOIN D'UNE VISION COMMUNE ET D' ACTIONS PARTAGÉES SUR LE TERRITOIRE NORD

Le projet de labellisation a favorisé un travail accru de cohésion et de partage entre les acteurs du territoire. La gestion multifonctionnelle de cette forêt permet de concilier les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Le label Forêt d'Exception® est un projet territorial dynamique. Il a permis à tous les acteurs du territoire d'identifier les potentiels du patrimoine du Nord de l'île. C'est aussi un moyen de susciter l'intérêt de la population locale, et extérieure, face à un héritage riche et unique. Il contribue au développement économique de l'île, notamment en participant au développement du tourisme, qui est par ailleurs un enjeu fort pour la Martinique.

Le projet de labellisation Forêt d'Exception, par sa dynamique, a permis à tous les acteurs du territoire d'identifier les potentiels du patrimoine forestier du Nord de la Martinique. Ce potentiel est élevé mais le partage et la cohésion des acteurs sont nécessaires pour le valoriser à sa juste de valeur.

Des échanges nombreux et étalés dans le temps ressortent des attentes et des volontés fortes pour les forêts mais surtout pour le Nord de la Martinique. Sont ainsi ressorties les volontés suivantes : protéger et valoriser les 9 313,41 ha de réserves biologiques intégrales ; redynamiser une filière bois en difficulté ; accueillir les publics dans des conditions correctes ; et surtout permettre l'appropriation du territoire par tout un chacun.

Ces attendus ont été formalisés au travers de 4 grandes orientations qui guident déjà les actions mises en place sur le terrain :

- Connaître et mettre en valeur la biodiversité, les ressources naturelles et les différents patrimoines de la forêt des volcans de Martinique
- Inscrire dans la durée un projet de développement local afin d'assurer un lien durable entre la forêt, le territoire martiniquais et ses acteurs
- Structurer et améliorer l'accueil de tous les publics et faire de ces massifs des leviers du développement du tourisme vert en Martinique
- Promouvoir l'identité du massif en s'appuyant sur son patrimoine et la notion de multifonctionnalité en forêt tropicale

UN LONG CHEMIN VERS LE LABEL POUR UNE RESPONSABILITÉ UNIVERSELLE

L'aboutissement du contrat de projet et du dossier de candidature est un travail de longue haleine composés de nombreux rebondissements. En particulier, les élections municipales de mars 2014 ; puis la création de la Collectivité territoriale de la Martinique en décembre 2015 auront été une évolution majeure du processus. La présidence a été modifiée et les membres du comité de pilotage sont passés de 34 à 32. Ces changements d'acteurs ont induit des questionnements sur la pertinence du portage concomitant de deux projets sur la même échéance, le label UNESCO porté par le PNM et le label Forêt d'Exception® de l'ONF.

Aujourd'hui l'heure n'est plus au doute. Le relancement du comité de pilotage illustre l'attente d'échanges techniques entre les partenaires pour la gestion de ce territoire. Cette dynamique traduit également une forte volonté d'avancer vers une labellisation UNESCO. La qualité du dossier de candidature et du contrat de projet illustre le travail de fond mené depuis près de 6 ans. Nous sommes prêts à franchir l'étape de la labellisation pour assoir de façon durable une gouvernance technique autour de la gestion des forêts des Volcans.

Cette labellisation est donc attendue autant qu'espérée. Elle doit nous permettre d'aller plus loin, d'être plus ambitieux, et de dépasser le cadre du territoire pour prendre une portée internationale. Elle est une composante indispensable de la reconnaissance et de la préservation de ce territoire, en cours d'inscription au patrimoine mondial UNESCO. Ce territoire qui par plusieurs de ces composantes, représente un bien d'une valeur universelle.

L'obtention du label Forêt d'Exception® est une marche et un outil vers un projet plus ambitieux. Celui d'une gouvernance partagée et d'un projet de territoire pour le Nord de la Martinique. Celui de la préservation et valorisation d'un site de caractère universel.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- AUDRU J-C., LE ROY M., RANCON J-P. (2015) « Curiosités géologiques de la Martinique », BRGM Editions. Editions Orphie, 117 p.
- BERNARD J-F., ETIFIER-CHALONO E., FELDMANN P., FIARD J-F., FOURNET J., JEREMIE J., LUREL F., ROUSTEAU A. et SASTRE C. (2014) Livre rouge des plantes menacées aux Antilles françaises. Biotope, Mèze. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (Collection Inventaires et biodiversité), 464 p.
- CESAIRE A. (1989) Et les chiens se taisaient. Tragédie. Présence Africaine.
- CESAIRE A. (2016) Cadastre suivi de Moi, Laminaire. Edition du Seuil. Points.
- CHAUCHIX S. et POULLET H. (2004) A la découverte des Graines des Antilles. PLB Editions, 128 p.
- CHAMOISEAU (1997) L'esclave vieil homme et le molosse. Gallimard. p. 62.
- CONFIANT Raphael (1994) Maxi proverbes créoles. Editions Marabout.
- DARMEZIN de GARLANDE F., POUPON J. (1986) L'art mobilier de la Martinique aux XVIII^e et XIX^e siècles. Département de la Martinique Office national des forêts. 187 p.
- DEAL (2013) Paysages habités du Nord-Ouest de la Montagne Pelée, d'après l'étude pluridisciplinaire d'approfondissement des connaissances des Versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée. 207 p.
- DU TERTRE J.B. (1958) « Histoire générale des Antilles (1667 - 1671) » Tome I. Editions CEP. p.157
- Déclaration du Roi, du 1er février 1743, in Durand-Molard. Code de la Martinique, Tome premier. p. 462-463.
- GRUNBERG J. l'Harmattan (2013). Textes anonymes. Anonyme de Carpentras, Anonyme de Grenade, Anonyme de St Christophe, Anonyme de St Vincent, Anonyme dit « Gentilhomme écossais ». Edition critique.
- HATZENBERGER F. (2001) Paysages et végétations des Antilles. Editions Karthala. 508 p.
- HEILPRIN A. (1908) The eruption of Pelée. A summary and discussion of the phenomena and their sequels. The geographical society of Philadelphia. J-B Lippicott company.
- KITCHENASSAMY F. (2000). Les contes à dormir debout. Kont pou dom itou doubout. Contes bilingues français-créoles. Édition l'Harmattan. Fromaje sé bwa dyab (Le fromager ou l'arbre du diable).
- LABAT J-B. (1993) Voyage aux Isles. Chronique aventureuse des Caraïbes 1693-1705. Phébus libretto. 463p.
- LABAT J-B. (1722) Nouveau voyage aux isles de l'Amerique. Guillaume Cavelier editions.
- LACROIX A. (1904) La Montagne Pelée et ses éruptions. Masson et Cie editions. 662 p.
- PNRM (2013) Atlas des Paysages de la Martinique. 826 p.
- POUPON J. et CHAUVIN G. (1983) Les arbres de la Martinique. Office national des forêts. 256 p.
- REVERT E. (1949) La Martinique. Etude géographique et humaine. Nouvelles Editions Latines. 559p.
- REVERT E. (1951) La magie antillaise. Les Editions Bellenand. 203 p.
- SAFFACHE P., MARC J-V., COSPAR O. (2002) Les cyclones en Martinique : quatre siècles cataclysmiques. Eléments pour une prise de conscience de la vulnérabilité de l'île de la Martinique. IBIS Rouge Eds. 197 p.
- SASTRE C. et BREUIL A. (2007) Plantes, milieux et paysages des Antilles françaises. Ecologie, biologie, identification, protection et usages. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope). 672 p.
- THIBAUT DE CHANVALON J-B. M. (2004) Voyage à la Martinique 1751-1756, Contenant diverses observations sur la Physique, l'Histoire naturelle, l'Agriculture, les Moeurs et les Usages de cette Isle. Editions KARTHALA, 279 p.

PUBLICATION

- ADUAM (2015) L'eau en Martinique. Regards Croisés n°5, ADUAM. 242 p.
- AUGIER D. (2007) L'écotourisme forestier : pour un rapprochement entre tourisme et environnement à la Martinique. Études caribéennes (6). p. 1-10.
- BERNARD J-F. (2015) Evaluation de la ptéridoflore martiniquaise. Rapport final. DEAL et ONF.
- BONTOUT L. (2001) La représentation de la forêt dans « L'esclave vieil homme et le molosse » de Patrick Chamoiseau ». Littérature. 90p.
- BIOTOPE (2012) La niche écologique d'Allobates chalcopis. Applications pour la conservation. M. Dewynter, K. Pineau et Y. Bas.
- BIOTOPE (2014) Distribution, écologie et statut de conservation du Colibri à tête bleue (Cyanophaia bicolor). M. Dewynter, C. Godefroid, B. Conde et W. Raitière.
- CONSTANS M. (2013) Essentiel paysage : l'herbier imaginaire d'Aimé Césaire. Cybergeog : European Journal of Geography (en ligne), environnement, Nature, Paysage, document 645, 45p.
- CASIMIR G. (1998) Marronnage et forêt. Arborescences, n° 77, ONF. p. 42-44
- CHABOT D. (1997) 75 ans d'actions forestières en Martinique. Arborescences n°68, ONF, p. 38-41
- CHAPUIS P-J. (1993) Coup d'oeil sur quarante années d'action forestière en Martinique et aux Antilles françaises. Revue Forestière Française XLV. p. 425-440
- CHAPUIS J. (1955) Le mahogany et l'amélioration de la forêt martiniquaise. Revue Forestière Française, p. 85-95
- DERUELLES J-P. (1997) « Un siècle de forestiers... ». Arborescences n°68, ONF, p. 42
- GERMA A. (2008) « Evolution volcano-tectonique de l'île de la Martinique (arc insulaire des Petites Antilles) : nouvelles contraintes géochronologiques et géomorphologiques », Université Paris Sud – Paris XI, 351 p.
- GERMA A., QUIDELLEUR X., LABANIEH S., CHAUVEL C. et LAHITTE P. (2011) The volcanic evolution of Martinique Island : Insights from K-Ar dating into the Lesser Antilles arc migration since the Oligocene. Journal of Volcanology and Geothermal Research, 208, p. 122-135
- HUYGUES-BELROSE V. (2006) Variations et cycles climatiques à la Martinique. Etudes Caribéennes, 16 p.
- JOSEPH P. (1997) Thèse Doctorat. Dynamique écophysiole végétale en bioclimat sec.
- JOSEPH P. (2011) La végétation des Petites Antilles : Principaux traits floristiques et effets plausibles du changement climatique, [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement. vol.11, n°1, 13 p.
- JOSEPH P. (2013) Mount Pele, an ecoclimatic gradient generator. Landscape & Environment 7 (1). p. 27-41
- LEROY C. et SCHNEIDER J-B. (2010) La sylviculture du mahogany à grandes feuilles dans les Antilles françaises. Rendez-vous techniques n° 27-28, p. 8 – 17
- MOREAU J-P. (1991) Les caraïbes insulaires et la mer aux XVI^e et XVII^e siècles d'après les sources ethnohistoriques. Journal de la Société des Américanistes, 44, p. 63-75
- Musée départemental d'archéologie et de préhistoire de la Martinique (1994). Le végétal dans la vie des Amérindiens. Conseil Général de la Martinique, 32 p.
- ONF (1993) La forêt en Martinique. Hier, Aujourd'hui, Demain. 30p.
- POUPON J-E. (1985) La forêt martiniquaise hier et aujourd'hui. ONF, 1985, 26 p.
- STEHLE H. (1979) Premières observations sur la reconstitution du tapis végétal sur le volcan de la Soufrière de Guadeloupe après les éruptions de juillet-août 1976 et mars 1977 (41^{ème} contribution), Bulletin de la Société Botanique de France. Lettres Botaniques, 123/3, pp. 349-359

RAPPORTS ET ETUDES

- BRGM (2012) Inventaire du patrimoine géologique de la Martinique. 70 p. + annexes
- BRGM (2014) Compléments d'exploration géothermique en Martinique : conclusions et recommandations pour les zones de la Montagne Pelée, des Anses d'Arlet, des Pitons du Carbet et du Lamentin. Rapport final. BRGM/RP-63019-FR, 218 p.
- CAP Nord (2013) APS Grande Savane. Aménagement d'un espace multifonctionnel. Cahier graphique.
- CMT (2018) Synthèse du bilan touristique 2017, 12 p.
- Contrat de la Baie de Fort-de-France et de son bassin versant. (2010) 25 p.
- Comité de Bassin de la Martinique (2007) Contrat de rivière du bassin versant de la rivière du Galion, Dossier sommaire, 91 p.
- DEAL Martinique (2013) Etude pluridisciplinaire d'approfondissement des connaissances sur les versants nord-ouest de la Montagne Pelée
- DEAL Martinique (2010) Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. District hydrographique de Martinique, 194 p.
- DIREN Martinique (2010) Site classé des versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée. Plan de gestion 2011/2017, 82 p.
- LASAULCE M. (1901) Extrait du rapport de M. Lasaulce ingénieur adjoint des Eaux et Forêts chargé par M. le ministre de colonies de l'étude de l'organisation des bases d'un régime forestier à la Martinique, 60 p.
- LONGUEFOSSE J-L. et NOSSIN E. (1995) Rapport de l'enquête ethnobotanique réalisée en Martinique entre 1990 et 1995. TRAMIL 7, AVPMC. Association pour la Valorisation des Plantes Médicinales de la Caraïbe, 28 p.
- MEEDDAT, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (2006) Unité paysagère.
- MEYER J-Y., STRASBERG D., VIDAL É., JOURDAN H., DELNATTE C. et MULLER S. (2018) Quelle stratégie de recherche pour une meilleure conservation de la biodiversité terrestre dans les îles tropicales ultramarines françaises ? *Naturae* (2): 15-26.
- MORANDI B., RIVIERE-HONEGGER A., COTTET M. (2014). Etude en Sciences humaines et Sociales sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en Martinique. Les représentations et les pratiques associées aux cours d'eau. Rapport – Novembre 2015. CNRS-CIRAD-ODE-ONEMA Etude n°043-12-2014, 218p.
- ONF (2016) Analyse paysagère de la forêt des Volcans de Martinique et de ses sites d'accueil. + annexes
- ONF, Forêt des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée. Plan d'aménagement (1977 – 1986), 93 p. + annexes
- ONF, « Forêt départementalo-domaniale des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée. Aménagement 1993 – 2002 », 99 p. + annexes
- ONF, « Forêt départementalo-domaniale des Pitons du Carbet. Révision d'aménagement forestier 2003 – 2012 », 75 p.
- ONF, « Forêt départementalo-domaniale de la Montagne Pelée. Révision d'aménagement 2003 – 2017 », 72 p. + annexes
- ONF, « Réserve biologique intégrale de la Montagne Pelée. Premier plan de gestion 2006 - 2014 », 198 p.
- ONF, « Réserve biologique intégrale de la Montagne Pelée. Révision du Plan de Gestion de la réserve et deuxième plan de gestion 2018 - 2025 », 255 p.
- ONF, « Réserve biologique intégrale des Pitons du Carbet. Premier plan de gestion 2012 – 2021 », 106 p.
- ONF (2014) « Forêt d'Exception, Forêt des Volcans de Martinique. Protocole d'accord », 20 p.
- PNRM, « Rapport. Charte 2012 – 2024 », 90 p.
- Préfecture de la Martinique (2013) « Dossier départemental des Risques Majeurs en Martinique (972), 131 p.
- SAFFACHE P. ; CHAMOISEAU P. (2013), « Forêts et Volcans de la Martinique. Massifs Forestiers et espaces sommitaux des Volcans de la Martinique. Un monument naturel archipélique. Proposition d'inscription sur la liste indicative de la France pour le classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO », 126 p.

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

- WESTERCAMP D., ANDREIEFF P., BOUYASSE P., COTTEZ S., BATTISTINI R. (1989) Carte géologique de la Martinique au 1/50 000. Notice explicative, BRGM, 246 p.
- WESTERCAMP D. (1983) Carte géologique de la Montagne Pelée au 1/20 000 (BRGM)

INTERNET

- Agenda 21. Ville de Puteaux. Les « points chauds » de la biodiversité.
<http://www.agenda21.puteaux.fr/2016/09/06/les-points-chauds-de-la-biodiversite/>
- Atlas des paysages. Parc naturel de Martinique.
<http://atlas-paysages.pnr-martinique.com/les-unites-depaysages.html>
- BNPM, Banque Numérique des Patrimoines martiniquais. Archives de la Martinique
<http://www.patrimoinemartinique.org/?id=24>
- GRANIER Emmanuel (2008) Historique du Conseil général. Présentation du Conseil général de la Martinique <https://emmanuel972.wordpress.com/2008/02/19/historique-du-conseil-general/>
- IUCN (International Union for Conservation of Nature and Natural Resources). Red list of threatened species.
<http://www.iucnredlist.org/>
- La Martinique de A à Z. Les proverbes créoles.
<https://azmartinique.com/fr/tout-savoir/proverbes-creoles> Consulté le 04/07/2018
- Matthews G. (2013). « Les femmes Marrons des Antilles » in Cruse & Rhiney (Eds.), Caribbean Atlas, University of the West Indies, Jamaica - History Department.
<http://www.caribbean-atlas.com/fr/thematiques/vagues-de-colonisation-et-de-controle-dela-caraibe/resistances/les-femmes-marrons-des-antilles.htm> Consulté le 07/06/2018
- OVSM. Observatoire Volcanologique et Sismologique de Martinique
www.pigp.fr/ovsm/observatoirevolcanologique-sismologique-de-martinique
- Observatoire de l'eau de la Martinique
www.observatoire-eau-martinique.fr
- Sports de nature. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
<http://www.sportsdenature.gouv.fr/publications/outils-mobilisables-pour-perenniser-acces-lieux-de-pratique/pdipr>. Consulté le 13/07/2018
- TRAMIL, Programme de recherche appliquée à l'usage populaire des plantes médicinales dans la Caraïbe
www.TRAMIL.net

CONFÉRENCES

- Journée « Grandes vacances au musée », 30 août 2016, Maison des Volcans du Morne Rouge.
- FALLOPE J. (2014) « Les résistances politiques à l'esclavage dans l'espace colonial français (1750-1850) : essai de théorisation (définitions, typologies, comparaisons) ». 2e Journée du GSHOM, Guadeloupe, 3-8 février 2014.
- SASTRE C. (2014) Compte rendu de réunion. Avis sur les critères Unesco proposés pour la Martinique. Juillet 2014.

ANNEXES

LE FROMAGER OU L'ARBRE DU DIABLE (TRADUCTION DU CRÉOLE)

Dans les temps reculés où la nature appartenait à la gente animale, la famille Fromager poussait paisiblement dans la grande forêt, loin de la côte.

Hé cric ! ... Hé crac !

En ce temps-là, la Martinique était si vaste qu'aucun de ses habitants n'en connaissait les extrémités.

Hé cric ! ... Hé crac !

La famille Fromager était la plus importante de la forêt. C'était elle qui fournissait le meilleur bois, le meilleur ombrage, les meilleurs fruits encadrés des plus belles fleurs des lieux.

Hé cric ! ... Hé crac !

Oui mes amis, les Fromagers donnaient des fruits très longs à la chair rouge et sucrée, enveloppée dans une coque de couleur brume. Ces longs fruits succulents faisaient les délices de tous les habitants de la forêt. Ils pendaient au bout des longues branches des fromagers, parmi leur frondaison verdoyante entrecoupée du bleu presque violet de leurs fleurs. [...]

Hé cric ! ... Hé crac !

Mais cela ne dura guère, car tout fut bouleversé en un rien de temps à cause de « Maitre Diable ». Maitre Diable vivait dans une grotte au fin fond de la forêt. Maitre Diable était le plus hideux, le plus féroce, le plus haï de tous les diables connus jusque-là.

Hé cric ! ... Hé crac !

Maitre Diable avait deux oreilles longues et larges plantées de chaque côté de sa tête. Une triple rangée de dents jaunâtres très pointues, lui sortait d'entre les lèvres. Sa queue terrible était fourchue et à chaque pointe un crochet aiguisé pouvait vous retenir comme de vrais doigts. [...]

Hé cric ! ... Hé crac !

Maitre Diable était tout simplement affreux comme un vrai diable qu'il était. Un jour Maitre Diable, s'ennuyait fort (il n'avait pas d'amis). Maitre Diable décida de parcourir la forêt. Il en profiterait pour trouver de quoi dévorer. Maitre Diable, sa terrible queue fendait l'air, partit à travers bois et taillis. Mêmes les halliers prenaient peur à son passage et s'écartaient pour le laisser passer.

Hé cric ! ... Hé crac !

Maitre Diable arriva dans le coin où poussait la famille Fromager. Mes amis !

Dès qu'il arriva sous les fromagers, son estomac commençait à descendre vers ses talons, aussi décida-t-il de manger quelques fruits. Il en cueillit un tas qu'il avala gloutonnement vite fait. Sa faim étant apaisée, Maitre Diable s'apprêtait à reprendre sa route quand une envie soudaine l'obligea à se soulager contre le tronc de papa fromager. Mes amis ! ON ne sait pourquoi, dès que Maitre Diable eut fini, les beaux fruits de papa fromager tombèrent tous en même temps. Ses belles fleurs se fanèrent et de grosses épines jaillirent simultanément de son écorce. Pire encore, les mêmes effets se produisirent sur les autres fromagers. C'était hallucinant.

Hé cric ! ... Hé crac !

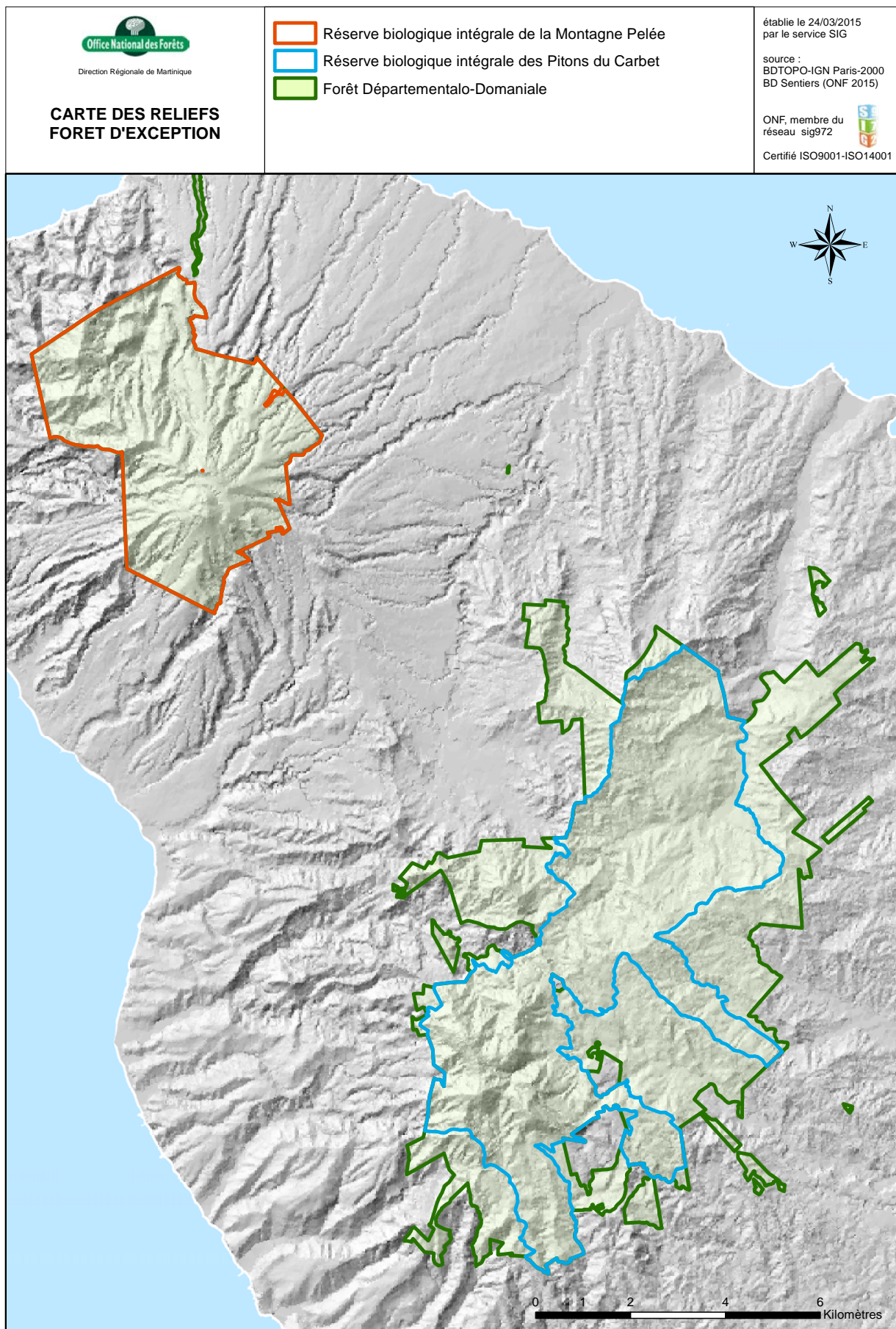
D'aucuns pensèrent et dirent aussi que le pipi de Maitre Diable était maudit et que son effet maléfique était la cause de cette mauvaise transformation ... Hélas ! Le mal devait s'étendre et durer car c'est depuis cet épisode que la rumeur laisse entre que le fromager est l'arbre du diable et des démons.

Hé cric ! ... Hé crac !

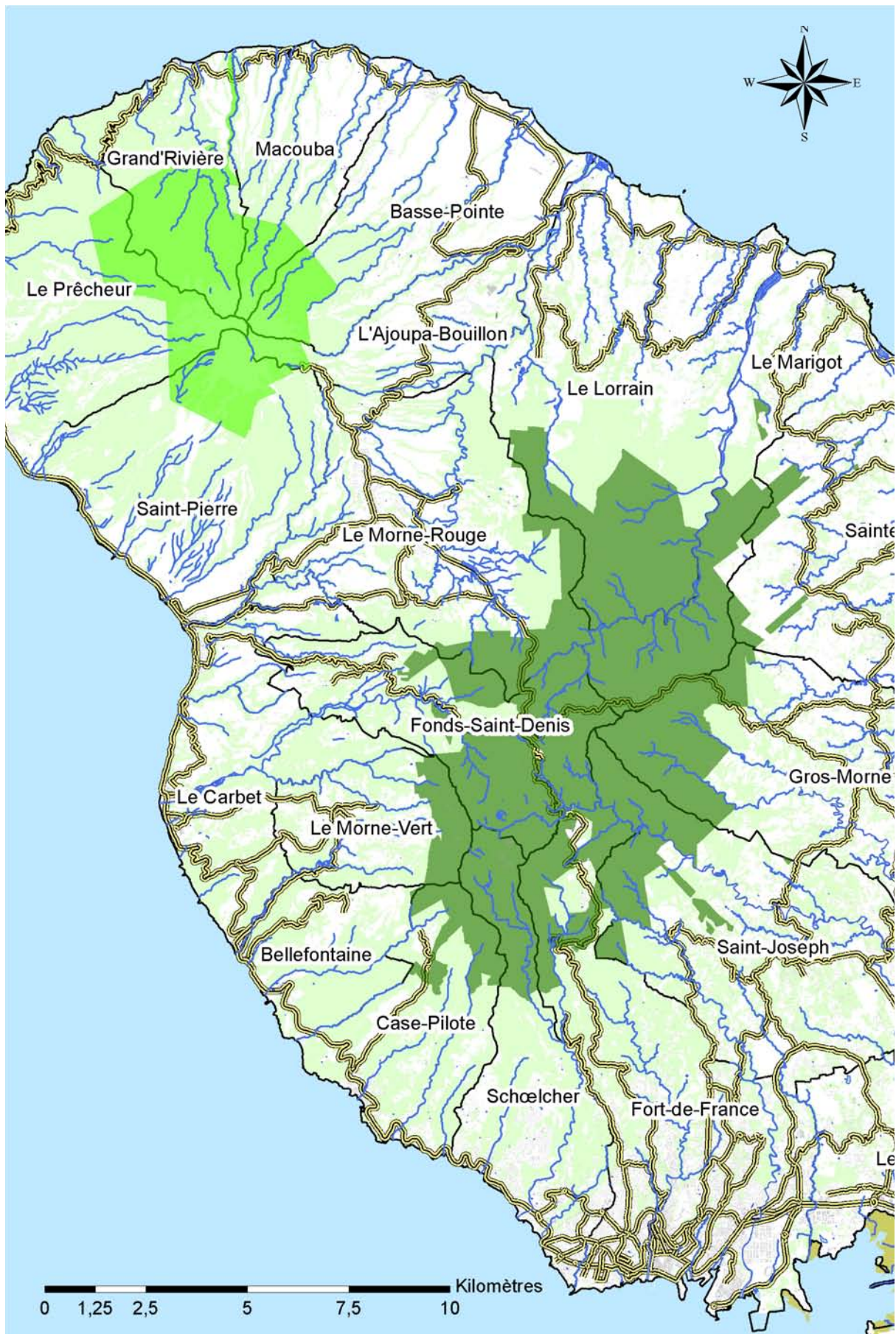
Fin.

Francois KITCHENASSAMY (2000). Les contes à dormir debout. Kont pou dom itou doubout. Contes bilingues français-créoles. Édition l'Harmattan.

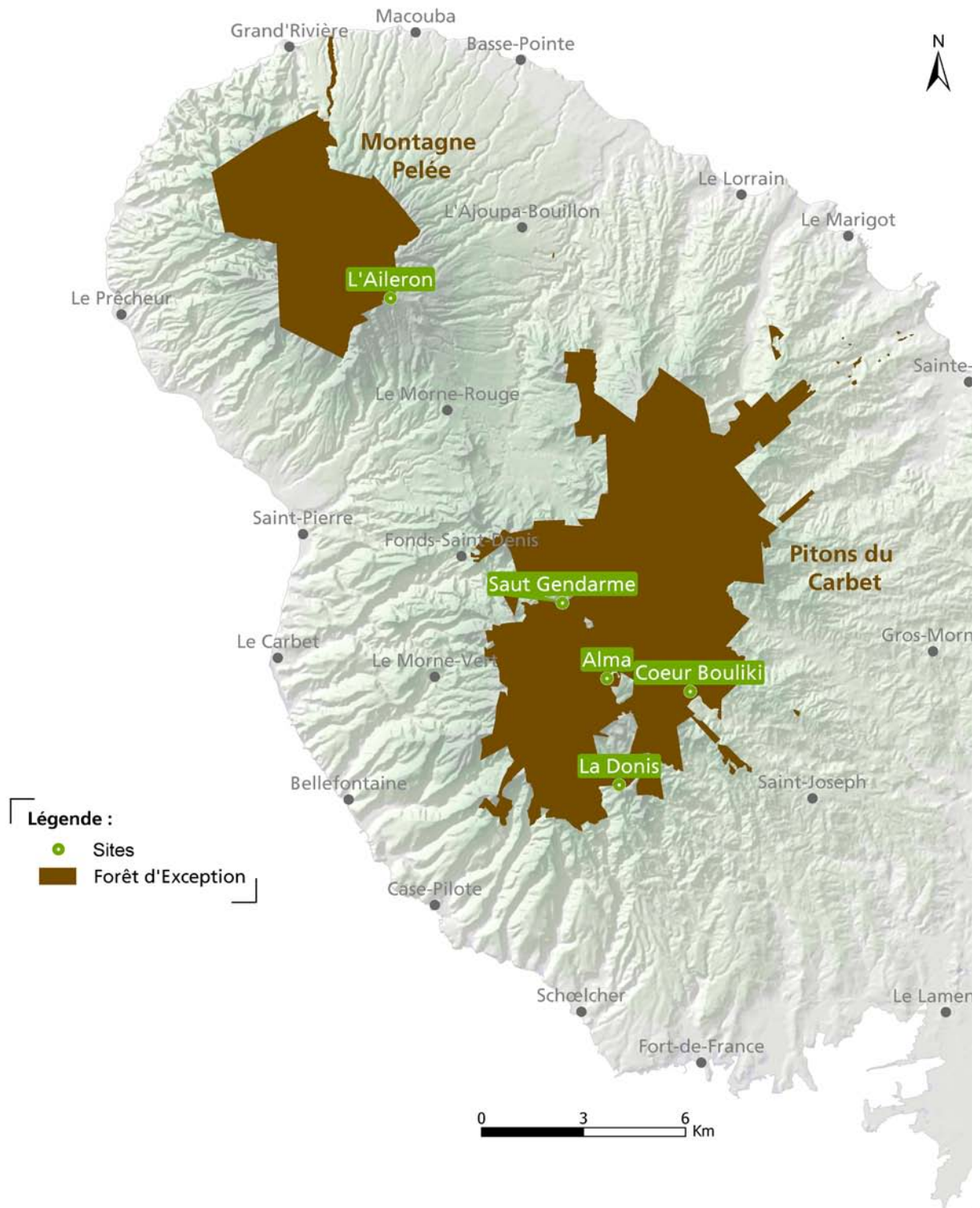
CARTE STRATÉGIQUE DE LA FORÊT DANS SON TERRITOIRE



CARTE DE SITUATION DE FORÊT D'EXCEPTION



CARTE DE SITUATION DES SITES D'ACCUEIL DU PUBLIC PHARES EN FORÊT D'EXCEPTION®



Enjeu	Objectif	Fiche - Action	Orientation stratégique	Priorité	Budget (€)	Financiers potentiels	Maîtrise d'ouvrage	Planification									
								2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
I - Un laboratoire à ciel ouvert	1 - Connaissances fondamentales 2 - Expérimentation a - Eau b - Forêt	1 - Etude ciblées sur les richesses biologiques des RBI	1	■	224 700	ONF, DEAL, CTM, FEDER, mécénats, CBM	ONF										
		2 - Etude pluridisciplinaire d'approfondissement des connaissances sur la Montagne pelée	1 - 4	■	200 000	DEAL, PMM, BRGM, OSIM, UA, ONF, ODE	ONF										
		3 - Développement de technique en génie écologique de ripisylves pour la protection des rivières et de la maîtrise des écoulements	1 - 2	■	120 000	ODE, ONF	ONF assistance technique ODE										
		4 - Protection des captages d'alimentation en eau potable	1 - 2	■	9 000	DDC, ONF	ONF										
		5 - Développement de l'agroforesterie	2	■	923 700	PMM, FCS, ONF, CTM, CBR, Nord	PMM, ONF, Chambre d'Agriculture, CTM										
		6 - Diversification des essences dans les peuplements forestiers	1 - 2	■	47 500	ONF, Europe, CTM	ONF										
		7 - Etude du patrimoine immatériel et des usages et pratiques traditionnels liés à la Forêt des Volcans	1 - 3 - 4	■	20 000	DEAL, CTM, PMM, DAC, ONF	ONF, PMM										
		8 - Etude ethnobotanique des plantes médicinales et aromatiques de la Forêt des Volcans	1 - 4	■	146 000	CTM, ONF, PMM, FEDER, CPER	CTM, ONF, PMM, FEDER, CPER										
		9 - Etude et valorisation culinaire du cochon sauvage	1 - 2 - 4	■	12 300	PMM, ONF	PMM - Centre du porc, PMM										
		10 - Promotion de la Forêt des Volcans de Martinique	2 - 3 - 4	■	6 500	CMT, ONF	ONF - appui technique CMT										
II - Un espace de mémoire	a - Promotion b - Amélioration de l'accueil du public	11 - Réalisation et mise en oeuvre du schéma d'accueil du public	1 - 2 - 3 - 4	■	6 217 500	ONF, CTM, CACEM, Cap Nord, FdF, Fond-Sciences, BDAL, ONF, Europe, PMM	ONF, CTM, PMM										
		12 - Mise en place d'un sentier de Grande Randonnée (GR)	2 - 3	■	860 000	CTM, Europe, CPER	CTM										
		13 - Organisation d'une manifestation artistique Land-Art	3 - 4	■	40 000	DAC, CTM, ONF	ONF										
		14 - Information et sensibilisation sur les risques en forêt	1 - 3 - 4	■	226 400	ARS, CDRPM, CMT, ONF	CTM, ARS										
III - Un espace forestier à partager	1 - Informer et sensibiliser 2 - Mise en oeuvre et respect de la charte Forestière	15 - Sensibilisation au développement durable et diffusion des connaissances	1 - 3 - 4	■	38 700	Recueil technique, ONF, ODE	ONF, ODE, Centre de médiation, ONF, ODE										
		16 - Mise en place d'un écotourisme forestier	2 - 3 - 4	■	100 000	CMT, CTM, PMM	CMT, CTM, PMM										
IV - Une multifonctionnalité marquée	1 - Par un suivi en continu	17 - Elaboration et mise en oeuvre de la Charte Forestière de la Martinique	2 - 3 - 4	■	86 000	CTM	CTM										
		18 - Suivi du processus de labellisation d'un territoire forestier multifonctionnel	2	■	24 500	UA, CTM, ONF, PMM	UA, Laboratoire AHP-GEODE-Biosphères										
		19 - Animation de la démarche et communication sur le label	2 - 4	■	129 800	ONF	ONF										
		TOTAL			9 432 600												
					Dont nouvelles actions à financer												

Avancée des projets : ■ Actions en cours ■ Actions à réaliser

Figure 49 : Tableau de synthèse du plan d'action, récapitulant les actions programmées et réalisées

GLOSSAIRE DES ESPÈCES CITÉES

ESPÈCES VÉGÉTALES

- **Abricotier pays** (*Mammea americana*)
- **Acajou pays** (*Cedrela mexicana*)
- **Ananas montagne** (*Pitcairnia spicata*)
- **Bois-côte ou bois côtelette** (*Tapura latifolia*)
- **Courbaril** (*Hymenae courbaril*)
- **Crécré grandes feuilles** (*Clidemia latifolia*)
- **Fougère** (*Blechnum rufum*)
- **Fromager** (*Ceiba pentandra*)
- **Fushia montagne** (*Charianthus nodosus*)
- **Gaiac** (*Gaiacum officinale*)
- **Gommier blanc** (*Dacryodes excelsa*)
- **Grenn légliz - Graine l'église** (*Adenantha pavonina*)
- **Mahogany ou Acajou du Honduras** (*Swietenia macrophylla*)
- **Savonnette** (*Sapindus saponaria*)
- **Thym montagne** (*Tibouchina chamaecistus*)
- **Zié bourik - Oeil de boeuf** (*Mucuna urens, mucuna sloanei et dioclea megacarpa*)
- **Zorèy à miklat - Oreille à mulâtre** (*Enterolobium cyclocarpum*)

ESPÈCES ANIMALES

- **Anoli** (*Anolis roquet*)
- **Chiroptères** (*Brachyphylla cavernarum ; Myotis martiniquensis*)
- **Colibri à tête bleue** (*Cyanophaia bicolor*)
- **Grenouille** (*Allobates chalcopi*)
- **Manicou** (*Didephis marsupialis insularis*)
- **Mangouste** (*Herpestes auropunctatus*)
- **Matoutou falaise** (*Caribena versicolor*)
- **Oriole de la Martinique** (*Icterus bonana*)
- **Paruline flamboyante** (*Setophaga ruticilla*)
- **Siffleur montagne ou solitaire siffleur** (*Myadestes genibarbis*)
- **Trigonocéphale** (*Bothrops lanceolatus*)

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

- **AIHP-GEODE** Archéologie industrielle, histoire, patrimoine – Géographie, développement environnement de la Caraïbe : Laboratoire de recherche de la faculté de lettres et sciences humaines de l'université des Antilles
- **AMAM** Association martiniquaise des accompagnateurs de montagne
- **AMISOP** Association martiniquaise pour l'insertion sociale et professionnelle
- **CACEM** Communauté d'agglomération du centre de la Martinique
- **CAP Nord** Communauté d'agglomération du pays nord Martinique
- **CDRP** Comité départemental de la randonnée pédestre
- **CITES** Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- **CMT** Comité martiniquais du Tourisme
- **CTM** Collectivité territoriale de Martinique
- **Copil** Comité de pilotage
- **CG** Conseil général (de Martinique)
- **CNO** Comité national d'orientation
- **CR** Conseil régional (de Martinique)
- **CSRPN** Comité scientifique régional pour le patrimoine naturel
- **DAAF** Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- **DAC** Direction des affaires culturelles
- **DEAL** Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **DGALN** Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
- **DIECCETE** Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- **DJSCS** Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- **DOM** Département d'outre-mer
- **DOME** Domaine martiniquais d'expérimentation de la Pelée
- **EBC** Espace boisé classé
- **EEDD** Education à l'environnement et au développement durable
- **FDD** Forêt départementalo-domaniale
- **FTD** Forêt territorialo-domaniale
- **GR** Grande Randonnée
- **IBA** Important bird area
- **LEADER** Liaison entre action de développement de l'économie rurale. Programme européen soutenant les territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur (en zones rurales)
- **MGF** Mahogany grande feuilles
- **ODE** Office de l'eau
- **ONF** Office national des forêts
- **PDIPR** Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- **PDRPM** Plan de développement rural de la Martinique
- **PNM** Parc naturel de Martinique
- **Unesco** Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- **RBI** Réserve biologique intégrale
- **SDAGE** Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- **TRAMIL** Réseau de recherche appliquée à la médecine traditionnelle populaire dans le Bassin Caraïbe
- **UA** Université des Antilles (anciennement UAG : Université Antilles – Guyane)
- **ZICO** Zone importante pour la conservation des oiseaux

PARTENAIRES

COLLECTIVITÉS



ORGANISMES D'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENT PUBLICS



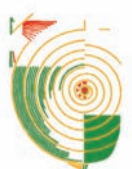
GESTIONNAIRE



COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE



COMMUNES



DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

DÉCEMBRE 2018

ONF

CONCEPTION

Tiphaine AUGIER-DE-MOUSSAC,
Chef de projet Forêt d'Exception® 2017-2019

Cécile SAVRY
Chef de projet Forêt d'Exception® 2014-2016

RÉDACTION

Yvonne REMY
Chef de service Biodiversité et Développement Durable,

Pierre Verry
Directeur Régional Martinique

RELECTURE

Laure GEORGEON
Ingénieur paysagiste

Roberto LLORCA
Responsable de l'Unité Territoriale Nord Martinique

Michel BARTHELEMY
Technicien supérieur forestier, triage de Morne-Vert

Sébastien BATIFOULIER
Technicien supérieur forestier, triage de Reculée

Jean-François FONT
Technicien supérieur forestier, triage de Saint-Joseph

Ghislaine NEPERT
Technicien supérieur forestier, triage de Fort-de-France

APPUI

ONF (C.SAVRY, T.AUGIER DE MOUSSAC, C.BARBET, J-F.FONT, C.GERNIGON, S.HETCH, C.DELNATTE, F.BOMPY)

Johann HOUSSET

David BELFAN

André EXBRAYAT

Jérémy LOZANO-RIOS

RAPIDO IMPRIMERIE

CREDITS PHOTOS

MAQUETTE

IMPRESSION

Pou nou, pou ich-nou, pou péyi-a
pour nous, pour nos enfants, pour le pays

Office national des forêts
Direction Régionale de Martinique
78 route de Moutte - BP 578
97207 Fort-de-France Cedex
tel : 0596.60.70.70 - Fax : 0596.63.56.67
Mèl : dr.martinique@onf.fr